

**RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX**

# **LE PARCOURS DES ÂGES**

- 1 - Passage à la retraite et ressources**
- 2 - Solidarité des âges, relations entre générations**
- 3 - Formation**
- 4 - Recherche**



# **Groupe N°1**

## **Passage à la retraite et ressources**

**Rapporteurs : A.M. Brocas  
G. Berard**

## COMPOSITION DU BUREAU

**Président :**

M. Pierre TRIBIE

*Secrétaire Fédéral F.G.R.C.M. (Féd. Gén. Retraités Civils et Militaires).*

**Vice-Président :**

M. LEPELEY

*Féd. Nat. As. retraités F.NA.R.,(Animateur Groupement amical d'entreprise).*

**Vice-Présidente :**

Mme B. VEYSSET

*Université de Paris 12.*

**Rapporteurs :**

Mlle A.M. BROCAS

*Direction de la Sécurité Sociale ministère de la Santé*

M. Georges BERARD

*Mutuelle Générale de l'Education Nationale*

## MEMBRES DU GROUPE :

ANDREANI Edgard	<i>Université Paris X</i>
BARTHELME O. (Mme)	<i>L'Expansion</i>
BERARD Georges	<i>Mutuelle générale de l'Education nationale section de Seine-et-Marne (MGEN)</i>
BOISSEL (M.)	<i>Rencontres, Perspectives</i>
BONIFAY Charles	<i>Sénat</i>
BRIQUET Jean	<i>Union Confédérale des Retraités C.G. T.</i>
BRISSEON Lionel	<i>Centre International de Gérontologie Sociale (CIGS)</i>
BROCAS Anne-Marie	<i>Direction de la Sécurité Sociale (DSS) Mre des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale</i>
CANNIZZARO Francine	<i>Secours Catholique</i>
CHOLY Béatrice	<i>GGT-FO</i>
CIZEL René	<i>Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France (FGRCF) et d'Outre-Mer</i>
COUDRAY Aimé	<i>Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)</i>
DELBES Christiane	<i>Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
DELPY Jacques	<i>Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)</i>
DUBOIS P. (M.)	<i>Association pour le mieux-être des Retraités (AP ME R)</i>
DUCHANGE Jean	<i>Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)</i>
DUFAUD André	<i>Caisse de retraite Mornay</i>
ENGLES Jean-Baptiste	<i>Fédération nationale des Clubs Ruraux de Personnes Âgées (FNCRPA)</i>
FOULON (M.)	<i>Centre d'Études des Revenus et des Coûts (CERC)</i>

GALLET (M.)	<i>Union des Caisses Centrales de la Mutualité Agricole (UCCMA)</i>
GARDIN Jean	<i>Caisse interprofessionnelle de prévoyance des Cadres (CIPC) Caisse interprofessionnelle de prévoyance des salariés (CIPS)</i>
GROUES Monique	<i>Union Confédérale des Retraités UCR-CFDT</i>
GROUSSET R (M.)	
HECQUET Paul	<i>Association des Régimes de Retraite Complémentaire (ARRCO)</i>
HERVÉ Louis	<i>Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNARPA)</i>
HUVELIN Paul	<i>Caisse de Retraite des Professions Libérales</i>
JUINO Pierre	<i>Retraite. Développement, Participation (REDEPART)</i>
LABORDE Jean	<i>Assemblée nationale</i>
LAFORREST Hugnette	<i>Échec à la Solitude</i>
LAURENT Fernand	<i>Fédération générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre-Mer (FGRCF)</i>
LAWANI (Mme)	<i>Caisse de Retraite Inter-entreprises (CRI)</i>
LE LOET Alain	<i>Institution Nationale pour la Retraite active (INRAC)</i>
LEPELEY (M.)	<i>Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)</i>
MARZIN (M.)	<i>Union Nationale des Indépendants Retraités du Commerce (UNIRC)</i>
MEGIER (M.)	<i>Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)</i>
MICHEL Clément	<i>Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
MIDY Monique	<i>Sénat</i>

PAVARD Francis	<i>Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS)</i>
PIC PARIS (M.)	<i>Association pour le Mieux-Être des Retraités (APMER)</i>
de TARLÉ Philippe	<i>(GARIP)</i>
TISSIER Raymond	<i>Institution de retraites complémentaires des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCAN- TEC)</i>
TRIBIÉ Pierre	<i>Fédération Générale des Retraités Civils et Militaires (FGRCM)</i>
TRUMEAU (Mme)	<i>Association générale de Retraites par Répartition (AGRR)</i>
VEYSSET Bernadette	<i>Université Paris XII</i>
GUIDOLLET (M.)	<i>Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</i>
CHATELAIN	<i>Bureau d'Aide Sociale Levallois-Perret</i>
MOLLET Pierre	<i>Les Loups Blancs</i>
MIZARHI Viviane	<i>Université Paris I</i>
RUELLAN (Mme)	<i>Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale. Direction de la Sécurité Sociale</i>
BALLAND Jean-Lois	<i>Ministère Fonction Publique et Réformes Administratives</i>
CLAUSTRES Pierre	<i>Ministère de l'Agriculture</i>
FRONT André	<i>Ministère de l'industrie (chargé de l'Énergie)</i>
GUAIS François	<i>Secrétariat d'État aux Immigrés</i>
LION Elisabeth	<i>Ministère du Travail</i>

## SOMMAIRE :

<b>I Passage à la retraite .....</b>	<b>p. 8</b>
1. La retraite cessation d'activité.....	p. 9
2. Préparation à la retraite .....	p. 13
<b>II Les ressources des retraités et des personnes âgées .....</b>	<b>p. 18</b>
1. La situation actuelle, et les perspectives d'évolution...	p. 18
2. Propositions pour l'action concernant les ressources des retraités et des personnes âgées .....	p. 33

## Préambule

En préambule à ses travaux le groupe essaie de se resituer aussi bien à l'intérieur de la Commission nationale de préparation des Assises que par rapport aux Assises elles-mêmes.

Le groupe a voulu, dans un premier temps, délimiter son sujet et désigner les divers axes de recherche qui conduiraient sa réflexion. Analysant la représentativité de ses composants le groupe a vivement regretté l'insuffisance de représentation de certaines catégories professionnelles non salariées ou/et rurales qui auraient pu apporter quelques éclairages différents.

Par rapport à la Commission nationale, il devra être très vigilant pour ne pas trop empiéter sur les domaines de réflexion dévolus à d'autres groupes. En effet, le champ de réflexion du « Passage à la retraite et ressources » est si vaste qu'il lui faudra éviter les dérives préjudiciables à l'ensemble de la recherche.

En première analyse, le groupe croit que les suggestions pourront présenter deux volets :

- ce qu'il est souhaitable de réaliser à terme parce que les modifications retenues toucheraient des habitudes et des concepts de travail si lourds d'histoire qu'ils seront difficiles à déplacer ;
- ce qui, palliatif, provisoire, serait susceptible d'amorcer ces réformes profondes en étant pris en compte dès le 9<sup>o</sup> Plan de la Nation.

Il s'est attaché aux quelques années qui entourent l'accession à l'état de retraité. Cette période et le contenu qu'il veut en donner présentent de telles interférences psychologiques qu'il est apparu nécessaire de traiter ces relations en ne retenant que peu de résultats statistiques. De par la nature du débat et la qualification professionnelle de la plupart des éléments composant le groupe, il n'a pas été jugé utile de solliciter des collaborations extérieures. Dans un premier temps, il met en évidence l'augmentation importante du nombre des retraités par la progression de la durée de vie et par les facilités d'accès à la retraite consécutives aux dispositions actuellement à l'étude. En effet, l'évolution démographique laisse présager, après une atténuation 1980-1985, la reprise du rythme du vieillissement amenant la population retraitée de plus de 60 ans à 19 % de la population totale française en l'an 2000.

Les travaux du groupe étant destinés à la formulation de recommandations préliminaires à la préparation du 9<sup>o</sup> Plan de la Nation, il lui apparaît inutile pour l'instant, d'évoquer la période plus lointaine du vieillissement.



## I - PASSAGE À LA RETRAITE

- une durée plus longue du bénéfice de la pension.

« Ajouter de la vie aux années c'est - a déclaré le Président de la République - tenter d'organiser, sans contrainte et dans la liberté ce temps supplémentaire que l'Homme a su conquérir et ravir au destin ».

Le temps n'est pas si lointain, où seuls quelques privilégiés bénéficiaient des dividendes de leur activité professionnelle à l'issue d'une vie harassante. Héritière des concepts de pension royale pour services rendus, la Fonction Publique et certaines entreprises nationales innovèrent en la matière et en furent les précurseurs.

L'évolution de la législation durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle apportant la généralisation du droit à la retraite montre que la pression syndicale et le souci du législateur se sont rejoints pour améliorer la condition du pensionné créant ainsi un réel progrès social.

Il semblerait également que, malgré la pénalisation financière encourue, un certain pourcentage des retraités potentiels de 60 à 64 ans aient spontanément demandé le bénéfice de cette échéance anticipée.

Au 1<sup>er</sup> avril 1983, le droit à la retraite à 60 ans d'âge avec 37, 5 années de cotisations devrait permettre l'accès à la retraite sans abattement du taux de pension, apportant une amélioration sensible du montant de la pension. Au cas où les 150 trimestres ne seraient pas atteints, la solution âge ou trimestre la plus favorable, bien que pénalisante serait retenue.

On constate également un souhait profond de bénéficier rapidement d'une retraite dite « bien gagnée » alors que le mode de calcul par répartition participe de la solidarité intergénérationnelle. Cet engouement pourrait s'expliquer soit par l'incertitude face aux difficultés d'adaptation à de nouvelles techniques créant un désir de fuite, soit en raison de l'usure physiologique provoquée par des travaux pénibles ou insalubres. Il semblerait également que le passage de l'activité à la retraite soit plus ou moins facilité par le style de vie antérieur mettant en évidence la nécessité d'une réflexion en amont afin de pouvoir bénéficier de l'acquis.

L'évolution démographique et la conjoncture économique apportent une inquiétude par leur incidence conjuguée sur les coûts. En effet, l'abaissement de l'âge du droit à la retraite provoquerait :

- une réduction du nombre des cotisants,
- une augmentation du nombre des bénéficiaires,

Le groupe se demande si l'économie du pays possède la capacité de financement suffisante pour assurer le maintien et l'amélioration des taux de pension ou s'il faudrait envisager une majoration ou une modification des cotisations.

Nous voilà donc en présence d'une partie importante de la population disposant d'un pouvoir économique non négligeable et de temps libre qui ont généré une explosion d'organismes de loisirs destinés à occuper partiellement le temps libéré des retraités. Comment, pour certains, échapper au vide de l'inactivité brutale ? Comment échapper à la nostalgie du lieu de travail et des liens d'amitié qui s'y sont tissés durant de longues années ? Comment échapper à une certaine passivité conduisant à l'effacement de la personnalité ? Comment en bref, appréhender au mieux cette vie nouvelle ou plutôt cette nouvelle page de la vie ?

## **1 - La Retraite : Cessation d'activité**

### *Commentaires Généraux*

Le groupe constate que l'attribution de la retraite a toujours été un thème de réflexion. On remarque de très grandes variations entre les pays. La tendance semble s'orienter vers un report du bénéfice de pension remettant à plus tard la cessation d'activité selon une courbe similaire à celle de l'espérance de vie. Au contraire, en France depuis de nombreuses années la pression syndicale a particulièrement mis l'accent sur une retraite à taux plein dès 60 ans s'orientant ainsi à contre courant des tendances des autres pays industrialisés. Le bénéfice de la retraite à taux plein à 60 ans, existera effectivement dès le 1<sup>er</sup> avril 1983 pour ceux ayant 37,5 années de travail.

Considérant qu'il est des responsabilités gouvernementale et parlementaire de définir les objectifs du 9<sup>o</sup> Plan de la Nation, le groupe très partagé, ne se prononce pas sur l'idée du bénéfice de la retraite comme système susceptible de parvenir à une réduction significative du nombre des demandeurs d'emploi. Il ne lui paraît pas que le départ d'un retraité soit systématiquement compensé par une nouvelle embauche. Il estime, par ailleurs que les mesures concernant la retraite doivent se préparer à long terme et que la solidarité ne peut se contenter de notions conjoncturelles.

Il craint par contre, et veut absolument éviter que ce moyen, élément parmi tant d'autres, ne soit utilisé impérativement pour imposer le départ de nombreux salariés.

Il prend en compte, cependant, ces données importantes des améliorations financières apportées dès 60 ans et de l'augmentation du nombre des « préretraités ». Le constat de l'existence de ces candidats potentiels (quelquefois malgré eux) au retrait professionnel, immédiat ou très proche, nécessite une étude des diverses voies d'accès à la retraite et des simplifications ou uniformisation des procédures. Il s'avère que pré-retraite et retraite ont une résonance différente fonction des divers financements plutôt que des âges et des comportements.

- L'ensemble de la famille, sans être une, défrayait pratiquement un retrait social total, mais comme un retrait de la vie professionnelle active. Revenant plusieurs fois sur cette définition insuffisamment satisfaisante, le groupe retient également une autre formulation aussi restrictive « État de retraite : étant celui d'un individu tirant l'essentiel de ses ressources d'une pension de retraite » En effet, les deux propositions ne retiennent pas la situation des chômeurs âgés, la situation de ceux qui vivent de leur patrimoine ainsi que ceux et surtout celles n'ayant exercé aucune activité professionnelle sans pour autant être des oisifs, la situation d'un grand nombre de femmes qui se sont consacrées à leur foyer et à leurs enfants en est l'image la plus courante.

Cependant, ces formulations présentent l'avantage d'assimiler en un seul genre les différents moyens techniques utilisés pour conduire à la suspension d'activité professionnelle.

Enfin à l'issue d'un large débat consacré au thème, le groupe a défini ses axes de réflexion. Tout actif sait qu'à un certain moment de sa vie, il demandera le bénéfice de l'attribution de sa pension de retraite et se retrouvera du jour au lendemain, oisif. Cette charnière, aussi importante dans la vie d'un adulte que celle articulant le temps de formation et le temps d'activité professionnelle, peut être source de déséquilibres psychiques graves en raison du parallèle retraite-vieillesse. C'est également à ce moment que la différence de statut conduit à une réduction des ressources. C'est donc sur les années englobant cette décision importante que le groupe a retenu la recherche sur trois axes :

- cessation d'activité,
- préparation à la retraite,
- ressources.

### *Conditions matérielles de vie*

Au-delà d'une réflexion sur les ressources qui sera entreprise plus loin, le groupe a relevé la diversité des situations qui pourraient se rencontrer sur le choix de la résidence de retraite, secteur important de l'éventail des éléments constitutifs du cadre de vie.

Sans entrer dans le détail, il est possible de distinguer :

- la résidence nouvelle ou le maintien dans l'ancienne,
- celle située en tissu urbain ou zone rurale,
- celle insérée dans un immeuble collectif ou en groupe d'immeubles individuels dont le retraité en a la jouissance en propriété ou en location,
- autonome ou établissement comportant un soutien médico-social en foyer résidence ou en maison de retraite.

Il faut également rappeler la maison de retraite ou le foyer logement qui accueillent particulièrement ceux qui sont déjà victimes de handicap sérieux ou qui, sans famille proche, craignent l'isolement.

La diversité se retrouve dans les relations humaines au sein de la famille.

- le retraité vivra-t-il seul, épisodiquement entouré ou en famille ?
- les liens familiaux sont-ils lâches ou serrés et les conditions de vie de chacun permettent-elles l'accueil momentané ?

## *Retraite à la demande*

Opérant un panoramique des conditions d'admission au bénéfice de la retraite le groupe relève les disparités des âges.

Ces critères d'âge apparaissent souvent comme des impératifs à subir ne tenant compte, en aucune façon, de l'état de santé ou d'usure du sujet ni de ses désirs. D'ailleurs l'admission en pré-retraite peut dans certaines circonstances s'avérer aussi contraignante et impérative. Ces critères ne retiennent en aucune façon la notion de liberté du choix du départ. Or, il a été remarqué que ceux dont la retraite est prévue à moyen terme sont en général satisfaits de leur départ alors que ceux pour qui une date est imposée inopinément se sentent inutiles pour le moins, indésirables au plus. Il est réel également que ceux qui ont eu les moyens de se préparer psychologiquement à cette rupture de mode de vie s'adaptent beaucoup mieux à leur nouveau statut. C'est pourquoi le groupe insiste pour que des formules souples soient retenues afin de pouvoir créer des conditions d'admission à la retraite qui soient des possibilités et non des obligations. Il serait souhaitable que les licenciements économiques en entreprises soient prévisibles à terme ou tout au moins suggérés. La prévision des licenciements économiques semble, par la nature même des choses difficile à réaliser. Cependant des analyses de situation annexées aux bilans annuels devraient permettre aux organismes de direction et de concertation une approche plus fine de l'avenir. Il faudrait également se préoccuper de la formation civique de tous afin que les retraités et les pré-retraités assimilés à des parasites parfois, ne perçoivent point cette réprobation qui pourrait devenir le ferment d'oppositions et la source d'incompréhensions ou de conflits intergénérationnels.

L'existence d'une tranche d'actifs désirant cesser rapidement l'activité professionnelle dénote une nouvelle façon de vivre, où le travail n'apparaît plus comme une fin en soi, mais comme un moyen de vie que chacun prend en compte, l'associant à d'autres éléments pour parvenir à construire une vie.

## *Transition aménageable*

Le passage de l'activité à la retraite ne présentant pratiquement pas de solution de continuité physiologique, la rupture étant essentiellement psychique, il apparaît nécessaire sinon indispensable d'en atténuer les effets par un aménagement des périodes d'activité, incluant dans cette perspective les activités professionnelles à temps partiel. L'idée d'une dégressivité de l'activité professionnelle à l'approche de la décision personnelle de demande d'admission à la retraite a été longuement évoquée et retenue comme une recommandation à formuler, liée au libre choix de la date de départ. Enfin, il apparaît indispensable également, en cette période de tension économique, d'éliminer toute pression tendant à l'obligation de départ et dont l'origine pourrait se situer soit auprès de certains actifs souhaitant la libération d'emplois en vue d'embauches nouvelles soit auprès de certains employeurs soucieux de procéder à des réductions d'effectifs.

Le groupe se prononce également sur une limitation des cumuls encore que l'esprit de solidarité devrait permettre d'éviter de néfastes abus en matière d'emploi.

### *Définition de l'âge*

On remarque que l'acceptation du retrait de la vie professionnelle est beaucoup plus sensible lorsque le travail a été soit monotone, soit contraignant. Ceux des travailleurs qui se sont investis profondément dans leurs responsabilités professionnelles, négligeant par ailleurs d'autres aspects de la vie, n'acceptent qu'à contre cœur l'idée d'un retrait professionnel.

Ayant longuement évoqué l'âge auquel il serait possible de prétendre à l'ouverture des droits au taux plein, deux systèmes et deux conceptions de la vie ont été exposés entre lesquels ce groupe ne s'est pas senti en mesure de se prononcer.

#### *Première proposition :*

Le droit à la retraite serait définitivement acquis à taux plein à partir de soixante ans pour tous avec une bonification anticipatrice de 5 années (donc à partir de 55 ans) pour les femmes et ceux ayant assuré des travaux pénibles ou insalubres.

#### *Seconde proposition :*

La suggestion de la constitution d'un capital d'unités de temps de travail utilisables selon le désir de l'intéressé avec une ouverture de droits à pension à échéance d'un nombre d'années de travail à définir (37, 40 années, plus peut être). Certaines périodes d'activité pourraient être affectées d'un coefficient permettant de prendre en considération les activités pénibles ou insalubres. Actuellement certains avantages existent en bonification d'années (1 à 2 ans par enfant selon les régimes) et, en Fonction Publique la jouissance immédiate et proportionnelle après 15 années de service pour les mères de trois enfants et plus. En précisant que ce coefficient permettrait par exemple de prendre en compte les suspensions professionnelles de congés parentaux, cette proposition permettrait de reconsidérer le déroulement de l'existence laissant chaque individu libre et responsable de la modulation (dans un certain cadre de tolérance) des différentes phases de sa vie : formation, vie professionnelle, suspension d'activité.

Dans un cas comme dans l'autre, pour éviter l'effet de surprise démoralisant, la nécessaire programmation à moyen terme de la cessation d'activité est d'une telle évidence que le groupe ne s'y est pas attardé.

### *Le bénévolat*

Cette dernière réflexion amène à s'interroger sur les activités que pourraient entreprendre les retraités.

Se situant de nouveau en fonction de la récession économique où le nombre des demandeurs d'emploi est important, il paraît indispensable de veiller à ce que l'activité d'un retraité :

- ne cache pas de nouvelles ressources sous le couvert de remboursements de frais,
- ne soit pas susceptible, par l'utilisation de plusieurs vacataires d'occuper ainsi par bribes un emploi à temps complet ou mi-temps que de nombreux demandeurs seraient susceptibles d'occuper.

Cependant, il apparaît de nouveau utile au groupe de faire appel, en ces périodes de tension économique, au civisme de chacun, pour développer un sens de la solidarité tel qu'il ne favoriserait point l'activité économique souterraine sachant d'autre part que la disparition de ce fléau associé aux cumuls n'est pas réalisable dans l'immédiat.

## **2 - Préparation à la retraite**

### *Préparation physique*

L'approche de la retraite, évolution physiologique permanente et continue n'apporte pas de réflexion particulière. C'est en effet une éducation de la santé qui doit être développée et appliquée tout au long de la vie. Cependant de nombreux accidents cardio-vasculaires dans les mois qui suivent l'admission à la retraite doivent inciter chacun à surveiller son alimentation et la surcharge pondérale provoquée par la conjonction de la continuité des habitudes nutritionnelles et le sérieux ralentissement d'activité qui réduit la consommation calorique. Il semble souhaitable que le futur retraité envisage une activité physique adaptée à son état. Le groupe s'attache simplement à alerter le futur retraité et à suggérer que la médecine du travail soit l'élément fondamental de l'éducation pour la prévention du vieillissement.

Il est cependant à relever que l'avancement de l'âge possible de la retraite abaisse sérieusement la moyenne d'âge et fait diverger des notions trop souvent associées comme Retraite et Vieillesse qui furent l'origine probable de certains refus de retraite. La relative jeunesse des futurs retraités rendra probablement plus facile le maintien en bon état physique, l'usure du travail ayant été moindre. Enfin une nouvelle conception du déroulement de la vie, délibérément détachée de l'idée de travail maximal, permet d'envisager des périodes de retraite à tout âge.

### *Préparation psychologique et informations*

Dans la première partie du rapport les débats ont mis en évidence l'importance attachée au choix de la période de départ de la vie professionnelle ainsi qu'à diverses mesures aptes à habituer l'actif à l'idée de retraite, nouvelle page de vie.

Deux aspects quant au fond ont encore retenu l'attention.

La retraite, fin d'activité professionnelle, est en même temps un accroissement de temps libéré des contraintes quotidiennes et la grande difficulté se situe dans la gestion de cette masse importante de temps libre. Il est de fait que cette gestion est dépendante des circonstances matérielles dans lesquelles elle se situe et de la capacité de chacun à gérer. C'est ici qu'apparaissent les différences importantes dues au choix du lieu de résidence et des conditions de logement. C'est ici également la nécessité d'accorder au futur retraité les moyens d'apprentissage de la gestion du temps libéré pour éviter l'ennui. Dans l'immédiat des stages de réflexion et préparation à la retraite seraient un palliatif valable dans l'apprentissage de la gestion du temps libre.

Il est banal de dire que l'information, aussi personnalisée soit-elle, ne touche que ceux qui se sentent concernés. Il est donc nécessaire de procéder à une recherche des moyens aptes à mettre en contact l'information et son destinataire. Certains organismes de financement des retraites diffusent systématiquement à leurs futurs bénéficiaires des relevés de situation quelques années avant l'âge de retraite possible. L'extension de cette mesure à d'autres régimes paraît éminemment souhaitable.

Étant donné la diversité des régimes des retraites obligatoires et complémentaires, ces renseignements ne peuvent être que fractionnés et incomplets surtout lorsque le futur retraité a évolué sous différents régimes. Il semblerait souhaitable de rationaliser les systèmes, d'harmoniser les régimes et de confier à l'un d'eux ou à une structure particulière le soin de coordonner les informations de telle sorte que l'actif ait connaissance de sa situation au plus près du réel et une appréciation de la fourchette probable du montant de la pension qui lui sera attribuée. Un grand pas serait alors réalisé dans la reconstitution des carrières toujours délicate et le versement plus rapide de la pension elle-même. Dans le même ordre d'idée, le groupe s'interroge sur les mécanismes qui permettraient un règlement plancher, lors de retards de constitution de dossiers, au vu des droits ouverts avec certitude en l'attente des pièces complémentaires et dont la régularisation interviendrait par la suite, évitant ainsi toute démarche auprès du Bureau d'Action Sociale afin d'obtenir une avance, tant il est vrai que cette dernière sollicitation est ressentie comme un appel au secours généralement culpabilisant et traumatisant.

### *Dégressivité du temps de travail*

Il est évident que la gestion du temps libéré pose pour certains retraités des difficultés d'adaptation et passe par une facilité de nouer des relations de voisinage. Coupé de ses relations d'amitié sur les lieux de travail, le retraité devrait établir de nouveaux contacts sur les lieux de vie. Ces contacts pourraient être facilités par un rayonnement nouveau des groupements associatifs enrichissant la vie quotidienne. Il est évident que le système éducatif remplit actuellement un grand rôle de formation des esprits par l'acquisition de techniques d'activités culturelles de loisirs au-delà du rôle de formation initiale. Pour un avenir immédiat, la sensibilisation à ces obstacles pourrait être réalisée lors de stages de courte durée portant sur la réflexion à l'approche de la retraite. Ces stages de préparation qui existent déjà et sont exploités par de nombreuses entreprises s'adressant aux actifs des tranches d'âge 50 à 60 ans pourraient être programmés sur les lieux de travail ou de vie et être intégrés dans la formation continue en respectant simplement l'esprit des textes de 1971 à 1978. Ces interventions utiles dans leur rôle préventif permettraient d'associer les partenaires sociaux ainsi que les mouvements coopératif et mutualiste du secteur de l'économie sociale.

### *Vie du Couple*

Il est également nécessaire d'évoquer la vie affective du retraité potentiel. Hormis quelques privilégiés, durant toute la vie professionnelle, les conjoints, noyaux de la cellule familiale, ont été séparés par les contraintes des lieux de travail. Chacun y a acquis une autonomie et une habitude de prise de décisions à l'intérieur de son cadre d'activité et indépendamment de l'autre. La cessation de la vie professionnelle réunit souvent les époux en présence permanente et

cette communauté de vie constante, perturbant les habitudes de chacun, un effort particulier est à entreprendre par les intéressés pour réduire les tensions qui ne manqueraient pas de naître de ce que l'un considérerait comme une ingérence de l'autre. Quelques expériences ont prouvé l'intérêt, des stages de réflexion organisés en vue d'une admission en retraite et ouverts aux conjoints.

### *Apprentissage du temps libéré*

La difficulté première qui attend le retraité est représentée par l'immensité du capital temps libre qu'il doit gérer au mieux. Comme toute nouvelle activité, elle demande un apprentissage. Pour les échéances à long terme, cet apprentissage pourrait s'exprimer par la réduction du temps hebdomadaire du travail et la dégressivité proposée à l'approche de la retraite. Peut-être également une meilleure répartition, des lieux de travail et lieux de vie en réduisant les déplacements, favoriserait-elle la vie associative pour ceux qui le désirent. Encore faudrait-il que les cités se prêtent par leur architecture, par leurs structures d'accueil, par leur animation, à la création d'organismes propres à créer les rencontres. En particulier on peut se demander s'il n'est pas souhaitable et possible :

- de rechercher une amplitude plus grande des heures d'accès aux structures d'accueil et d'animation ainsi qu'aux installations sociales,
- de permettre un accès et une utilisation plus fonctionnelle des locaux destinés à la formation initiale et dont la potentialité d'utilisation n'est assurée qu'en une infime partie,
- d'obtenir une interpénétration des biens, des lieux et espaces publics favorisant la gestion enrichissante du temps libre,
- d'utiliser de façon plus rationnelle les installations et équipements collectifs des centres ruraux ou urbains où souvent chacun est à même d'en remarquer le sous-emploi.



## CONCLUSION

Le groupe de travail « Préparation à la retraite et ressources » est à même de formuler quelques recommandations à soumettre aux Assises Nationales en vue d'une nouvelle réflexion.

Pour éviter traumatismes, difficultés d'adaptation au nouveau statut, ruptures préjudiciables à l'équilibre général, il convient de rappeler quelques propositions générales soumises à la réflexion de chacun. Tous, individuellement, en association, responsables locaux nationaux, d'entreprises, employés salariés pourraient en extraire quelques éléments.

1 - Le passage à la retraite doit pouvoir se réaliser à la demande expresse de l'intéressé et être programmé à suffisamment long terme pour en permettre la préparation psychologique et matérielle ; en particulier par l'adaptation de la résidence choisie.

2 - Une coordination des divers régimes devrait permettre à chacun d'être mieux informé de ses droits.

3 - La dégressivité de l'activité professionnelle devrait permettre une meilleure approche du temps libéré et une meilleure insertion du futur retraité dans le lieu de vie choisi.

4 - Il y a lieu de rechercher de nouvelles formules permettant une répartition différente des temps de formation, de vie professionnelle, loisirs et retraite, alternés tout au long de la vie à substituer à l'enchaînement linéaire actuel. Une réflexion sur la retraite, droit attaché à un certain volume de travail sous forme d'unités de temps, devrait être conduite. Ce système aurait l'avantage de la souplesse d'adaptation, évitant également le retrait couperet en fonction exclusivement de l'âge.

5 - Le système éducatif continuant l'orientation actuelle, en mettant l'accent sur les enseignements valorisants et de sens créatif conduirait à une formation naturelle de la gestion du temps libre.

6 - En attendant des fruits de ces propositions, des stages de réflexion à l'approche de la retraite pourraient être organisés dans le cadre de la formation continue, par les partenaires sociaux et les collectivités locales, afin de sensibiliser les postulants aux diverses difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

7 - Ne point créer de ségrégation par l'âge, se substituant à la ségrégation par la fortune, il serait souhaitable que les installations et équipements proprié-

tés de la collectivité locale, régionale ou nationale, soient mis à contribution de manière optimum. Les rencontres de générations différentes en les mêmes lieux ne pourraient que favoriser les dialogues et relations intergénérationnelles.

8 - Tendre vers un assouplissement des systèmes actuels afin de briser certaines rigidités facteurs d'inégalités et éliminer les effets de seuil dont les multiplications deviennent pénalisantes.

9 - Tendre vers la mensualisation des pensions.

10 - Aller vers un système où le niveau des pensions soit satisfaisant, permettre d'assurer un niveau de vie décent soit 75 % des moyennes des 10 meilleures années avec un minimum représentant 80 % du S.M.I.C.

11 - Faire évoluer la solidarité de telle sorte que n'entre plus en compte, l'âge, mais uniquement le niveau des ressources de l'individu.

12 - Développer une solidarité qui ne soit pas seulement financière et qui permette l'interpénétration des générations, moyen efficace de conservation de la dignité de chacun et d'élimination de la ségrégation par l'âge.

Tous individus, collectivités, employeurs, employés, professions libérales, jeunes et moins jeunes pourraient en extraire quelques données simples et essentielles capables de modifier la vision actuelle de l'arrivée de la retraite et ainsi répondre au souhait du Président de la République pour donner de la vie aux années supplémentaires que l'Homme a su conquérir et ravir au destin.

## II - LES RESSOURCES DES RETRAITES ET DES PERSONNES ÂGÉES

Après avoir examiné les problèmes liés à la cessation d'activité, notre groupe de travail a étudié la question des ressources des retraités et des personnes âgées.

Cette question lui est apparue comme centrale dans la réflexion portant sur l'autonomie des personnes âgées et leur capacité à se prendre elles-mêmes en charge.

Il s'est heurté dès l'abord au manque de statistiques concernant les ressources des retraités et personnes âgées, leur nature, leur structure, leur répartition entre les diverses catégories de retraités et de personnes âgées.

Néanmoins, il s'est attaché :

- dans un premier temps à analyser la situation actuelle et les perspectives d'évolution,
- dans un deuxième temps, à proposer quelques orientations, pour l'action concernant les ressources des retraités et des personnes âgées.

1 - La situation actuelle, et les perspectives d'évolution des ressources des retraités et personnes âgées.

La situation des ressources des retraités et personnes âgées est à l'heure actuelle mal connue (a). On constate néanmoins, si l'on étudie l'ensemble de ces ressources, la grande diversité des situations des retraités et personnes âgées, qui reflète le passé des intéressés, ainsi que la parcellisation du système de protection sociale (b). Si les transferts sociaux occupent aujourd'hui une place importante dans les ressources des retraités et personnes âgées, leur équilibre à terme paraît cependant à certains égards fragile (c).

*a) Des ressources mal connues*

Les ressources doivent être entendues comme ce dont dispose une personne pour sa consommation et son épargne :

ressources disponibles = revenus monétaires + consommations de services non marchands - prélèvements collectifs.

Partant de cette définition, il paraît Utile, pour fixer la réflexion, d'explicitier rapidement le contenu des diverses composantes des ressources des retraités et personnes âgées.

- *Revenus monétaires*

Les revenus monétaires des retraités et personnes âgées sont constitués par :

- les revenus d'activité,
- les revenus du patrimoine,
- les transferts sociaux monétaires qui englobent les retraites contributives, les allocations non contributives (Fonds National de Solidarité) et les garanties de ressources « pré-retraites », ainsi que les remboursements d'assurance maladie et diverses allocations (allocation-logement, etc.).

En dépit du poids démographique des retraités et personnes âgées, et de l'importance considérable des transferts sociaux qui leur sont destinés, principalement au titre de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-maladie, les données statistiques sur les revenus monétaires qu'ils perçoivent sont pratiquement inexistantes.

C'est ainsi que l'on ignore le nombre exact des retraités en France : chaque organisme de retraite connaît le nombre de pensions qu'il sert ainsi que leur montant, mais un retraité relevant généralement de plusieurs organismes, une coordination des statistiques qui n'existe pas à l'heure actuelle, serait nécessaire, pour donner des évaluations précises du nombre des pensionnés et du montant total des pensions perçues en moyenne par un même individu.

Une évaluation des montants cumulés retraites de base + complémentaires ou retraites + revenus d'activité, ou encore avantages non contributifs + autres revenus, ainsi qu'une analyse de la manière dont se font ces cumuls, pour des catégories significatives de la population des retraités et personnes âgées, serait pourtant fort utile pour améliorer la connaissance que l'on n'a pour le moment que de façon parcellaire, de ces ressources, et pour éclairer les choix politiques.

- *Consommation de services non marchands*

On considère ici comme services non marchands, l'ensemble des services produits par les administrations publiques et privées, et, les ménages eux-mêmes, dont les personnes âgées peuvent bénéficier gratuitement ou moyennant le paiement d'un prix inférieur au coût de production. Les ressources, constituées par ces consommations non marchandes, sont généralement évaluées comme la part du coût des services fournis, non couverte par les bénéficiaires.

Deux grandes catégories de services non marchands sont à retenir : les services collectifs divisibles et les services familiaux.

- Services collectifs divisibles, c'est-à-dire, dont les consommateurs peuvent être individualisés. On citera sans prétendre être exhaustif : l'hébergement (maisons de retraite...), l'aide ménagère, les transports (tarifs réduits dans les transports collectifs...), les loisirs (clubs du 3<sup>e</sup> Âge...).

La valorisation de ces services, estimés dans la comptabilité nationale sous les rubriques « Productions non marchandes », « Prestations sociales » ou

encore « Subventions », pose des problèmes dont certains ne sont pas encore résolus

- estimation exacte de leur coût, individualisation de la part de ce coût à la charge des personnes âgées... Les évaluations dont on dispose actuellement restent en conséquence globales et souvent purement conventionnelles compte tenu de la complexité des modes de financement des services en question.

- Services familiaux : aide ménagère, hébergement, vacances en commun... dont il faudrait d'ailleurs sans doute déduire les services rendus par les retraités et personnes âgées aux plus jeunes générations. On ne dispose pas d'évaluation de ces services.

La pauvreté des évaluations concernant ces deux types de services est d'autant plus regrettable, qu'ils constituent une part importante des ressources des retraités et personnes âgées, susceptible de faire varier de façon très sensible le niveau de vie de ces derniers.

### • *Prélèvements collectifs*

Les prélèvements collectifs regroupent les impôts et les cotisations sociales.

- Impôts - qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, des impôts locaux ou de certaines redevances, les retraités et personnes âgées bénéficient de multiples mesures d'allègement, dont certaines sous conditions de ressources.

-- Cotisations sociales - l'ensemble des retraités est exonéré des cotisations au titre de la famille, de la vieillesse, des accidents du travail et du chômage. Ils versent en revanche une cotisation de 1 % sur les retraites de base (régime général et assimilé) et de 2 % sur les retraites complémentaires au titre de l'assurance-maladie. Les pré-retraites sont en la matière soumis au droit commun (sont exonérés les allocataires du FNS et les personnes non imposées sur le revenu). Leurs revenus d'activité sont soumis à des obligations variables selon les régimes de retraite.

Faute de connaître avec une précision statistique suffisante le montant et la structure des ressources des différentes catégories de retraités et personnes âgées, il n'est pas actuellement possible d'évaluer l'effet réel des diverses mesures fiscales et parafiscales qui les concernent, et qui dans de nombreux cas visent des personnes à faible revenu (allocataires du FNS, foyers non imposés à l'impôt sur le revenu etc.).

Les données statistiques sur les ressources des personnes âgées et retraitées font ainsi gravement défaut. Il serait pourtant nécessaire de connaître les ressources des diverses catégories de retraités, de savoir comment les divers types de ressources, monétaires ou non, se combinent pour chaque catégorie, contribuant à déterminer leur niveau de vie, afin de guider les choix politiques, en permettant notamment d'évaluer l'impact des mesures prises concernant ces ressources.

### *b) Des situations diverses reflétant le passé des individus et la parcellisation du système de protection sociale*

Une des caractéristiques importantes du montant et de la nature des ressources des retraités et personnes âgées est leur diversité, d'un individu, d'un

foyer à un autre. Il est impossible de définir un modèle-type des ressources des retraités et personnes âgées. Elles sont le fruit de la vie passée de chaque individu et évoluent tout au long de son existence. Cette évolution détermine les problèmes qui peuvent apparaître au cours du vieillissement et sont en conséquence différents pour les diverses catégories de retraités et de personnes âgées (a). Si l'on procède à une analyse à un moment donné de la situation des retraités et personnes âgées, on constate que ce processus aboutit à des écarts importants entre les divers ménages, écarts qui s'accroissent avec l'âge (b).

La parcellisation du système de protection sociale est un facteur important des distorsions que l'on peut constater dans la situation des ressources des diverses catégories de retraités et personnes âgées (c).

*• L'évolution au cours du temps des ressources de chaque retraité ou personne âgée : diversité des situations.*

Pour illustrer ce constat de diversité, on retiendra à titre d'exemple deux situations schématiques très différentes :

- La première A, est celle d'une personne qui peut prendre sa retraite après 65 ans et continuer à occuper un emploi secondaire pendant quelque temps. Par ailleurs, ses revenus d'activité ont été assez élevés pour que, pendant sa retraite, elle puisse bénéficier non seulement des retraites obligatoires et « volontaires », mais encore d'un revenu du patrimoine non négligeable.

- La seconde B, est presque totalement inverse : c'est celle d'une personne qui, partant en pré-retraite à 56 ans et 2 mois, ne peut poursuivre une activité secondaire, et dont les revenus d'activité ont été suffisants pour exclure le recours aux pensions et avantages non contributifs ou aux services collectifs, mais non pour permettre la constitution d'un patrimoine qui procure des ressources autres que marginales (livret A ou livret d'épargne populaire...).

La répartition entre les différents types de ressources retenus a été choisie arbitrairement pour accentuer les contrastes entre les deux situations ; elle est donnée en structure et non en valeur.

Bien d'autres situations peuvent bien entendu être envisagées et mériteraient d'être étudiées. Le schéma qui suit n'a que valeur d'exemple et ne prétend en aucune façon présenter l'ensemble des cas possibles (cf. graphique 1).

On constate ainsi que le montant des ressources des personnes âgées est susceptible de varier dans de fortes proportions pour un même individu au cours du vieillissement et entre les différentes catégories de personnes au même âge.

- Pour autant que la part des retraites contributives soit importante, il est clair que ces différences sont très largement fonction de ce qui s'est passé pendant la vie active (montant des revenus, durée de cotisation, nature du régime) ainsi que du rapport démographique (nombre de retraités/nombre d'actifs) et des facultés contributives des actifs dans chaque régime.

- Mais l'amplitude des différences varie aussi selon qu'interviennent ou non les transferts non contributifs, les services collectifs et les avantages fiscaux spécifiques. Ici encore des critères d'âge et de ressources peuvent réduire ou



amplifier les inégalités selon que la personne est, ou non, dans les conditions requises. Cela entraîne des sauts plus ou moins brutaux dans les ressources disponibles d'une catégorie de personnes âgées à une autre.

Les revalorisations différentes appliquées à chaque type de ressources viennent modifier chaque année ces effets de structure et de seuil.

- On remarque également qu'au fur-et-à-mesure du vieillissement la part des ressources, sur lesquelles les individus peuvent, dans une certaine mesure, agir volontairement (salaires d'appoint, revenus du patrimoine...) et que l'on peut qualifier de « ressources actives », décroît généralement au profit de ressources que l'on peut qualifier de « passives » (retraites, allègements fiscaux, remboursements maladies...) sur lesquelles les bénéficiaires n'ont aucune liberté d'action individuelle. À travers l'évolution de leurs ressources, se marquent ainsi les étapes du vieillissement des individus, étapes qui se produisent à des moments et selon des modalités différentes pour les diverses catégories de retraités et personnes âgées (compte tenu notamment de la diversité des âges de départ à la retraite, des différences d'espérance de vie entre les hommes et les femmes, les catégories socio-professionnelles, ainsi que de la diversité des critères d'âge fixés par les divers mécanismes de la politique sociale).

• *Des écarts importants entre les ressources des diverses catégories de retraités et personnes âgées.*

Bien qu'il soit difficile d'appréhender l'ampleur du phénomène, il apparaît que l'éventail des ressources des retraités et personnes âgées est plus large que celui des ressources des générations plus jeunes.

Certes, si l'on considère les affiliés à un même régime ou à un même ensemble de régimes (régime de base + régime complémentaire), le principe même de fonctionnement de l'assurance vieillesse (proportionnalité des cotisations au revenu professionnel et des pensions au revenu ainsi qu'à la durée d'assurance), aboutit à la quasi-conservation de l'inégalité des revenus d'activité lors du passage à la retraite, malgré certains aménagements à effet redistributif apportés dans les régimes de base.

Néanmoins :

- à effort contributif, et revenu d'activité comparables, des différences dans le montant des pensions servies existent d'un régime de retraite à un autre,

- certains retraités n'ayant que de faibles durées d'assurance touchent des avantages vieillesse d'un montant très modeste, au regard du niveau de leurs revenus d'activité. Les femmes ayant interrompu leur activité pour élever des enfants, les retraités les plus âgés sont bien souvent dans ce cas. Ils pèsent d'ailleurs d'une façon accrue dans les classes d'âge les plus anciennes.

Les revenus du patrimoine accumulé au long de l'existence sont inégalement répartis, et représentent une plus grande part des ressources des retraités et personnes âgées que de celles du reste de la population.



(en 1975 ces revenus représentaient 14 % du revenu total des ménages dont le chef de famille avait plus de 60 ans, contre 6 % pour l'ensemble des ménages, selon l'INSEE).

L'ensemble de ces facteurs concourt à ce que les revenus des retraités et personnes âgées soient nettement plus dispersés que ceux des actifs, et à ce que cette dispersion s'accroisse avec l'âge.

Il convient de noter que les femmes, compte tenu de leur espérance de vie supérieure à celle des hommes, forment la masse des retraités et personnes âgées. Elles constituent de plus la majorité des titulaires de faibles pensions, et d'une façon plus générale, de faibles ressources, d'autant plus vulnérables qu'elles sont seules dans la majeure partie des cas. (4/5 des personnes seules de plus de 65 ans sont des femmes).

En bon indicateur de cet état de choses est le fait que les femmes sont les principales bénéficiaires du Minimum Vieillesse.

Dans le Régime général en 1980 :

- les femmes sont la majorité des titulaires de pensions portées au minimum compte tenu du faible montant de celles-ci :

- 18,5 % des pensions de droit direct sont portées au minimum (73 % des titulaires en sont des femmes),

- 43 % des pensions de réversion sont portées au minimum (99 % des titulaires sont des femmes),

- les femmes forment également la majorité des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité accordée sous condition de ressources (moins de 27.400 F par an pour une personne seule et 49.000 F pour un ménage au 1<sup>er</sup> janvier 1983).

C'est dire si le problème de l'élévation du niveau de vie des femmes retraitées ou âgées les plus démunies est au centre de la question des ressources des retraités et personnes âgées ! Il concerne au premier chef les femmes qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite : compte tenu des modes de vie prévalant à leur génération, elles ont souvent passé la plus grande partie de leur existence au foyer et ne bénéficient de ce fait que de faibles pensions (au titre de la réversion pour la plupart). Néanmoins, même si dans l'avenir l'élévation du taux d'activité des femmes doit atténuer cette difficulté, la question reste posée :

- de savoir comment permettre la constitution de droits propres des femmes, dans un système d'assurance centré sur l'activité professionnelle et notamment, comment trouver des moyens d'améliorer les modalités de prise en compte dans les droits à pension de vieillesse, des périodes d'interruption d'activité liées à l'éducation des enfants (pour les femmes, comme pour les hommes d'ailleurs, s'il y a lieu),

- dans l'immédiat, d'améliorer le montant des pensions de réversion.

Si l'on prend, pour conclure ces considérations sur les inégalités de ressour-

ces, un point de vue différent, et que l'on tient compte de toute la durée de vie, il est possible d'essayer de faire le bilan des transferts sociaux opérés au long de l'existence de chaque catégorie de retraités et personnes âgées. Des études ont été faites notamment par la Direction de la Prévision, en ce qui concerne les retraites. Compte tenu du principe d'assurance qui est au centre du système de protection sociale dans le domaine de la vieillesse, il est en effet intéressant d'évaluer le bilan "cotisations versées/prestations reçues" sur toute la durée de sa vie pour chaque retraité. Les études faites montrent des différences sensibles entre les bilans des diverses catégories de retraités qu'elles isolent (catégories socio-professionnelles, populations des divers régimes...). Elles attribuent ces différences à deux facteurs :

- les différences de réglementation entre les régimes,
- les facteurs démographiques et notamment les différences de longévité entre catégories socio-professionnelles, les catégories à salaires les plus élevés étant généralement parmi celles qui ont les durées de vie les plus longues.

Ce type d'analyse qui est encore récent correspond à une orientation intéressante de la réflexion sur les ressources des diverses catégories de retraités et personnes âgées. Au-delà du résultat final, c'est-à-dire de la situation des ressources des personnes âgées à un instant donné, elle intègre en effet toute la durée de vie qui joue un rôle essentiel dans la formation de cette situation. Ces développements permettent en outre de souligner combien la nature et l'ampleur des inégalités de ressources entre les diverses catégories de retraités et personnes âgées sont complexes à déterminer compte tenu des multiples manières qu'il y a de les appréhender (selon que l'on retient telles ou telles catégories, la situation à un moment donné ou le bilan des transferts au long de la vie...).

• *les effets de la parcellisation et des rigidités du système de protection sociale*

La parcellisation du système d'assurance-vieillesse en de multiples régimes de retraite à caractère professionnel, héritée de l'histoire, est un facteur de rigidité et d'obscurité dans le mode d'allocation des prestations contributives aux retraités et personnes âgées, ainsi que d'inégalité quant au niveau de ces ressources.

Des mécanismes de compensation financière ont du être mis en place entre régimes de base et spéciaux, pour corriger les conséquences des différences de structure démographique de ces régimes (liées aux déplacements de la population active d'un secteur d'activité à un autre), ainsi que des différences des capacités contributives des cotisants (liées aux écarts de salaires entre secteurs), pour ce qui concerne les régimes de salariés. Appliquant un principe de solidarité nationale, ces mécanismes visent à éviter qu'un groupe professionnel ne pâtisse de ses propres particularités démographiques ou pour ce qui est des salariés de ses caractéristiques économiques. Compte tenu de la complexité de ces correctifs, il est difficile d'en évaluer clairement les résultats.

Ils n'empêchent pas néanmoins les avantages servis par chaque régime, de différer sensiblement.

Les différences de niveau de protection ainsi introduites contribuent à créer des écarts de ressources entre retraités, que l'on considère les pensions en

valeur absolue, ou rapportées au revenu antérieur, ou même dans certains cas à l'effort contributif passé.

Le développement à côté des mécanismes de l'assurance-vieillesse, des dispositifs d'assurance chômage au bénéfice des travailleurs âgés cessant définitivement leur activité « pré-retraités » ont encore été dans le passé un facteur supplémentaire d'inégalité de ressources entre personnes d'une même classe d'âge alors même que ces personnes avaient pu avoir des situations comparables pendant leur activité.

Enfin, la juxtaposition au système des retraites contributives, d'un système d'avantages-vieillesse non contributifs fonctionnant selon des critères propres, aboutit dans certains cas à des incohérences. La qualité d'allocataire du Fonds National de Solidarité donne en effet droit à l'octroi pratiquement automatique d'avantages annexes qui sont refusés à des retraités contributifs alors même que leurs ressources sont à peine supérieures à celles qui donnent droit à l'allocation du F.N.S.

Parmi ces avantages : l'exonération pour l'habitation principale de l'impôt foncier et de la taxe d'habitation, l'exemption de la redevance de télévision, l'exonération de la cotisation d'assurance-maladie, la prise en charge des frais d'accès au réseau téléphonique, la gratuité de l'aide à domicile, etc.

On peut penser qu'au bout du compte, certains allocataires du F.N.S. ont, en cumulant l'ensemble de ces avantages, des ressources supérieures à celles de certains retraités, que leurs pensions bien que modestes suffisent, par leur montant, à exclure du bénéfice du F.N.S.

Il y a là une distorsion et un effet de seuil qui mériteraient sans doute d'être corrigés.

D'une approche sommaire de quelques configurations de ressources de personnes âgées et retraitées, il ressort qu'il n'est pas possible de définir un modèle-type du retraité ou de la personne âgée (la situation de chaque retraité ou personne âgée est, en tout état de cause, le résultat d'un processus entamé lors de l'entrée dans la vie active ; elle évolue tout au long de la retraite et du vieillissement). Les ressources varient ainsi d'une façon importante dans leur montant, leur structure et leur évolution au cours du temps d'une catégorie de retraités ou personnes âgées à une autre. Dans le tableau que l'on peut faire de ces écarts, les femmes et notamment les veuves semblent particulièrement déshéritées. La parcellisation du système de protection sociale est un facteur important des distorsions et des inégalités que l'on peut constater.

*c) Des transferts sociaux qui ont permis une considérable amélioration des ressources des retraités et personnes âgées, mais dont l'équilibre paraît fragile à certains égards.*

Les ressources des retraités et personnes âgées sont le résultat d'un double transfert :

- instantané entre actifs et inactifs d'une même période (retraites par répartitions, prestations non contributives, etc.).

**TABLEAU 2. - Évolution des retraites de 1970 à 1978**  
**Retraite totale perçue par un individu**

	1970	1974	1975	1976	1977	1978
<b>A - En francs courants</b>						
Minimum vieillesse.....	100	196	245	283	328	393
Salariés cadres.....	100	154	177	203	225	246
Salariés non-cadres.....	100	153	180	208	237	262
Professions libérales						
Médecins.....	100	169	193	215	243	
Autres.....	100	153	179	200	232	268
Exploitants agricoles.....	100	197	227	261	318	388
<b>B - Pouvoir d'achat</b>						
Minimum vieillesse.....	100	143	160	168	178	195
Salariés cadres.....	100	122	116	121	122	122
Salariés non-cadres.....	100	112	118	124	129	130
Professions libérales						
Médecins.....	100	123	126	128	132	
Autres.....	100	112	117	119	126	133
Exploitants agricoles.....	100	144	148	155	173	192

Source : calculs du CERC.

**TABLEAU 3. - Montant global des retraites**  
**pour les différentes catégories de retraités retenues**

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>Ouvrier homme</b>							
Retraite SS.....	6714	7 266	8 096	9 019	10 277	15177	18 795
Retraite complémentaire.....	1440	1580	1724	1920	2288	2 544	2 952
Total.....	8154	8 846	9 820	10939	12 565	17 721	21747
<b>Ouvrier femme</b>							
Retraite SS.....	4 621	4 980	5512	6 092	6 922	10 340	12 892
Retraite complémentaire.....	1080	1185	1293	1440	1716	1908	2214
Total.....	5 701	6165	6 805	7 532	8 638	12248	15106
<b>Cadre</b>							
Retraite SS.....	7 200	7 920	9 662	11 261	13363	16 500	18 960
Retraite complémentaire AGIRC.....	21000	23 500	25 875	29 000	32 375	36 900	41500
Retraite complémentaire ARRCO....	-	-	-	-	5 600	6 600	7 770
Total.....	28 200	31420	35 537	40261	51338	60000	68 230

- dans le temps, entre actifs d'une période antérieure et inactifs d'une période ultérieure (épargne, retraites par capitalisation, etc.).

Le développement de la protection sociale, notamment depuis la fin de la dernière guerre mondiale, a conduit à ce que la redistribution instantanée des ressources entre actifs et inactifs de la même période, sous forme de prestations de vieillesse, assure une part croissante de ressources des retraités et personnes âgées. L'équilibre du système paraît néanmoins fragile par certains aspects.

- *L'Amélioration des ressources des personnes âgées par la voie des transferts sociaux.*

Le système actuel de transferts au titre de la vieillesse repose principalement sur la logique de l'assurance : les droits à prestation et leur montant sont en général acquis par les cotisations qui ont été versées par les intéressés au titre de leur activité professionnelle passée. La rigueur de ce principe est atténuée par l'existence de mécanismes de solidarité dont le principal est le minimum vieillesse et qui sont destinés à assurer des ressources aux personnes qui n'ont pas pu se constituer des droits à pension suffisants (parce qu'elles ont des durées d'activités ou d'assurance trop brèves) et disposent de ressources personnelles faibles.

À l'heure actuelle, le système des retraites approche de sa maturité : l'ensemble de la population active est couverte par l'assurance vieillesse, et les générations qui arrivent à l'âge de la retraite ont des durées de cotisation de plus en plus longues, approchant et, dans certains cas, dépassant la durée maximale fixée dans le Régime Général à 37,5 ans. Cette généralisation de la couverture des actifs par des régimes de base d'assurance vieillesse, a constitué un progrès déterminant pour le développement des ressources des personnes âgées.

De plus, les prestations servies dans les régimes de base, et notamment dans le Régime Général, ont connu des améliorations au fil des années. Pour ne citer que quelques-unes des mesures les plus marquantes, notamment dans le régime général :

- Loi du 31 décembre 1971 : prévoyant dans le Régime Général, le calcul de la pension sur la base du salaire moyen des dix meilleures années, au lieu des dix dernières, durées d'assurance prises en compte dans la limite de 150 trimestres au lieu de 120, taux de liquidation à 65 ans de 50 % au lieu de 40 %, notamment.

- revalorisation 2 fois par an des pensions en fonction de l'évolution des salaires.

- liquidation de la pension dès le premier trimestre d'assurance dans le Régime Général, et proratisation de la pension en fonction de la durée d'assurance effective,

- abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans qui conduit à une amélioration du niveau des pensions servies avant 65 ans pour les personnes qui ont totalisé avant cet âge des durées d'assurance voisines de 37,5 ans ou supérieures : liquidation au taux plein (50 %), et, institution d'un minimum de pension pour 37,5 années d'assurance (2.200 francs par mois dans le Régime Général et 20 % du salaire annuel moyen dans les Régimes relevant de l'A.R.R.C.O.).

- amélioration du taux des pensions de réversion servies dans le Régime Général porté au 1<sup>er</sup> décembre 1982 à 52 %.

Parallèlement, le développement des régimes complémentaires dû à l'initiative des partenaires sociaux, a également contribué à accroître le niveau des retraites, permettant de le porter pour la majorité des salariés à un niveau avoisinant les 70 % du salaire antérieur.

Actuellement, néanmoins, des progrès restent encore à faire :

- pour les personnes qui totalisent de longues durées d'assurance, dépassant 37,5 ans, et plus particulièrement, les travailleurs manuels.
- pour les femmes dont les droits à pension restent faibles.
- plus généralement, enfin, pour les titulaires des pensions des montants les plus modestes.

Illustrent ces quelques réflexions les tableaux suivants :

Tableau 2 *CERC* - Évolution en huit années des retraites perçues par divers cas-types de retraités.

Tableau 3 *INSEE* - Montant global des retraites pour divers cas-types de retraités.

• *La fragilité du système sur certains points.*

Des interrogations pèsent sur deux points essentiels en ce qui concerne l'équilibre du système de protection sociale au titre de la vieillesse :

- les possibilités de financement des charges de l'assurance vieillesse, à législation constante, à terme, compte tenu notamment des difficultés économiques.

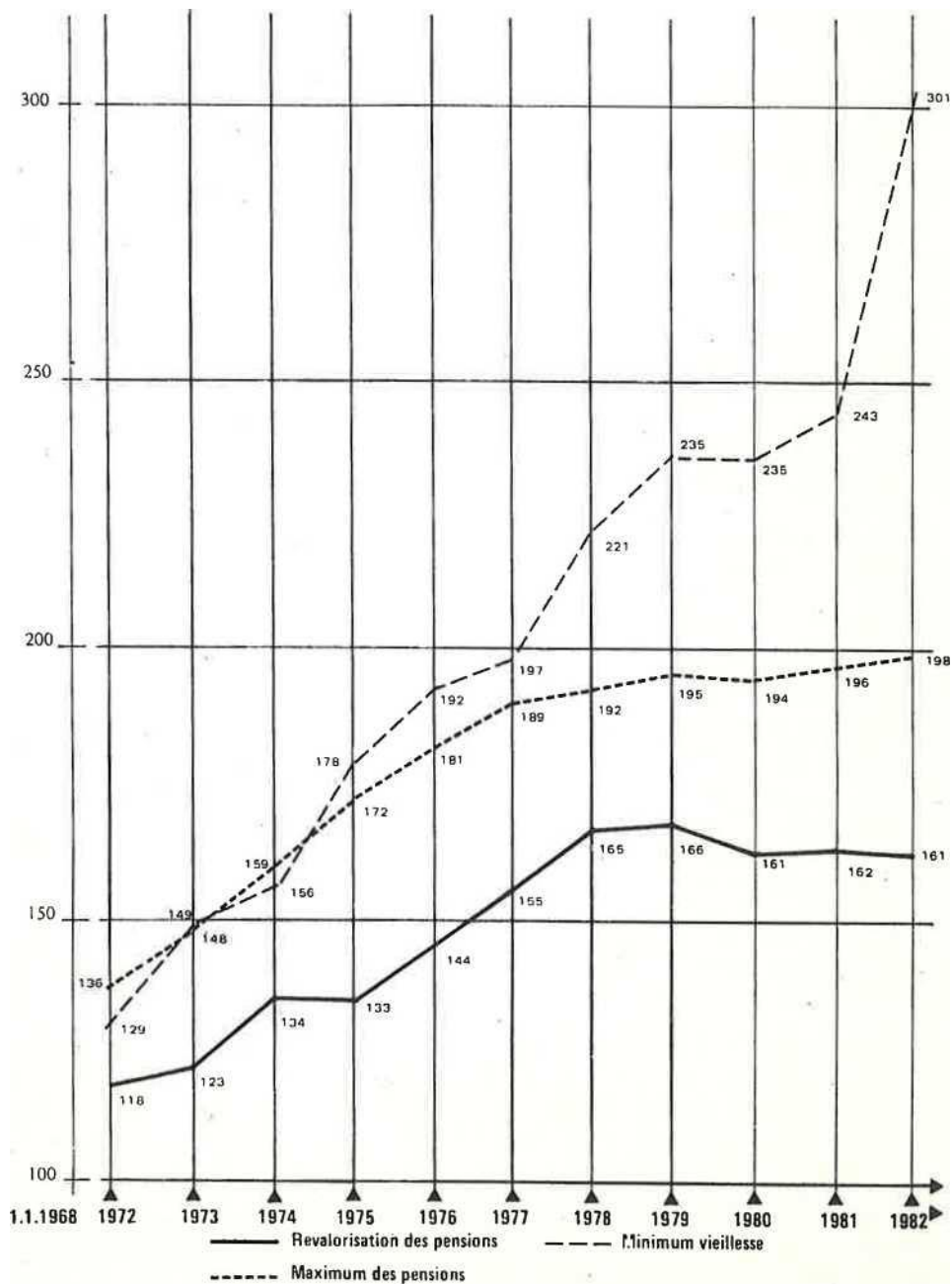
- la juste proportion entre le montant des pensions contributives (les plus faibles notamment) et celui des avantages non contributifs.

- La crise économique entraîne une diminution du nombre d'actifs, et donc du nombre de cotisants des régimes de retraite, ainsi que de la masse des ressources sur lesquelles peut être effectué le prélèvement nécessaire pour financer la charge de l'assurance vieillesse. On observe par ailleurs, l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui totalisent des durées d'assurance voisines de la durée d'assurance maximale d'une part, un mouvement accentué de retrait de l'activité des travailleurs âgés de plus de 60 ans, voire même de 55 ans dans certains secteurs, d'autre part - Ces évolutions simultanées conduisent à s'interroger sur les moyens d'équilibrer à terme l'assurance vieillesse sans augmenter le prélèvement sur les actifs ou réduire les avantages accordés.

- Depuis quelques années, le minimum vieillesse, a connu des revalorisations extrêmement importantes, le portant au 1.1.1983 à 2.208 francs par mois pour une personne seule, et 4.092 francs pour un couple (soit plus 56 % et plus 45 % pour les deux dernières années seulement).

Si l'on compare l'évolution du montant des pensions du Régime Général et du montant du minimum vieillesse, on constate, comme cela apparaît sur le schéma suivant, un rattrapage du niveau des pensions (et particulièrement des pensions les plus faibles) par le minimum.

## ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS, DU MINIMUM VIEILLESSE ET DU MAXIMUM DES PENSIONS



**MONTANT ANNUEL  
DE LA PENSION**  
(en milliers de francs)

**Taux actuels du  
Régime Général**

48 992

Montant théorique de la  
pension à 65 ans (1.1.1983)

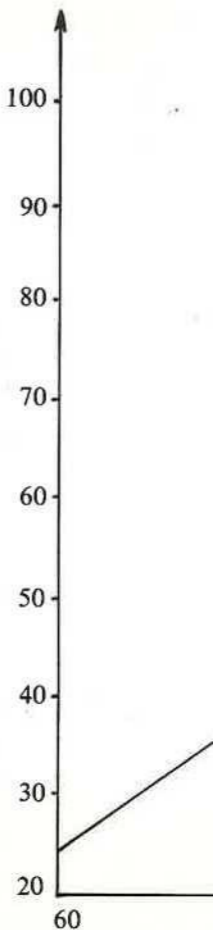
44 460

Maximum des pensions  
(1.1.1983)

42 203 SMIC au 1.12.1982

26 500

Minimum (AVTS + FNS)  
au 1.1.1983





BASES DE CALCUL  
SALAIRE ANNUEL  
MOYEN = 97 980  
1.1.1983

(calculé sur la base du salaire  
maximum soumis à cotisation)

Valeur au 1.1.1983  
Durée d'assurance = 37,5 ans

65

70

75

Age à la liquidation

Ce rattrapage n'est pas sans poser un problème de principe dans un système fondé sur la proportionnalité des avantages servis à l'effort contributif passé. L'éventail des avantages de base (retraites des régimes de base et avantages non contributifs) s'est ainsi singulièrement fermé, et les cotisations au Régime général peuvent sembler peu payantes. Un travailleur qui aurait gagné le S.M.I.C. pendant une carrière normale de 37,5 ans a droit à 65 ans à une pension dans le régime de base inférieure au montant du minimum vieillesse. Si l'on totalise retraite de base et retraite complémentaire, il perçoit un montant de pensions de l'ordre de 2.300 F à 2.400 F par mois, montant peu différent de celui du minimum. Cette situation apparaît clairement dans le schéma.

Les mesures d'abaissement de l'âge de la retraite prolongées par l'institution d'un minimum de pension contributive calculée sur la base de 37,5 années de cotisation (2.200 F/mois dans le régime général, et, 20 % du salaire annuel moyen dans les régimes complémentaires non-cadres), constitueraient, il faut cependant le noter, à partir du 1<sup>er</sup> avril, un effort pour rétablir un écart raisonnable entre le niveau des pensions contributives et le montant des avantages non contributifs.

## 2 - Propositions pour l'action concernant les ressources des retraités et personnes âgées

Les propositions du groupe concernant les orientations de l'action dans le domaine des ressources des retraités et personnes âgées, visent :

- en premier lieu, à améliorer la connaissance statistique de la situation des ressources des retraités et personnes âgées, ainsi que l'évaluation des politiques menées en leur faveur (1)

- - en second lieu, à améliorer la situation de ressources des retraités et personnes âgées, dans le respect des principes actuels de l'assurance-vieillesse (2)

Le groupe s'est enfin interrogé en évoquant les modalités de financement de l'assurance-vieillesse sur les voies d'une nouvelle solidarité entre les âges (3).

*(1) Améliorer la connaissance statistique des ressources des retraités et personnes âgées et l'évaluation des politiques menées en leur faveur*

La pauvreté des statistiques et des évaluations concernant les ressources des retraités et personnes âgées conduit le groupe à souhaiter :

- la mise en place d'un plan statistique des retraites, concernant l'ensemble des régimes, qui pourrait se faire par étapes.

- plus généralement, l'étude pour des panels représentatifs de retraités, de la situation et de l'évolution des ressources permettant :

- de faire des comparaisons en outre des catégories significatives de retraités et personnes âgées,

- de mesurer l'effet de chaque politique au regard des objectifs qu'elle s'est assignée : par exemple des allègements fiscaux visant les personnes âgées les plus démunies.

- d'apprécier la manière dont se cumulent les ressources émanant de sources différentes (retraites de base - complémentaires - revenus d'activité...) ainsi que les effets des diverses politiques (locales et nationales notamment).

*(2) Améliorer la situation des ressources des retraités et personnes âgées dans le respect des principes actuels de l'assurance-vieillesse*

Compte tenu du constat fait précédemment, il semble important d'assouplir le système de l'assurance vieillesse tel qu'il existe actuellement pour tenter d'éliminer les rigidités, les inégalités et les distorsions qui résultent de sa parcellisation en de multiples régimes, ainsi que de la mauvaise coordination des critères d'octroi de certains avantages liés à la nature contributive ou non contributive des ressources détenues par les personnes âgées ou retraitées.

Il apparaît également indispensable d'améliorer ce système afin d'assurer une couverture sociale et des ressources plus satisfaisantes à l'ensemble des retraités et personnes âgées, et notamment aux femmes et aux travailleurs manuels.

Les propositions qui suivent s'efforcent tout en correspondant à ces objectifs, d'être compatibles avec ceux qui ont été retenus à long terme concernant les modalités du passage à la retraite et de la cessation d'activité. Ces derniers objectifs supposent en effet, notamment, que le système d'assurance-vieillesse soit adapté à des modalités plus souples de répartition au cours de la vie des périodes de formation, de travail et de loisirs et qu'il permette par ailleurs la mise en place de formules de passage progressif à la retraite.

- *Poursuivre l'harmonisation des régimes de retraite*

Cet effort est indispensable pour éliminer les inégalités et aboutir à une situation où, à effort contributif identique, les prestations soient les mêmes pour tous les retraités. À partir de niveaux de ressources d'activité égaux, les pensions servies seraient alors comparables, sous réserve toutefois du droit de chacun de s'assurer des ressources supérieures à ce niveau garanti, par un effort de contribution ou de prévoyance supplémentaire.

- *améliorer le montant des ressources*

Au-delà du maintien du pouvoir d'achat des prestations servies au titre de la vieillesse qui apparaît au groupe comme un impératif minimum, deux catégories de propositions ont été retenues :

- L'ouverture du droit à pension de vieillesse sans condition d'âge à partir d'une certaine durée de cotisations à déterminer. Cette mesure introduirait en effet plus de justice en faveur des personnes entrées jeunes dans la vie active, et particulièrement les travailleurs manuels.

Pour ce qui concerne les travailleurs manuels, le groupe s'est en effet interrogé sur les moyens d'améliorer leur situation du point de vue de la retraite. Cette suppression de la condition d'âge lui a semblé constituer la meilleure solution au problème. En effet, la mise en place de bonifications de durée d'assurance pour travaux manuels ou pénibles se heurte à l'impossibilité qu'il y a à définir de façon satisfaisante ce genre de travaux.

- L'amélioration du montant des ressources.

Le niveau des pensions devrait être amélioré par rapport aux revenus afin que soit assuré à tous 70 % du salaire des dix meilleures années, dans la perspective d'atteindre à plus long terme un taux de 75 % (retraite de base + retraite complémentaire), et au minimum l'équivalent du S.M.I.C. pour une certaine durée d'assurance à fixer.

Le montant des pensions perçues par les femmes, montant souvent très faible, devrait faire l'objet en tout état de cause d'un effort particulier d'amélioration :

- par le développement des droits propres des femmes en leur accordant un forfait d'annuités validées gratuitement d'une durée supérieure aux bonifications actuelles pour compenser les interruptions d'activité imposées par l'éducation des enfants. Cet avantage devrait d'ailleurs logiquement être également octroyé aux hommes s'il y a lieu (comme c'est le cas actuellement pour le congé parental).

- par l'amélioration des droits des veuves en augmentant le montant des pensions de réversion dans le régime général notamment (par l'augmentation du taux de réversion et l'assouplissement des conditions de ressources et des limites de cumul entre droits propres et droits dérivés), en améliorant d'autre part les conditions d'octroi, à l'ensemble des veuves, de la couverture du risque maladie.

Le montant des avantages non contributifs doit être revalorisé de façon à en maintenir le pouvoir d'achat ; un objectif d'un niveau de 80 % du S.M.I.C. à terme pourrait être retenu. Il convient néanmoins de veiller à ce que l'écart entre pensions contributives et avantages non contributifs soit établi par le jeu de la revalorisation des pensions, à un niveau satisfaisant, de sorte que l'effort contributif reste gratifiant pour les assurés sociaux.

On ne reviendra pas ici sur le problème des cumuls évoqué dans la première partie du rapport. Mais on soulignera néanmoins l'intérêt qu'il y a notamment pour les titulaires des plus faibles pensions, de détenir des ressources au titre d'une activité professionnelle qui leur procure un appoint indispensable et leur garantisse une relative autonomie.

- *Améliorer les conditions de paiement des pensions.*

Les efforts pour améliorer les conditions de paiement des pensions et notamment mensualiser les pensions, assurant ainsi une plus grande régularité dans la perception de leurs revenus par les retraités et personnes âgées, devraient être poursuivis.

(c) *LES VOIES DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES ÂGES.*

Le groupe de travail a dans un premier temps examiné les modalités du financement des transferts sociaux effectués au titre de la vieillesse, et exprimé quelques propositions dans ce domaine. Dans un deuxième temps, il a débattu de la conception que l'on pouvait avoir de la solidarité entre les âges et notam-

ment des perspectives possibles d'une solidarité ne retenant plus l'âge comme critère ou se développant dans le domaine de prestations non financières.

- *Modalités de financement de l'assurance-vieillesse.*

Le groupe de travail a estimé qu'il serait souhaitable que des mesures d'amélioration de l'assiette des cotisations sociales - pour un traitement plus équitable des diverses entreprises - soient prises et, notamment, que soit sérieusement étudié l'intérêt de choisir la valeur ajoutée comme assiette pour une partie au moins de la part patronale des cotisations sociales.

Il a également estimé souhaitable que soit maintenue la part de l'effort de solidarité au titre de la vieillesse prise en charge par l'État.

Il juge enfin que le rapprochement de l'effort des capacités contributives des assurés sociaux devrait être poursuivi, en évitant bien sûr que les salariés du commerce et de l'industrie ne se trouvent pénalisés.

- *Le critère de l'âge dans les mécanismes de transferts sociaux*

Le constat que de nombreuses personnes âgées disposaient de ressources insuffisantes a conduit à développer les transferts sociaux au profit de l'ensemble des personnes âgées, tout en les exemptant totalement ou partiellement de la participation à l'effort de solidarité dans certains domaines (maladie notamment), au seul vu du critère d'âge. L'analyse faite dans le constat des situations de ressources des personnes âgées et retraités a cependant montré la diversité de ces situations. Le groupe de travail s'est en conséquence interrogé, sans apporter de réponse définitive à la question, sur le point de savoir s'il ne serait pas légitime de tenir uniquement compte du niveau de ressources et des besoins de chacun, pour définir sa participation à la solidarité nationale. Ceci conduirait logiquement à accroître l'effort de certains retraités et personnes âgées, tout en augmentant les transferts et exonérations ou allègements de charge destinés aux plus démunis d'entre eux.

- *Une solidarité entre les générations qui ne soit pas exclusivement financière.*

Pour conclure sur le thème des ressources des retraités et personnes âgées, il convient de souligner que la dimension financière n'est pas la seule dimension que l'on puisse donner à la solidarité entre générations. Cette solidarité est également constituée de nombreux services rendus, sans caractère nécessairement marchand, qui de la part des retraités et personnes âgées peuvent prendre des formes diverses allant de la participation à la formation, aux services de voisinage et méritent sans doute d'être développés, et en tous cas pris en compte dans les évaluations que l'on peut faire des transferts entre générations (au même titre que les services en sens inverse rendus par les plus jeunes aux plus anciens).

## *RECOMMANDATIONS*

Améliorer la connaissance statistique des ressources des retraités et personnes âgées et l'évaluation des politiques menées à leur égard.

Assouplir et harmoniser les divers régimes et systèmes de protection sociale existant au titre de la vieillesse afin de réduire les inégalités, rigidités et effets de seuil actuels.

Améliorer les ressources des retraités et personnes âgées, en s'efforçant d'assurer à tous une pension de 70 % du revenu des 10 meilleures années (retraite de base + complémentaire), pour à plus long terme, si les conditions financières le permettent, viser un objectif de 75 % des 10 meilleures années, avec un minimum de pensions fixé au S.M.I.C.

Un écart raisonnable entre le montant des pensions contributives et celui des avantages non contributifs devrait en tout état de cause être assuré. Les pensions des femmes souvent très faibles devraient tout particulièrement être améliorées au titre de leurs droits propres à long terme, et dans l'immédiat au titre de la réversion. Le système des retraites devrait enfin s'orienter vers l'abandon de la condition d'âge pour l'ouverture des droits, ne subsistant qu'une condition de durée d'assurance ce qui rétablirait une plus grande justice à l'égard des personnes entrées tôt dans la vie active et particulièrement les travailleurs manuels.

Des réflexions devraient être menées sur la nature et le contenu de la solidarité entre générations et notamment sur la possibilité de développer une solidarité ne tenant compte que du niveau de ressources et des besoins de chacun, à l'exclusion de tout critère d'âge d'une part, et également sur les moyens de développement d'une solidarité qui existe et n'a pas un contenu exclusivement financier.

# **Groupe N° 2**

## **Solidarité des âges, relations entre générations.**

**Rapporteurs : M. Legros  
R. Szigeti**

## COMPOSITION DU BUREAU :

### **Présidente :**

Mme S. MALAQUIN

*Présidente U.C.R. C.F.D.T.*

### **Vice-Présidents :**

M. J. ORMEZZANO

*Conseiller psychologique*

*École des Parents*

Mme Ch. GRIMAUD

*Accueil et Service*

*S.O.S. 3<sup>e</sup> Age*

### **Rapporteurs :**

M. M. LEGROS

*Sociologue*

M. R. SZIGETI

*Président de l'Office de Montargis des Personnes âgées*

### **Secrétaire Administratif :**

M. B. BRUGUET

*Administrateur chargé des Personnes Agées*

*Féd. Nat. Mutualité Française*



## MEMBRES DU GROUPE

AIGUEPERSE Henri	<i>Fédération Générale des Retraités Civils et Militaires (FGRCM)</i>
TIXIDOR (M)	<i>Centre Communal d'Action Sociale Bureau d'aide Sociale (CCAS)</i>
AUBIGEON André	<i>Groupe Mornay</i>
AUBRON (M)	<i>Clubs des Anciens de Charonne</i>
BALIER Josiane	<i>Association Gérontologique du XIII<sup>e</sup> arrondissement</i>
BODIN (M)	<i>Clubs des Anciens de Charonne</i>
BOISSEL Anne	<i>Association Gérontologique de Vitry</i>
BRUGUET B. (M)	<i>Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)</i>
ARNAUD Marie-Madeleine	<i>Comité Français d'Education pour la Santé (CFES)</i>
COTTE Marie-Hélène	<i>Fédération Nationale des Associations d'aide à Domicile (FNAFR)</i>
COUDERCHON (Mme)	<i>Office Social de St-Quentin</i>
COURSIMAUT Christian	<i>Centre d'Étude et d'actions Sociales (CEAS)</i>
DARMAIS Maurice	<i>Union Confédérale Retraités CFD T</i>
DAUREIL Michel	<i>CentreAction Culturelle (CAC) Mâcon</i>
DELPLANQUE Pierre	<i>Union Confédérale Retraités CG T</i>
DUCHANGE Jean	<i>Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)</i>
DUJARDIN Léon	<i>Secours Populaire Français (SPF)</i>
FABRY (Mme)	<i>Association Générale de Retraites par Répartition (AGRR)</i>
FISSEAU Paulette	<i>CentreAction Sociale Dreux</i>
GOLDET Cécile	<i>Sénat</i>

GRESSIN Anne-Marie	<i>Fédération Nationale des Clubs Ruraux de Personnes Âgées (FNCRPA)</i>
GRIMAUD Chantal	<i>Accueil et Service SOS 3<sup>e</sup> Age</i>
GROLIER (Mme)	<i>Association Gérontologique du 13<sup>e</sup> Arrt.</i>
GROSSI (M.)	<i>Office Personnes Agées du Gard (OPAG)</i>
IGNASSE François	<i>Caisse de Retraite de l'imprimerie et du Labeur des Industries Graphiques (CARPILIG)</i>
JAMBERT René	<i>Société Nationale Civile Immobilière des Villages Retraite</i>
KROLIKIEWIEZ N. (Mme)	<i>Secours Populaire Français</i>
LALLEMENT (Mme)	<i>Âge d'Or</i>
LAURENCEAU (Mme)	<i>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales</i>
LEDUC Florence	<i>Association Gérontologique de Vitry</i>
LEGROS Michel	<i>Mairie de Châtillon-sous-Bagneux</i>
MALAQUIN Simone	<i>Union Confédérale Retraités CFD T</i>
MARRACHE Victor	<i>Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente</i>
MEDIONI Louis	<i>Hôtel de Ville de Créteil</i>
PASCAL Juliette	<i>Fédération nationale des Associations Personnes âgées et Retraités</i>
PERARD Francine	<i>Association médico-sociale Anne Morgan</i>
PIC PARIS (M.)	<i>Association pour le Mieux-Être des Retraités</i>
POIVET (M.)	<i>Association d'Anthropologie Médicale</i>
ORMEZZANO (M.)	<i>École des Parents</i>
REBOUL Hélène	<i>Université Lyon II UER de Psychologie et Sciences Sociales à Bron</i>

RODI Elisa	<i>Confédération Syndicale des Familles (CSF)</i>
ROTEN Gisèle	<i>Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées (UNRPA)</i>
ROUSSO (Mme)	<i>Caisse de Retraite Inter-entreprises (CRI)</i>
SGAMBATO J. (M.)	<i>Échec à la Solitude</i>
SOUVET Louis	<i>Sénat</i>
SZIGETI Robert	<i>Office Montargeois des Personnes Âgées</i>
THIVEAUD Jean-Marie	<i>Association des Âges</i>
TSYBOULA Sylvie	<i>Fondation de France</i>
de VERCHERE Marie-Madeleine	<i>Institut National pour la Retraite Active (INRAC)</i>
JULIEN Marie-France	<i>Journal « Notre Temps »</i>

## Table des matières :

<b>I. Politique des âges et conflits de générations .....</b>	<b>p. 43</b>
1. ....	
Pérennité des groupes d'âge .....	p. 43
2. Conflit des âges et conflit des générations .....	p. 45
<b>II. Des relations vivantes entre les groupes d'âge .....</b>	<b>p. 49</b>
1. La diversité des expériences .....	p. 49
2. Esquisse d'une typologie .....	p. 54
3. Les prémisses d'une politique pour une plus grande solidarité entre les âges .....	p. 55
<b>III. Des relations plus harmonieuses entre les groupes d'âge .....</b>	<b>p. 56</b>
1. Rapprocher les différents groupes d'âge .....	p. 58
2. Pour une politique de l'intergénération .....	p. 61
3. Le cadre juridique de la politique de l'intégration .....	p. 65
<b>Index des propositions .....</b>	<b>p. 66</b>

## I. Politique des âges et conflits de générations

Hantés par la nécessité absolue de s'unir pour survivre, les membres des sociétés humaines n'ont pourtant jamais cessé d'affirmer leurs clivages et leurs divisions. Masculin-féminin, classes sociales, groupes d'âge, constituent nos fractures élémentaires, leur combinatoire paraît sans limite. Atténuées ou prédominantes, elles se retrouvent dans toutes les sociétés.

La lecture des ouvrages des ethnologues et des sociologues nous assure en effet de la pérennité des groupes d'âge, elle nous montre aussi leur structuration différente suivant les époques et les sociétés (1). Dans le cadre nécessairement limité de ce rapport, nous ne pourrons montrer la richesse et la diversité de ces organisations sociales assises sur le concept d'âge ; nous nous contenterons d'insister dans une première partie sur la pérennité de cette notion d'âge et sur les interactions entre ce concept et les politiques sociales. Nous nous attacherons ensuite à développer l'analyse des relations conflictuelles entre les générations, entre les groupes d'âge en essayant de repérer des manifestations de ces conflits dans notre vie quotidienne.

### 1. La pérennité des groupes d'âge

Si l'analyse des modalités d'organisation et de fonctionnement des différents groupes d'âge présente un indéniable intérêt pour le progrès des sciences humaines, nous nous intéresserons davantage à l'existence du groupe d'âge comme réponse possible au problème de l'intégration sociale. La simple agrégation d'individualités ne constitue jamais une société, il y faut des médiations, le groupe d'âge en est une possible. Avant de rappeler que sur cette médiation s'élabore et se renouvelle une politique de gestion des personnes, il nous semble utile de renvoyer au statut de mythe quelques représentations.

#### A. *Le groupe d'âge : une forme d'intégration sociale*

Schémasant à l'excès les modes d'organisation des groupes d'âge dans les sociétés dites traditionnelles, nous distinguerons deux formes possibles :

- la première se caractérise par sa verticalité. Elle tend à privilégier la famille sous la forme de lignée faisant succéder une série de générations : arrière-grands-parents, grands-parents, parents, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Cinq ou six générations peuvent alors cohabiter, ou au moins se retrou-

(1) Par exemple : S.N. Eisenstadt, *from generation to generation Age group and the social structure*. Londres 1956, Clencoe ed.

ver simultanément dans le groupe familial. Le poids de la génération la plus vieille n'est pas nécessairement le plus grand et les inégalités sociales sont souvent plus déterminantes d'une lignée à l'autre. Coexistent des lignées dominantes et des lignées dominées.

- la seconde se présente de manière horizontale. Chaque homme, plus rarement chaque femme, appartient à une classe d'âge. Entre les membres d'une même classe d'âge, les relations sont très égalitaires, mais par contre, il existe une hiérarchisation très importante. Le cadet doit obéissance et soumission à l'aîné, mais il soumet à son autorité les classes d'âges, regroupant des membres plus jeunes. Parfois, à chaque classe d'âge est affectée une fonction particulière : la guerre, la chasse, la garde des troupeaux (cas des N AN DI au Kenya)

Il faudrait approfondir l'hypothèse selon laquelle la structuration sociale sous cette forme horizontale correspond à des sociétés dans lesquelles les inégalités économiques sont faibles, voire inexistantes.

Dans les sociétés où les groupes d'âge occupent une place importante, des procédures permettent de passer d'un groupe à l'autre. Les rituels de passage marquent socialement le franchissement des frontières entre les groupes. Dans l'ordre du symbolique, ils transposent des changements d'état, difficiles à vivre pour l'individu, et surtout organisent une grande lisibilité du jeu social.

### *B. Les groupes d'âge dans notre système familial*

Tout au long de notre histoire, les catégories d'âge ont connu de profondes transformations, les travaux de Philippe ARIES sur l'enfant (1) en attestent avec conviction. En ce qui concerne les personnages âgés, nos représentations fonctionnent davantage à la manière d'un mythe. À l'intérieur du groupe familial, les personnes les plus âgées auraient bénéficié d'une reconnaissance éperdue de la part de leurs enfants et petits enfants. Cette reconnaissance liée à la double possession des savoirs et des patrimoines se traduisait par un pouvoir très grand des anciens sur les jeunes. Le respect, la reconnaissance, le pouvoir, tels auraient été l'apanage des personnes de grand âge dans un passé plus ou moins lointain, mais toujours vécu sur un mode nostalgique. Ce mythe familial se double d'un mythe social qui lui est symétrique : sans être des gérontocraties, le pouvoir des anciens était considérable, leurs discours étaient respectés, leurs avis exécutés et leurs conseils suivis. La réalité est certainement très différente. Dans une société à fort taux de mortalité, la personne âgée pouvait bénéficier de quelque considération spécifique. N'avait-elle pas réussi à survivre dans un environnement hostile ? Sur le marché des humains, la rareté des personnes âgées en faisait le prix élevé. La famille patriarcale relève plus d'une construction intellectuelle de la bourgeoisie du siècle dernier que d'une réalité historique (2). L'approfondissement des recherches historiques sur ce thème permettrait de mesurer avec plus de sérénité l'écart entre hier et aujourd'hui dans la situation faite aux personnes âgées. Si l'on peut admettre qu'une société essentiellement rurale pouvait conserver à domicile des personnes devenues trop âgées pour trouver une place productrice, lorsque cette société se

(1) Aries Ph. : *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris, Plon, 1960.

(2) On lira un développement de ces thèmes dans *Le vieillissement. Actes de la table ronde - EHESS - 24/26 Oct. 79. Presses Universitaires de Lyon - 1982 - en particulier la contribution de Paul Paillat, p. 37- 42.*

désagrègera pour rejoindre la ville, l'atelier, la manufacture puis l'usine, la gestion des personnes âgées quitta la sphère familiale pour devenir un problème public.

### *C. L'émergence d'un appareil public : vers une gestion de la vieillesse*

La gestion des personnes âgées par des appareils spécialisés s'est longtemps confondue avec l'accueil des indigents. Les listes d'attente sont longues dans les hôpitaux hospices accueillant des personnes âgées valides (2). Mélange des âges, pas de distinction de sexe, faiblesse insignifiante des traitements médicaux, seule la pauvreté rassemble à l'hôpital ces populations que l'âge classique a tenté d'enfermer sans succès et que le 19<sup>e</sup> siècle essaie de moraliser. Dès les travaux du Comité de la Mendicité sous la Révolution, apparaît l'idée qu'il est préférable pour la morale et l'économie de maintenir les personnes âgées à leur domicile habituel. Idée qui connaîtra le succès théorique que l'on sait.

La médicalisation progressive de l'hôpital entraîne une exclusion de fait des personnes âgées de cette nouvelle structure sanitaire et leur relégation dans d'autres types d'institutions, hospices et maisons de retraite. Dans la même période, la généralisation de la retraite conduit les travailleurs salariés les plus âgés à se retirer de la production. Ainsi donc se met en place une politique de la vieillesse (1), gestion d'un groupe d'âge traversé par des inégalités profondes dans les ressources, mais aussi par un décalage important entre la période d'activité et la période de retraite tant sur le plan économique que sur celui de la participation sociale. La politique consistera à essayer progressivement d'améliorer le niveau de ressources et à accroître la participation sociale, d'où l'élévation des allocations garantissant un revenu minimum et l'encouragement des expériences de type club et autres activités. Pensons par exemple à la mise en place et au développement fulgurant du marché des loisirs et des vacances.

Cette politique s'adresse à des groupes d'âge spécifique, d'où cette classification technocratique de 3<sup>e</sup> âge, voire de 4<sup>e</sup> âge, logique généralisée à l'autre bout de l'échelle de la vie humaine par une politique de la petite enfance, de l'enfance. Prestations, équipements spécifiques, habitat séparé, tout concourt à privilégier une gestion sociale en termes de classe d'âge et non pas de groupes sociaux économiques différenciés. Évoquer le développement d'une politique intergénérationnelle, c'est aller en sens inverse. Mais avant d'avancer dans la définition de cette politique, il faut préciser davantage l'analyse des rapports entre les groupes d'âges tels que nous les voyons se développer d'abord sous leur forme conflictuelle.

## 2. Conflit des âges et conflit des générations

Le concept de conflit de génération est utilisé d'ordinaire pour désigner les périodes de tension qui surviennent entre parents et enfants, au moment de l'adolescence de ces derniers. Nous pensons qu'il est possible de l'appliquer dans les relations qu'entretiennent les parents devenus âgés avec leurs enfants

(1) Voir sur ce sujet les travaux d'A.M. Guillemard, en particulier *La Vieillesse et l'État*, Paris. PUF - 1980, 238 p.

(2) Voir sur ce point, Olivier Faure, *Genèse de l'hôpital moderne*, Presses Universitaires de Lyon, 1981, 269 pages.

arrivés à l'âge adulte. Conflits familiaux, mais aussi conflits de société entre des groupes d'âge dont les conduites répondent à des logiques différentes. Avant de définir plus précisément ces conflits, il nous semble utile d'en rappeler les causes essentielles et les manifestations.

### *A. Les lignes de fractures entre générations*

Un double mouvement a progressivement constitué la question des personnes âgées en problème social : la généralisation de la retraite et l'augmentation du nombre de personnes âgées.

#### **1. La génération de la retraite**

À partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, sous l'influence du progrès technique, des groupes entiers de notre population se retirent de la production. Souci de former une main-d'œuvre plus qualifiée, physiquement plus solide, et raisons humanitaires se conjuguent pour aboutir au désengagement des enfants, puis à la diminution du travail des femmes, tout au moins en milieu urbain. Enfin à partir de 1910, les premières lois sur les retraites ouvrières et paysannes marquent le début du retrait des personnes âgées du monde du travail. Jusqu'alors, la maladie, l'incapacité physique déterminaient le seuil d'arrêt de la vie productive ; les nécessités économiques rendaient par ailleurs cet arrêt très progressif. Pour la première fois dans nos sociétés se constitue donc un groupe d'âge ayant un statut particulier : les retraités.

#### **2. Le poids de la démographie**

Il faudrait dans les sociétés traditionnelles vérifier l'existence d'une corrélation inversement proportionnelle entre le nombre de personnes âgées dans cette société et la considération dont elles sont entourées. Depuis le milieu du siècle dernier (1) notre population ne cesse de vieillir, déséquilibre démographique, allongement de la vie humaine, diminution du taux de mortalité ; le groupe des âgées occupe une place de plus en plus grande dans notre société. Un groupe important doté d'un statut particulier, se pose donc à terme le problème de son intégration dans l'ensemble du corps social.

### *B. Les termes du conflit*

Entre les groupes d'âge, la guerre n'est pas déclarée en dépit des proclamations de quelques groupes de « panthères grises » (2). Les symptômes de conflits feutrés, de distorsions n'en sont pas moins évidents ; les mentalités, les images, le débat économique, la législation constituent les terrains et les cadres de ces affrontements.

#### **1. Les décalages de mentalités**

Il nous semble difficile d'entériner l'idée d'une culture de la vieillesse dans les termes utilisés pour évoquer d'autres groupes culturels (3) ; entre les habi-

(1) Voir *Le Vieillissement*, op. cité, en particulier les articles de Patrice Bourdelais, de Robert Bourbeau et Jacques Legare.

(2) Mouvement revendicatif de personnes âgées aux USA dont la dénomination se calque sur celle d'un mouvement extrémiste noir les « Black Panthers » (les panthères noires).

(3) Par exemple : Hoggard R. *La culture du pauvre*, Ed de Minuit. Paris - 1970, 420 p.



tants des villes et ceux des campagnes, d'un groupe social à l'autre, à l'intérieur du groupe des personnes âgées les différences sont considérables. Des éléments semblent cependant se retrouver particulièrement marqués dans l'univers des personnes âgées.

Le monde environnant apparaît menaçant et l'insécurité constitue un thème majeur du discours.

- les technologies évoluent trop rapidement et renforcent l'impression d'être toujours dépassé, de rester en arrière du mouvement de la vie.
- la mutation rapide des valeurs et des comportements des jeunes accentue encore un peu plus le décalage entre les groupes jeunes et âgés.

## **2. Les images**

- Lorsque l'on a vécu toute sa vie dans une situation de dépendance et de subordination,
- lorsque l'économiste analyse les retraites en termes de charge,
- lorsque la publicité ne vous tend comme miroir que l'image de la jeunesse, de la fraîcheur, du dynamisme,
- lorsque le beau vieillard n'est plus qu'un objet d'esthétisme ; est-il possible que l'identité des personnes âgées se définisse en termes positifs et valorisants ?

Quelle que soit la nature de la relation entre les groupes différents, celui dont l'image est dévalorisée perd nécessairement de sa capacité à développer une relation satisfaisante.

Travailler sur l'image consiste d'abord à tenter de démêler le réel et sa représentation. Une des composantes négatives, très forte de l'image du vieillard, est celle de l'enfermement dans un hospice-mouroir, mais il faut rappeler que seulement 5 % des personnes âgées de notre pays sont dans de tels établissements. Cette situation est difficilement tolérable pour ces personnes, mais le réel et la force de la représentation n'ont pas de commune mesure. Il est donc indispensable de veiller à la diffusion d'informations sur la situation réelle des personnes âgées et retraitées. Au-delà du larmoyant et du sensationnel, un effort de réalité doit donc être accompli dans la diffusion des images.

Séparer le réel de la représentation, cela peut aussi signifier qu'il faut œuvrer à briser la représentation de la vieillesse comme une totalité. Il existerait une image négative des personnes âgées (l'escalier de la vie que l'on a monté et qu'il faut maintenant redescendre) et cette image s'appliquerait à l'ensemble des personnes âgées. Image négative qui justifie l'exclusion. Or nous savons bien qu'il existe des images multiples de la vieillesse, prolongement de la multiplicité des vies humaines. Ce sont ces images diverses qu'il nous faut retrouver et mettre en valeur.

Insister davantage sur la continuité que sur la rupture, montrer que l'on a vieilli comme on a vécu, apprendre à reconnaître les richesses et les potentialités de chaque situation et de chaque âge. Ne pas sous-estimer et surtout ne pas nier l'importance du travail de deuil qui doit être effectué par celui ou celle qui voit se restreindre l'étendue de ses responsabilités. Ne pas dénier la force et l'efficacité des rites de passage qui marquent socialement les différentes étapes de la vie.

Telles sont quelques pistes pour une politique de la représentation et de l'image des personnes âgées et retraitées marquant une rupture avec le langage d'exorcisme ordinairement tenu.

### **3. Le débat économique**

Les mesures financières en jeu expliquent l'intensité du débat sur le coût de la protection sociale, mais ce débat, pour nécessaire qu'il soit n'en constitue pas moins un clivage supplémentaire entre le groupe d'âge. Le discours sur les retraites uniquement élaboré en termes de charges sociales dans une période de faible croissance économique risque de renvoyer le groupe des personnes âgées à un rôle de bouc émissaire dont nous percevons le danger.

### **4. Une législation désuète**

Le principe de l'obligation alimentaire constitue le cadre juridique essentiel de la solidarité entre les générations. Le problème des débiteurs d'aliments dépasse largement les rapports entre les personnes âgées et leurs enfants pour prendre en compte la prise en charge des enfants par leurs parents (par exemple dans le cas de la pension alimentaire lors d'un divorce).

Si le champ d'application de l'obligation alimentaire tend à se réduire : loi du 16 juillet 1971 relative à l'allocation de logement, décret du 27 juillet supprimant toute référence à l'obligation alimentaire pour l'attribution de l'aide- ménagère, son principe est régulièrement réaffirmé. Il repose sur la notion de famille comme lieu d'exercice de la solidarité entre les personnes, l'intervention de la collectivité publique ayant un caractère subsidiaire.

L'argument principal utilisé pour défendre le principe de l'obligation alimentaire est d'ordre moral et renvoie à une conception de la famille pour le moins ancienne.

Dans la pratique, il s'avère que le recouvrement de l'obligation alimentaire pose de très nombreux problèmes aux personnes qui en sont chargées.

La majorité des membres de la commission propose la suppression pure et simple de l'obligation alimentaire, renvoyant celle-ci à son caractère facultatif et subsidiaire. Plusieurs arguments justifient cette position dont certains membres de la commission pensent qu'elle est de nature à bouleverser les équilibres familiaux déjà fragiles.

Par son travail, par sa participation tout au long de sa vie active à l'élaboration du patrimoine national, par ses cotisations aux différents régimes de retraite, par ses impôts, l'individu acquiert des droits sur la société, lorsqu'il devient en âge de ne plus pouvoir vivre seul, cette société doit s'acquitter de sa dette, c'est une question de justice sociale.

L'expérience montre la dégradation des relations familiales lorsque l'on doit autoritairement appliquer le principe de l'obligation alimentaire. Le partage inégal entre les enfants, le placement du ou des parents faisant l'objet d'une transaction financière, ne peuvent que dégrader les relations familiales. L'obligation alimentaire s'appuie sur le sens de la famille, mais son application même est un déni de ce sens.

L'extension du maintien à domicile devrait contribuer à ce que n'augmente pas le nombre de placements consécutifs à une suppression de l'obligation alimentaire ; la suppression des frais de recherche et de recouvrement viendrait également compenser un surcroît de charges financières, enfin l'augmentation des pensions et retraites nous permet de penser, sous réserve d'un chiffrage précis, que les coûts entraînés par cette suppression ne seraient pas aussi élevés qu'ils sont parfois indiqués.

Le problème de la récupération sur la succession des bénéficiaires de l'aide sociale est un faux problème.

Il ne s'agit pas d'une récupération sur la succession, mais de la récupération d'une avance faite par l'aide sociale au bénéficiaire possesseur d'un certain patrimoine insuffisamment productif de revenu. La succession, c'est ce qui reste une fois les dettes du de cujus payées.

Dans l'hypothèse d'une solution d'inversion des priorités, le problème ne se poserait plus. Il est en effet presque constant que ce sont les possesseurs de petits patrimoines qui se trouvent dans cette situation, l'adéquation de l'aide à laquelle ils peuvent prétendre à leurs revenus de retraites viderait le problème de substance. Elle leur permettrait surtout de demander l'aide à laquelle ils ont droit, sans l'inquiétude de voir leurs héritiers frustrés du fruit de leurs économies et trop souvent renoncer à demander quoi que ce soit pour éviter à leurs héritiers ce qu'ils considèrent et qui est en fait une spoliation (1).

## **II Des relations vivantes entre les groupes d'âge**

Nous avons, dans le chapitre précédent, décrit les relations entre les groupes d'âge, entre les individus appartenant à ces groupes, sur le mode de la conflictualité, du désaccord et de la distorsion. S'il est indispensable de connaître ces fractures pour fonder une politique sociale dont une des lignes de force serait le rapprochement des générations, il faut aussi décrire, analyser et comprendre les mécanismes de cohésion de nos groupes sociaux. Des hommes, des femmes, des personnes âgées, des enfants vivent ensemble, partagent chaque jour des expériences communes. Ils y trouvent de la satisfaction, parfois du bonheur. Domaine du choix ou de la nécessité, des relations entre les âges existent, apprenons à en reconnaître les éléments positifs.

Les membres de la commission, dressant l'inventaire des pratiques intergénérationnelles, n'ont pas manqué d'être surpris par leur ampleur, leur diversité. Nous allons rendre compte de cette diversité, en proposer une brève typologie et essayer de dégager à partir de ce qui existe les bases d'une action à entreprendre.

### **1. La diversité des expériences**

Trois niveaux différenciés permettent de classer l'ensemble des relations entre les groupes d'âge la famille, lieu privilégié des relations entre des personnes appartenant à plusieurs générations le voisinage et le milieu de travail,

*(1) Communication écrite de Maître Scigetti auquel nous exprimons toute notre reconnaissance pour les éclaircissements apportés sur ce point délicat.*

partage d'un même territoire par des groupes de personnes sans affinités nécessaires, et enfin le niveau des solidarités plus larges exprimées dans le cadre de la vie associative et des collectivités locales.

#### A. La parenté.

Au fur et à mesure de l'accumulation des connaissances en sciences sociales, s'estompe progressivement ce que nous avons pris pour la réalité des modèles familiaux anciens, à savoir une famille élargie dominée par la figure des anciens. La réalité fut d'une complexité plus grande. Nous constatons aujourd'hui que se maintiennent, surtout en milieu rural, des formes de cohabitations. Trois générations, parfois quatre, partagent un même toit et respectent une forme de division du travail dans l'exploitation familiale. Familles intégrant les différents groupes d'âge, familles souvent profondément marquées par des conflits bru-belle-mère, ces groupes familiaux tendent à disparaître avec la régression de ce type d'exploitation. Le recours à l'hospitalisation des personnes âgées est peu fréquent, l'utilisation des services collectifs (crèche), quasiment nulle.

En dehors de ces cohabitations dont tout nous montre qu'ils disparaissent en milieu rural et qu'ils sont très rares en milieu urbain où la taille des appartements ne se prête guère à ces formes de cohabitation, nous connaissons très mal la réalité des solidarités familiales et des prises en charge d'une génération par l'autre. La juxtaposition de certaines études (1), les témoignages de travailleurs sociaux, les impressions rapportées par des membres de la commission font apparaître de grandes convergences. Les personnes âgées de la famille : grands-parents, oncles et tantes jouent un rôle non négligeable non seulement dans les équilibres affectifs, mais aussi dans les relations économiques. Des transferts financiers, sociaux existent entre les membres plus âgés du groupe familial et les autres, transferts, mais aussi échanges, car ces relations se placent d'une certaine mesure sous le signe de la réciprocité.

Nous recommandons vivement que ces échanges fassent l'objet d'études plus précises centrées sur la connaissance des solidarités familiales.

Nous pouvons repérer quelques indices de ces solidarités :

- des aides matérielles sous forme de dons, de prêts, mais surtout de cadeaux. Ces transferts financiers peuvent être conséquents lors de l'achat de voiture, lors de l'installation d'un jeune ménage ou de la naissance du premier enfant. Les aides en matière de logement sont également importantes.
- l'accueil des parents et de leurs enfants, mais très souvent des enfants seuls pendant les vacances scolaires est une pratique importante lorsque les grands-parents ne résident pas dans la ville des enfants et petits-enfants.
- Les grands-parents sont fréquemment associés à la garde des petits enfants, garde régulière parfois, mais aussi garde de dépannage pendant les petites vacances scolaires ou lors de maladie.
- Il faudrait enfin dresser l'inventaire de ces services infimes, de ces dépannages irréguliers, de ces coups de main occasionnels qui tissent la trame des échanges familiaux.

(/) *lira par exemple Agnès Pitrou, vivre sans famille ? Privât, 1978, 231 p., ou les comptes rendus des travaux de l'Association des Âgés (73, av. Paul Doumer, 75016 Paris).*

La réciprocité semble caractériser fortement ces relations entre les membres âgés et les plus jeunes du groupe familial. Échange de cadeaux, de services, circulation des affects, les réseaux familiaux ne sont pas à sens unique, mais ils semblent fragiles : une maladie trop grave invalidante, l'accident, le chômage trop long, les solidarités familiales montrent alors leurs limites. S'il fallait indiquer une limite supplémentaire et attirer l'attention des praticiens des sciences humaines, nous insisterions sur les décalages dans les réseaux familiaux entre les familles à fort capital culturel et économique et les autres, moins aptes à mobiliser des ressources familiales plus restreintes.

### *B. Les Solidarités de voisinage*

Mouvementsspontanés, échanges de services ou de menus biens, marqués très fortement par l'idée de réciprocité, les solidarités de voisinage ne semblent pouvoir s'épanouir qu'à certaines conditions : la proximité géographique ne suffit pas, la proximité culturelle est nécessaire, il faut ajouter aussi une certaine transparence de la vie sociale.

Gardes d'enfants, assistance en cas de maladie, aide pour faire des courses, menus travaux, bricolages, aide au nettoyage, repassage, transports, la liste est longue des activités domestiques, ludiques ou sociales accomplies dans le cadre du voisinage. Le palier, la rue, le quartier, le village sont des unités géographiques où la connaissance réciproque engendre le service. Les personnages âgés disposant de plus de temps libre, d'un savoir-faire sont très souvent des piliers de ces réseaux de services. La réciprocité ne peut fonctionner que dans un milieu homogène socialement, ces relations, se structurent donc à l'intérieur de groupes plutôt fermés, partageant des valeurs identiques. Cette réciprocité n'étant pas immédiate, les relations ont d'autant plus de chance de se développer qu'elles naissent dans des groupes sociaux stables. Les relations se situent du côté de l'offre davantage que de la demande, l'offre est première, la réponse vient ensuite et s'enchaînent les relations. Cela suppose qu'une personne puisse proposer le bon service, celui qui est attendu, il faut donc voir ce qui se passe chez l'autre pour deviner ce dont il peut avoir besoin. Le monde urbain se prête mal à ces échanges, privilégiés en milieu rural.

Ils se développent parfois en ville sur la base d'une communauté d'appartenance, véritable micro-culture locale. L'homogénéité des âges à l'intérieur de certaines cités urbaines, le sentiment d'insécurité, l'absence de lieux de rencontres empêchent la formation de ces réseaux spontanés. Il serait intéressant dans les programmes type habitat et vie sociale d'analyser de manière précise ces critères qui permettent un développement de ces solidarités entre les âges.

### *C. L'intergénération dans une solidarité élargie*

À l'échelon de la commune et des associations, une pratique intergénérationnelle existe déjà qu'il faut conforter. De très nombreuses associations accueillent des personnes de tous âges ; des équipements culturels et sociaux sont ouverts sans distinction d'âge. De nombreuses collectivités locales et associations, prenant conscience de la force des cloisonnements, ont organisé des actions destinées à faire se rencontrer des personnes d'âges différents. Ces activités s'articulent autour de plusieurs thèmes et prenant des formes multiples.

## 1. Les principaux thèmes des rencontres intergénérationnelles

La production de connaissances, la transmission de savoirs, l'organisation de loisirs, la mise en place d'actions socio-éducatives et la recherche des contacts constituent les thèmes dominants des activités intergénérationnelles.

- **la production de connaissances**

Sous l'influence d'historiens plus intéressés par une histoire des mentalités que par la description des guerres et de « grands hommes », l'histoire locale, les biographies connaissent un regain d'intérêt. De nombreuses personnes âgées participent à ces sociétés d'histoire locale ou créent des ateliers de Mémoire collective, recherchant dans un passé immédiat les traces d'une culture avant qu'elles ne s'effacent. Sans distinction de génération, ces activités contribuent à enrichir notre patrimoine culturel et à préserver les richesses de notre histoire. Des danses traditionnelles, à l'architecture locale en passant par les retrouvailles avec un patois, des techniques, des fêtes, nombreuses sont les pistes de travail dont certaines aboutissent à la création d'un musée, d'une exposition, d'une brochure.

- **transmettre des savoirs**

Une part non négligeable de l'activité inter-âge des associations consiste à organiser la diffusion de connaissances par le biais de temps de formation à l'intérieur des universités dites du troisième Âge dont certaines s'ouvrent largement à d'autres groupes de personnes. La musique, les langues, l'histoire, il faudrait énumérer tous les domaines de l'activité humaine pour faire la liste des disciplines abordées dans ces groupes éducatifs ou d'auto-éducation. Chacun en fonction de ses intérêts et connaissances peut devenir tour à tour enseignant et enseigné.

Cette transmission de connaissance peut aller jusqu'à prendre des formes particulièrement originales, nous pensons tout particulièrement à l'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE), organisation suscitée par l'Association des Âges permettant de faire se rencontrer des conseillers bénévoles, actifs et retraités, et de jeunes responsables d'entreprises, exemple intéressant « de solidarité intergénérationnelle au service de l'emploi ».

- **Organiser des loisirs**

Cette part de l'activité des associations est certainement la plus importante. Elle fait très souvent se rencontrer des enfants et des personnes âgées au sein d'activités communes : ateliers de peinture, de danse, musique, etc.

Il faut signaler quelques expériences réussies de vacances regroupant des retraités et leurs enfants ou associant le loisir et la formation (A.G.R.R.)

- **des activités socio-éducatives**

De nombreuses personnes âgées prennent part dans un cadre associatif à des activités socio-éducatives tournées vers la collectivité. Nous pourrions citer parmi tant d'autres :

- les gardes d'enfants à la sortie des écoles ou le mercredi,
- les bibliothèques ouvertes à tous et gérées par des personnes âgées,
- les transports mutuels
- les services de bricolages organisés bénévolement,
- des expériences comme l'art du conte organisé par l'Âge d'Or relèvent de ce type de pratiques.

- **des rencontres inter-âges**

Le plus souvent la rencontre inter-âges est l'essentiel, l'activité n'étant qu'un prétexte, mais il arrive parfois que des associations développent des activités dont la rencontre est le thème unique :

- parrainage de personnes âgées.
- journées portes ouvertes dans le club
- visite dans les résidences à des personnes âgées dépendantes
- repas collectifs, etc.

## 2. Organiser les rencontres inter-âges

L'expérience montre qu'il n'est pas de relation entre les générations réussie sans un minimum de réciprocité. Le partage et la nécessité sont deux facteurs déterminants, mais il faut tenir compte de la nécessité d'un apprentissage, d'une véritable éducation à la relation.

Lorsque la rencontre met en présence des groupes tellement différents, ordinairement séparés, une relation satisfaisante ne peut s'établir qu'aux conditions suivantes :

- **la relation s'organise** : il faut tenir compte des phénomènes de groupe, créer des liens, il ne suffit pas de mettre les groupes en présence, bien au contraire.

- **la relation se maîtrise.** Toute rencontre met en présence des personnes avec leurs désirs, leurs craintes, leurs projets ou leur absence de projet. Chaque rencontre est l'occasion d'une remise en question de sa propre identité, a priori lorsqu'il s'agit de jeunes, voire d'adolescents et de personnes âgées. Ne pas tenir compte de cela serait certainement un obstacle à l'établissement d'une relation satisfaisante.

Suivant leur nature et leur projet, les associations et les collectivités organisent très différemment leurs rencontres entre les générations. Sans prétendre bâtir une échelle classant les activités, elles suivent leur degré plus ou moins grand de pratique des relations inter-âges nous pouvons distinguer différentes formes.

- **une pratique inter-âges systématique (ou intégrée)**

Les activités proposées sont alors communes aux personnes âgées et aux autres groupes d'âge. Chacun participe au travail ou à la détente selon ses capacités, ses goûts et son désir. L'activité est alors prédominante.

- **Des ouvertures contrôlées**

Chaque groupe d'âge possède ses propres institutions et parfois des passerelles sont organisées. C'est ainsi que des retraités se retrouvent dans les lycées ou des écoles maternelles, mais aussi en sens inverse que des jeunes viennent pas-

ser quelques moments dans les clubs de personnes âgées. Phase d'apprentissage, d'approvisionnement, pourrions-nous dire de ce type de rencontre qui peut déboucher sur des activités plus intégrées.

### **\* Des couvertures expérimentales**

Une politique de l'inter-âges ne peut se contenter d'une journée « portes ouvertes » de temps en temps d'un repas épisodique. Cette situation reste très souvent, trop souvent pensons-nous, celle d'une majorité de clubs et d'associations. Ces formes d'activités ne sont pas à négliger si elles constituent un prélude à une ouverture plus grande, mais elles risquent de déboucher si l'on n'y prend garde sur des pratiques assistanciennes unanimement condamnées.

## **2. Esquisse d'une typologie**

La construction d'une typologie des actions inter-âges supposerait au préalable le recueil d'une information plus complète sur l'ensemble des actions menées. Nous pouvons toutefois proposer quelques axes caractérisant ces actions et facilitant ainsi les choix ultérieurs. Trois directions nous paraissent devoir être privilégiées dans l'analyse des relations inter-âges.

### *A. L'informel et l'associatif*

Toutes les actions, toutes les relations dans lesquelles se trouvent prises des personnes d'âge différent peuvent se classer en utilisant cette grille de lecture. Il faut remarquer que les relations les plus nombreuses se situent du côté de l'informel, de l'inorganisé, soit dans le cadre familial soit dans le cadre du voisinage. L'associatif est à la fois plus récent et moins développé. Le mouvement associatif est davantage sensible à l'effet des politiques, c'est ainsi que ce mouvement a relayé une politique des personnes âgées qui était davantage tournée vers la gestion de la vieillesse que vers le développement de l'intergénération, cela se traduit aujourd'hui par des clubs du troisième âge qui refusent de fréquenter de « jeunes retraités ». Ce serait sans doute une nouvelle erreur de ne privilégier que la vie associative au détriment des relations plus informelles dont les travaux sur le tissu urbain nous montrent le rôle important.

### *B. L'éclaté et le centré*

Dans la gestion des équipements sociaux, un mouvement tend à privilégier les petites unités, les équipes souples, plus proches des usagers, plus près des problèmes. Le mouvement de décentralisation en porte la marque sur un autre registre.

Les actions inter-âges sont menées aussi bien par les sections ou organismes locaux de grandes associations ou services para-publics (secours populaires, Mutualité sociale. Agricole, AGRR, Mutuelles..) que par de petites associations locales sans affiliation nationale. Il nous semble nécessaire d'équilibrer d'éventuelles interventions entre ces deux pôles, ne pas privilégier l'un au détriment de l'autre. Mener au niveau national avec les grandes associations, un dialogue faisant avancer ces idées de pratiques intergénérationnelles est aussi nécessaire que de distribuer des subventions incitatives à de petits clubs développant des activités dynamiques inter-âges.



### *C. L'échelle des écarts d'âge*

L'analyse de chacune des expériences citées précédemment permet de classer l'ensemble de ces actions sur une échelle d'écart-âge. En effet certaines expériences tendent à rapprocher des groupes d'âges très éloignés, par exemple, des grands-parents et de tout petits enfants dans le cadre de garde d'enfant par exemple ou au contraire d'autres expériences mettent en présence des groupes d'âge relativement rapprochés.

L'expérience semble montrer qu'il est plus facile, voire plus gratifiant de rapprocher des âges éloignés, comme dans le cas des gardes d'enfants, que de faire cohabiter des tranches d'âges plus proches bru et belle-mère ou conseillers bénévoles et chef d'entreprise. Si les images et les représentations de la vieillesse doivent être modifiées dans l'école il est donc nécessaire d'encourager des expériences de rapprochement de grands écarts d'âge, mais nous savons que les relations deviennent aussi plus souvent conflictuelles lorsque les différences d'âge s'amenuisent, il est donc important de travailler et d'encourager des rapprochements sur des écarts d'âge plus faibles.

### 3. Les prémisses d'une politique pour une plus grande solidarité des âges

Les rapports entre les générations sont largement déterminés par la place qu'occupent ces groupes dans la distribution du travail. Nos sociétés sont les premières à organiser un nouveau modèle de répartition entre le temps de la formation qui tend à s'allonger, le temps de la production qui, lui, diminue et le temps de la retraite qui s'accroît à ces deux extrémités par allongement régulier des durées moyennes de vie et abaissement de l'âge de la retraite. Pour la première fois est posé le problème de l'intégration de ce nombre croissant de personnes dans notre vie sociale.

Dans les trente années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, il fallait élaborer une politique de vieillesse, puisque la socialisation de la retraite constituait, de ce qui était un problème d'épargne individuel et familial, une question sociale nouvelle. Notre ancien appareil assitanciel, médicalisé, répondait tant bien que mal aux besoins de réclusion des personnes âgées devenues dépendantes. Cet appareil est fortement contesté dans les années 60, car il offre à la grande masse des retraités une image inacceptable. Nous n'avons pas encore réglé ce problème de la transformation de ces institutions que nous sommes confrontés à ce nouveau problème qui consiste à intégrer dans nos structures économiques et sociales une masse de personnes retraitées, mais dont ni l'état de santé, ni les aspirations ne trouvent de réponse dans un appareil sanitaire ou assistanciel même rénové. Nous sommes condamnés à l'innovation.

Ne plus considérer les nouveaux retraités comme des personnes âgées, mais comme une fraction numériquement importante des personnes retirées de la production pour cause de chômage, de partage du travail, de formation continue, d'année sabbatique, etc. Le problème consiste alors à proposer des moyens d'intégration à ces groupes sociaux, intégration d'autant plus difficile qu'elle sera vécue sur le mode de la frustration si la sortie du travail s'opère sur un échec (licenciement...). La généralisation d'un modèle social où la per-

méabilité entre le travail et le non-travail deviendrait de plus en plus grande faciliterait cette intégration et ne renvoyant pas du côté de l'échec les hommes et les femmes sortis de la production.

Dans un tel modèle, deux chemins sont possibles, deux risques subsistent. Le premier est celui d'un écart toujours croissant entre le monde des actifs et celui des non actifs, il conduit à cette France à deux vitesses naguère dénoncée (1). D'un côté, les productifs bénéficient des avantages sociaux et économiques liés à leurs positions et les autres, les hors travail sont renvoyés à l'univers du loisir.

L'autre chemin mène à un plus grand partage, une interprétation entre le monde du travail et le monde du hors travail, la flexibilité de l'âge de la retraite, la généralisation de la formation permanente y sont indissolublement liées.

Au bout de ce chemin, et de l'autre également, mais dans une moindre mesure se pose le problème de l'existence dans notre société d'une quantité de personnes sans utilité apparente et dont les ressources sont liées au travail des autres. Les conflits à venir mettront-ils aux prises productifs et non productifs ? Nous pensons qu'il faut dès maintenant réfléchir à réintroduire de l'utilité sociale dans le monde des non productifs. Des services non marchands, la poursuite de l'élaboration des connaissances, leur diffusion, l'animation d'une large partie de la vie sociale doivent être confiés aux membres de ces groupes sociaux. Une politique de l'intérogénération serait donc en réalité une politique des rapports sociaux.

### **III. Des relations plus harmonieuses entre les groupes d'âges. Des éléments pour l'action.**

À l'immédiate lisibilité des sociétés traditionnelles ont succédé des systèmes sociaux de plus en plus complexes et toujours plus difficiles à interpréter. Les professions, les choix politiques, les préférences syndicales, les classes sociales, le savoir, l'argent dessinent mille mailles où viennent se prendre des groupes d'hommes et de femmes. L'âge constitue une de ces lignes de fracture à l'intérieur de nos collectivités humaines. Dans les chapitres précédents, nous nous sommes attachés à montrer à la fois l'ampleur de cette fracture, mais aussi les efforts et les tentatives faites pour la réduire.

En proposant des mesures pour conforter ces efforts, nous entrons dans le domaine de la politique d'action sociale. Celle-ci peut se développer sur plusieurs niveaux ; en effet, les politiques sociales ont le plus souvent porté sur la mise en place de transports financiers entre des groupes sociaux considérés comme inégalitaires. La dimension de notre groupe de travail, sa durée restreinte et sa mission même ne nous ont pas permis de chiffrer le coût des mesures proposées, nous pensons qu'elles ne sont pas onéreuses, mais cela devra être vérifié, peut-être dans le cadre du travail des Assises Nationales.

(1) Voir par exemple Michel Vingre, *Le social c'est fini*. Coll. Autrement, Paris 1980.

Les mesures préconisées dans les pages suivantes participent d'un renouvellement de nos logiques de décisions en matière sociale. Il ne s'agit plus d'organiser des flux financiers, il faut envisager de faire face à un système d'intégration en difficulté. Il faut dans certains cas réintégrer dans le jeu social ceux qui en ont été exclus, ou empêcher qu'une masse grandissante de nos contemporains ne bascule dans le hors-jeu social. Appliquées aux personnes âgées, ces réflexions pourraient paraître incongrues si l'exemple de certaines fractions des jeunes classes d'âge n'était pas là pour nous rappeler le coût social de l'exclusion.

Le développement d'une politique sociale de l'intergénération serait donc un signe de cette volonté politique de réduire les écarts entre les groupes sociaux, mais aussi, il traduirait une transformation certaine de nos modes de décisions. Nos logiques de fonctionnement nous ont conduits jusqu'alors à privilégier l'économique et le technique et à réduire le social au rôle de réparateur des dégâts de la croissance. Assigner aux politiques sociales la mission de contribuer à l'instauration d'une société où il fasse meilleur vivre ensemble constitue un notable et appréciable changement de rationalité.

Trois remarques s'imposent avant l'exposé de différentes mesures préconisées afin de mieux situer le sens de nos propositions.

1. Si les mots n'ont pas le sens que nous leur attribuons, l'expérience montre que le sens d'un mot entretient de puissants liens avec la réalité. Changer les mots en prétendant changer le réel relèverait toutefois d'un comportement magique. Nous ressentons un profond sentiment de malaise à pérenniser des appellations dont la nature même revient à découper une population en tranches d'âges, du premier au quatrième.

Aussi, sans illusions sur la portée exacte de cette recommandation, nous suggérons d'abandonner les termes de troisième et de quatrième âge. Nous disposons d'expressions suffisamment précises pour qualifier les membres de ces groupes d'âges, appellations multiples dont nous souhaitons qu'elles soient bien distinguées. Il existe de jeunes retraités qui ne sont pas encore grands-parents... La grand paternité et grand maternité indiquent une phase spécifique dans la constellation familiale, la retraite désigne une situation de droit, la personne âgée se définit par une quantité plus ou moins grande d'années.

N° 1. Abandonner le vocable du 3<sup>e</sup> âge, voire 4<sup>e</sup>, termes simplificateurs à l'excès, mais clarifier les appellations en veillant à ne pas confondre grands-parents, retraités ou personnes âgées.

2. La solidarité des âges ne peut être une politique s'appliquant exclusivement aux frontières de la retraite et du travail. Nous souhaitons que le travail entrepris par notre groupe soit étendu aux autres âges de la vie en particulier par une réflexion sur l'adolescence, sur les groupes d'âges entrant dans la vie active, sur la pré-adolescence. La convivialité des âges sera globale ou ne sera pas.

N° 2. Élargir le concept de solidarité des âges en appliquant la réflexion à propos des pratiques intergénérationnelles aux autres âges de la vie.

3. La réflexion sur la détermination de l'âge de la retraite ne rentrait pas dans les attributions du groupe de travail sur la solidarité des âges, mais à chaque pas nous butions sur cette barrière. Dans les images, dans les représentations, la retraite constitue cette séparation inexorable qui conduit vers la vieillesse. Nous nous féliciterons par conséquent de toute mesure allant dans le sens d'une atténuation du caractère radical de cette brisure de vie.

N° 3. Flexibilité de l'âge de la retraite et possibilité d'années de périodes sabbatiques à valoir ou non sur la retraite.

Pour être davantage qu'une volonté, pour s'inscrire dans la vie quotidienne de nos contemporains, la politique sociale de l'intégration doit tendre à rapprocher les différents groupes d'âges les uns des autres. Partager un même territoire, partager des activités selon le souhait de chacun, développer sur ce territoire des relations harmonieuses, telles peut être les lignes de force de cette politique sociale dont le partage doit rester le maître mot.

## 1. Rapprocher les différents groupes d'âges

Les relations harmonieuses entre les générations ne peuvent se construire artificiellement. Une politique de services actifs ne peut compenser une ségrégation des milieux de vie. Un habitat intégré, des réseaux de transports adaptés, une politique dynamique de maintien à domicile constituent les préalables nécessaires à une vie conviviale de la cité.

### A. *Un habitat intégré*

La grande majorité des personnes âgées de plus de 65 ans ne vit pas dans des résidences collectives, foyers, logements ou hospices (1), mais dans un habitat de type individuel.

Les tensions sur le marché du logement, la réduction de la superficie moyenne des logements individuels freinent considérablement la prise en charge par les familles de leurs membres devenus trop âgés pour vivre seuls. Nous recommandons de prendre une série de mesure afin de faciliter aux familles qui le souhaitent, la possibilité d'héberger leurs ascendants en créant pour cela des programmes de logements de taille supérieure attribués prioritairement aux familles nombreuses ou hébergeant des ascendants.

N° 4. Réserve dans les programmes sociaux de logements de grande taille pour famille hébergeant des ascendants.

N° 5. Attribution prioritaire de logements dans le secteur social aux familles hébergeant des ascendants.

Nous recommandons l'évaluation des programmes de logements présentant différentes innovations tendant à faire cohabiter des groupes d'âges. L'étude de nouvelles formes architecturales intégrant ces perspectives devrait également être entreprise.

(1) Voir à ce sujet : la brochure éditée par le Secrétariat d'État Chargé des personnes âgées : « Habitat des personnes âgées », 1983, 32 p.

6. Élaboration de programmes de logements favorisant l'habitat contigu parents-enfants.

N° 7. Recommandation d'études et de création, dans les ensembles immobiliers de logements « souples » pouvant s'agrandir par adjonction de pièces supplémentaires (naissances, ou accueil de parents)

L'aide à l'hébergement des ascendants doit se traduire en matière d'allocation logement ou d'aide personnalisée au logement (APL), mais aussi à l'occasion de la rénovation des habitations.

N° 8. Aide à l'hébergement des ascendants : maintien du droit à l'allocation logement pour les personnes âgées logeant chez les enfants.

N° 9. Application des procédures de rénovation de logement en cas d'arrivée de parents au domicile familial (type PACT). La prise en charge d'une personne âgée dépendante ou non, par une famille, peut entraîner parfois de très lourdes contraintes matérielles et psychologiques. Pour aider ces familles, il faut leur laisser la possibilité de prendre des vacances, de se retrouver momentanément allégées de cette charge en favorisant l'ouverture d'unités d'hébergement temporaire pour personnes âgées. Unités auxquelles les personnes âgées pourraient avoir recours dans des moments difficiles, physiologiquement, psychologiquement. Ni hôpitaux, ni hospices, ces unités pourraient être de simples appartements d'accueil gérés par un B.A.S. ou une association.

N° 10. Création d'unités d'hébergement temporaire pour personnes âgées (vacances des familles d'accueil, événements imprévus, moment de déprime, etc.)

De même, faut-il généraliser aux personnes âgées vivant en résidence collective, la possibilité d'accueillir pour des durées limitées des membres de leur famille, des invités.

N° 11. Créations, dans les lieux d'hébergement des personnes âgées de structures d'accueil permettant la réception d'invités.

Si la résidence collective nous paraît relever d'une forme d'habitat ségrégative, nous sommes sensibles au fait qu'il représente dans certains cas un progrès par rapport aux situations antérieures et qu'il peut répondre aux aspirations des personnes elles-mêmes. Toutefois, certaines précautions nous paraissent absolument impératives lors de la mise en place de tels projets.

N° 12. Implanter prioritairement les foyers-résidences dans les quartiers habituels de vie des personnes âgées.

N° 13. Développement des foyers et/ou logements individuels de type « soleil » favorisant un hébergement en petites unités dispersées dans le tissu résidentiel.

N° 14. Les C.R.I.S.M.S. doivent veiller au développement des espaces ouverts sur l'extérieur lors de l'ouverture ou de modification de résidences faisant l'objet d'un examen par ces commissions.

Confrontés à un manque de place dans les foyers-résidences, de nombreux gestionnaires, collectivités locales ou associations, n'acceptent que des ressortissants de la ville. Nous pensons qu'il faut encourager le rapprochement familial lorsqu'il est souhaité par les personnes elles-mêmes.

N° 15. Favoriser l'hébergement des personnes âgées dans la ville de résidence des enfants.

### *B. Des transports adaptés*

Lorsque la mobilité d'une personne se réduit, lorsque ses déplacements deviennent moins fréquents, moins longs, l'environnement de cette personne est appauvri, les occasions de rencontres et d'échanges sont plus rares. Nous devons donc veiller à l'existence de transports particulièrement bien adaptés.

N° 16. Aide au développement et à la généralisation de transports publics souples avec accompagnateur - éventuellement remplacé par des « chèques- taxi ».

N° 17. Accélération du programme d'accessibilité des transports en commun.

### *C. Une politique dynamique de maintien à domicile*

Sans une politique active de maintien à domicile, le discours sur la solidarité des âges pourrait trouver des solutions économiques, mais en aucune manière, il ne s'enracinerait dans la vie quotidienne.

Une politique active de l'intergénération ne peut se réduire à une politique de maintien à domicile, mais celle-ci en constitue la base nécessaire.

N° 18. Généralisation des politiques de maintien à domicile.

Parmi l'ensemble des dispositions d'une telle politique, deux nous paraissent devoir faire l'objet de priorités.

N° 19. Donner au centre de jour un rôle social important et en faire le pivot de l'action sanitaire locale en direction des personnes âgées.

N° 20. Favoriser la création de services de garde-malades de nuit pour les - personnes âgées dépendantes avec mise en place d'une prestation sociale afférente.

S'il est en effet possible de faire jouer des solidarités familiales ou de voisinage, les problèmes de santé ne peuvent relever d'un tel suivi. L'habitat et la prise en charge sanitaire constituent des préalables à une politique de rapprochement des âges. Remarquons que la solidarité des âges ne peut s'exercer uniquement entre actifs et retraités et que, du début de l'âge de la retraite jusqu'à l'extrême vieillissement, parfois près de quarante années peuvent s'écouler. Dans ce laps de temps des solidarités peuvent chercher à s'exprimer, il faut les encourager, nous ne citerons ici que les tentatives faites par certains groupes de retraités d'aller vers une vie communautaire, retrouvant ici, quoique de manière bien différenciée, les anciens béguinages.

N° 21. Possibilité d'attribuer de grands appartements à plusieurs retraités souhaitant vivre communautairement. Vers des sociétés civiles de vie.

Parmi les mesures favorisant le maintien à domicile, certaines pourraient s'ouvrir davantage sur une pratique intergénérationnelle.

N° 22. Accès des restaurants de personnes âgées à d'autres catégories de personnes, sous certaines conditions de ressources (chômeurs, mères célibataires, étudiants, etc.).

N° 23. Mise en place d'une procédure d'attribution de chèques-restaurant aux personnes retraités, sous conditions de ressources.

N° 24. Poursuite de la politique de développement de l'équipement téléphonique et des moyens d'appels pour personnes âgées.

N° 25. Aide prioritaire aux associations locales assurant des services de voisinage.

Dans de nombreuses circonstances des personnes âgées hébergées par leurs enfants doivent quitter le domicile familial par des hospitalisations et courtes durées, nous proposons d'étendre le congé soins-des-enfants aux ascendants âgées.

N° 26. Extensions du congé soin aux ascendants et reconnaissance d'une possibilité d'absence temporaire - totale ou partielle.

## 2. Pour une politique de l'intergénération

Dans ce domaine, moins encore, les transformations ne peuvent se décréter. Des mentalités doivent se modifier graduellement et finir par reconnaître pour l'évidence du jour ce qui était honni auparavant. Multiples sont les canaux permettant d'agir.

Par l'information, la formation et la réflexion, il faut intervenir en profondeur sur les représentations culturelles. D'autres actions sont envisageables, plus immédiates, elles s'attachent à transformer les institutions, à les rendre plus ouvertes, moins ségréguatives.

### *A. Rompre avec les cloisonnements culturels*

#### **1) Former**

Il nous apparaît comme très important de développer une réflexion sur le thème de l'intégration lors des différents temps de formation, temps qu'il faut par ailleurs généraliser et allonger.

N° 27. Encourager la généralisation de la préparation à la retraite.

N° 28. Nécessité d'une formation des animateurs bénévoles ou professionnels à la pratique des activités rassemblant des groupes d'âges différents.

La formation de la personne ne doit pas se terminer au moment du départ à la retraite. Le monde continue d'évoluer, les techniques de se transformer. Pour rester de plain-pied avec son environnement, la personne retraitée doit pouvoir continuer selon ses intérêts, ses goûts à avoir accès aux sources d'informations spécialisées ou générales.

N° 29. Élargissement et application aux personnes retraitées du droit à une formation permanente.

De même, si la micro-informatique connaît un large succès relayé par l'action gouvernementale auprès des jeunes, il n'y a aucune raison pour laisser les personnes âgées et retraités en dehors de ces bouleversements technologiques.

N° 30. Information et diffusion des technologies nouvelles auprès des groupes de personnes âgées et retraitées. L'ensemble de ces actions de formation doit se dérouler dans un cadre non ségrégatif.

N° 31. Des universités du 3<sup>e</sup> âge, peut-être, mais plutôt des universités populaires de la retraite et du temps libre.

N° 32. Encourager les expériences d'éducatrices inter-âges, en particulier dans les activités de formation ou périscolaires des centres de formation.

## **2. Faire circuler l'information**

Entre les différents groupes d'âges, il faut essayer de ne pas cloisonner les réseaux d'information. Cela s'avère très délicat à l'échelon d'un vaste territoire, mais infiniment plus facile, pour une collectivité locale. Il ne devrait plus y avoir « le journal des vieux de... », mais une information localisée, pluraliste, ouverte à tous les groupes d'âges.

N° 33. Faciliter la circulation de l'information entre les différents âges en recourant davantage à l'intégration dans les réseaux locaux d'information plutôt qu'à la création de moyens spécialisés.

L'ensemble des expériences de rencontre entre les âges est très riche, nous souhaitons que ces données puissent être conservées ; renouvelées et diffusées auprès des associations afin que chacun n'ait à réinventer ce qui fonctionne correctement ailleurs.

N° 34. Mise en place d'une banque de données ou spécialisation à l'intérieur d'une banque de données existante, rassemblant l'ensemble des expériences inter-générationnelles. Dans de très nombreuses localités, des personnes âgées constituent au travers des sociétés d'histoire locale, une véritable mémoire du quotidien. Ce passé proche ou plus lointain doit être préservé ; les personnes âgées peuvent, avec d'autres, y contribuer grandement, retrouvant ainsi une place dans la production des connaissances.

N° 35. Contribuer au développement des sociétés d'histoire locale, redonnant une place aux personnes âgées dans la transmission des connaissances.



### **3. Modifier des représentations**

Pour modifier des mentalités, il faut agir sur la réalité, mais aussi sur ses représentations. Les livres d'école, la littérature enfantine véhiculent une certaine image de vieillesse dans laquelle les personnes âgées ne se reconnaissent pas nécessairement. Sans brutalité, ni autoritarisme, nous proposons de mener une action dans ce domaine.

N° 36. Inciter une réflexion en profondeur, à laquelle seraient associés des représentants des personnes âgées et retraitées, sur les représentations des personnes âgées dans la presse et l'édition enfantine et scolaire.

N° 37. Aide à la diffusion d'ouvrages portant sur le thème de l'intergénération.

N° 38. Inscription dans les programmes scolaires l'étude des âges et du vieillissement.

#### *B. L'intergénération des pratiques quotidiennes*

Un effort particulier doit être fait en direction des associations et collectivités pour lesquelles la pratique de l'intergénération est un souci constant. Le développement des solidarités de voisinage retiendra toute notre attention, enfin nous indiquerons quelques moyens pour ouvrir davantage aux différents âges de la vie certaines activités.

#### **1. Les institutions et associations**

Une règle générale doit inspirer nos politiques sociales : toute institution spécifique doit pouvoir s'ouvrir, il faut donc passer au crible de l'intergénération nos usages et pratiques. Il faut, par ailleurs, trouver des incitations financières susceptibles d'aider cette ouverture.

N° 39. Au niveau départemental, à l'échelon local comme national, éviter de figer des institutions spécifiques aux personnes âgées.

N° 40. Bonification des subventions accordées lors de la création d'équipements collectifs lorsque ces équipements sont ouverts aux différentes générations.

N° 41. En matière de vie associative, prime à l'intergénération sous la forme d'une bonification de subventions (comme objectif ou comme réalisation).

N° 42. Création de subventions pour encourager des activités d'ouvertures des clubs et associations (liaisons avec les écoles, journées portes ouvertes, etc.)

#### **2. Développer les solidarités de voisinage**

S'il est souhaitable et nécessaire que des services technicisés, professionnels prennent en charge une partie de la vie quotidienne des habitants de notre

pays, tout ne peut ne se régler de cette manière. L'entraide, le désintéret restent des réalités dont il faut tenir compte toujours, épauler parfois, suppléer dans certains cas. Les relations entre les générations trouvent ici leur terrain de prédilection.

N° 43. Créer localement des banques du bénévolat facilitant aux personnes âgées la pratique de la vie associative.

N° 44. Mettre à la disposition des grands-parents qui le souhaitent les soutiens et aides psychologiques et pédagogiques lors d'une part importante prise dans l'éducation des petits enfants.

N° 45. Utiliser au mieux les compétences des retraités lorsqu'ils le souhaitent, dans l'organisation de la vie économique et sociale (gestion des associations... etc.)

Le devoir de solidarité s'accompagne d'une obligation de réciprocité. Les transferts d'aides et de services entre les groupes d'âges ne peuvent s'opérer à sens unique sous peine de s'affaiblir et de disparaître ; cette remarque explique la raison pour laquelle nous associons les deux propositions suivantes.

N° 46. Veiller à donner une place non négligeable aux personnes âgées dans les pratiques de solidarité de voisinage = garde d'enfants, surveillance des devoirs scolaires, etc.

N° 47. Encourager le parrainage des personnes âgées qui n'ont pas de famille ou d'enfants dans la région.

### **3. Des activités de loisirs ouverts à tous**

Nous comprenons que des personnes puissent éprouver le besoin de se retrouver dans un milieu homogène. Des jeunes, des femmes, des personnes se reconnaissent dans une identité culturelle spécifique, peuvent vouloir confronter cette identité, partager des expériences communes. Cela relève de leur droit le plus imprescriptible. Nous refusons seulement que des activités puissent être interdites, arbitrairement, à des personnes sur le seul critère de leur âge.

N° 48. Ouverture des centres de vacances et organisation de voyages sans utilisation du critère-âge.

N° 49. Développement des expériences de vacances intergénérationnelles.

N° 50. Extinction progressive des critères d'âge dans les activités extra-légales des BAS (CULBS) et accueil des pré retraités.

N° 51. Veiller à ce que les horaires des activités proposées par les collectivités locales puissent permettre une réelle pratique intergénérationnelle.

N° 52. Aide financière aux vacances des petits enfants chez les grands-parents.

### 3. Le cadre juridique de la politique de l'inter-génération

Trois mesures, de portée bien inégale, seraient de nature à améliorer la situation des personnes âgées dans leur relation avec les membres des groupes actifs.

La première consiste à réaffirmer la nécessaire représentation des retraités dans les différentes instances ou se réglemente leur vie de chaque jour ; sans vouloir appliquer des quotas, nous pensons que ces assemblées doivent être intergénérationnelles.

N° 53. Généralisation de la représentation des retraités dans les instances où se prennent des décisions les concernant.

De trop nombreux conflits existent à l'intérieur des familles, amenant une rupture des relations entre les petits enfants et les grands-parents. En cas de divorce, les droits des grands-parents peuvent être préservés légalement même si dans les faits cette protection reste souvent sans grande efficacité. En dehors des cas de divorce, rien n'oblige les parents à maintenir des relations harmonieuses entre grands-parents et petits enfants, nous pensons que cette situation peut être préjudiciable tant aux uns qu'aux autres.

N° 54. Réaffirmer l'existence à l'égard des petits enfants, du droit de visite, de présentation et de garde des grands-parents.

La dernière mesure préconisée par la commission réside dans la suppression de l'obligation alimentaire en cas d'hébergement de la personne âgée en établissement collectif. Une telle proposition a déjà été formulée précédemment (1). Nous la reprenons à notre compte. Cette proposition ne recueille pas l'assentiment de la totalité des membres de la commission dont certains signalent le risque d'affaiblissement des relations familiales lié à cette modification de nos textes.

N° 55. Modification de l'article 205 du Code Civil relatif à l'obligation alimentaire, tendant à supprimer celle-ci en cas d'hébergement de la personne âgée.

Nous proposons de maintenir le principe de la récupération sur le patrimoine sous la forme traditionnelle de la prise d'hypothèque.

( 1 ) *Rapport de Maurice Arreckx : L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes, 1979. P. 169.*

**Index des propositions**  
(les numéros renvoient aux propositions)

Année Sabbatique	3	Représentation des retraités	53
Bureau d'Aide Sociale	50	Rénovation des Logements	9
Bénévolat	43	Restauration	22.23
Centre de jour	19	Retraite	
Congés soins	26	Flexibilité	3
CRIS MS	14	Préparation	27
Droits des gd Parents	54	Société civile de vie	21
Équipements	40	Solidarité des Âges	2
Formation	44	Solidarité de	
28.29. 32.38.		voisinage	25.45.
Foyers résidences	12.15		46.47
Foyers Soleil	13	Technologies	30
Garde Malade	20	Téléphone	24
Hébergement des ascendants	3	Transports	16.17
Temporaire	10.11	Troisième Âge	1
Histoire locale	35	Université	31
Horaires	51	Vacances	48.49.52
Information Littérature	33.34	Vie associative	41.42
Logement	36.37		
Maintien à domicile	18		
Obligation Alimentaire	55		

## Contributions particulières des membres de la commission (1)

AGRR

APMER

ARRECKX Maurice - député Maire de Toulon

Association des Âges

Bruguet Bernard - Fédération nationale de la Mutualité Française Bureau d'Aide Sociale de Toulon - Mr TJXIDOR - Directeur général Entente des générations par l'emploi et l'entreprise

Fédération Nationale des Associations Familiales rurales

Fédération nationale des Clubs Ruraux

Fondation de France

Jambert René S.N.C.I.V.R.

Ministère de la Santé et de la Famille

Notre temps

Office Montargois des Personnes âgées

Secours Populaire Français

Maître SZIGETE

(1) l'ensemble de ces contributions est disponible au Secrétariat d'État chargé des Personnes Agées.



# **Groupe N° 3**

## **Formation**

Rapporteurs : P. Brasseur  
G. Vaucher

## COMPOSITION DU BUREAU :

**Présidente :**

Mme H. FROMENTAL

*Responsable Générale de l'Âge d'Or de France*

**Vice-Président :**

M. Didier COLSON

*Directeur OA.R.E.I.L.*

**Rapporteurs :**

Pierre BRASSEUL

*Club M.G.E.N.*

Géveniève VAUCHER

*Chargée de recherche Fondation nationale de Gérontologie*



## MEMBRES DU GROUPE :

ALIGON Joseph	<i>Institut national de Formation professionnelle pour Animateurs, Techniciens et Personnels de Collectivités (INFAC)</i>
BEAUGRAND Jeannine	<i>Assistance Publique</i>
BLANCHET Alain	<i>Laboratoire de Psychologie Sociale</i>
BLUM Tama	<i>Association des Clubs des Amitiés juives.</i>
BORIE Jeannine	<i>Caisse de Retraite inter-entreprises (CRI)</i>
BRASSEUL Pierre	<i>Mutuelle Générale de l'Education nationale (MGEN)</i>
CARRÉ Philippe	<i>Club Mutuelle Générale de l'Education nationale (MGEN)</i>
CAUSSE C. (M.)	<i>Office Marseillais Information, Animation, Loisirs (OMIAL)</i>
CHABERT (M.)	<i>Agence Nationale pour T Emploi (ANPE)</i>
CHAMPAUD Charles	<i>Mutuelle Générale de l'Education nationale (MGEN)</i>
CHARPANTIER Jean	<i>Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPE LF)</i>
CHEVANCE André	<i>Institution de retraites complémentaires des agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques (IRC4NTEC)</i>
CESAR D'ORNANO Anne-Marie	<i>Assistance Publique</i>
COLSON Didier	<i>Maison des Sciences de l'Homme (OAREIL)</i>
DILLENSCHNEIDER Hélène	<i>Centre Lorrain de Gérontologie Sociale</i>
DROU Gustave	<i>Mairie de St-Pierre s/Orthe</i>
ECREPONT Anne-Marie	<i>Fédération Nationale des Associations d'Aide à Domicile aux Retraités (FNADAR)</i>
FOURE Pierre	<i>Aide à domicile en milieu rural (glOMR)</i>
FROMENTAL H (Mme)	<i>Âge d'Or de France</i>
GALLEY Piere	<i>Centre de Gériatrie de Pessac</i>
HACQUART Gilberte	<i>Assistance Publique</i>

JONNEAUX Louissette	<i>Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)</i>
KIEN Chantal	<i>École des Parents</i>
LAHELLEC Sylvie	<i>Services Sociaux Mairie Andresy</i>
LASSERRE Monique	<i>Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente</i>
LEPINE Nicole	<i>Institut National pour la Retraite Active (INRAC)</i>
MAILLARD Jacqueline	<i>Syndicat national des Psychologues</i>
MARTOT (M)	<i>Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat (PACT)</i>
MENNESSIER Denis	<i>Association Gériatologique de Vitry</i>
MONTAVON Georges	<i>Fédération Générale des Retraités-Civils et Militaires (FGRCM)</i>
ODET Michel	<i>Union Confédérale Retraités CGT</i>
RIVAL-PIOT Eliette	<i>Mairie de Valence</i>
SACHET Brigitte	<i>INSUP Léo-Lagrange</i>
SIRE Marie-Thérèse	<i>Centre Hospitalier de Gonesse</i>
UHRES	<i>Union Confédérale Retraités CFDT</i>
VAUCHER Geneviève	<i>Fondation Nationale de Gériatologie (FNG)</i>
VITAL Bernard	<i>Association pour le Mieux-Être des Retraités</i>
WONG Christiane	<i>Université Paris VII</i>
TEXIER A. (M.)	<i>Association Educative et Culturelle d'Action Sociale</i>
BOULLE René	<i>Ministère de la Formation Professionnelle</i>
MAZAUD (M.)	<i>Ministère de la Formation Professionnelle</i>

## SOMMAIRE :

- Introduction générale .....	p.	74
<b>I - Formation des professionnels, bénévoles, retraités et personnes âgées .....</b>	<b>p.</b>	<b>76</b>
Introduction : Pourquoi un bilan partiel .....	p.	76
1. Analyse des pratiques de formation .....	p.	77
2. Conséquences de cette parcellisation .....	p.	81
3. Propositions et recommandations .....	p.	83
Annexes .....	p.	91
<b>II - L'éducation au 3<sup>e</sup> âge.....</b>	<b>p.</b>	<b>95</b>
1. L'aspect éducatif .....	p.	95
2. L'aspect économique .....	p.	97
3. Un programme d'action .....	p.	100
<b>Résumé des propositions .....</b>	<b>p.</b>	<b>103</b>
Liste des documents à consulter .....	p.	104

## INTRODUCTION

L'évolution des sociétés industrielles, le renouvellement rapide des connaissances et des techniques, la stimulation des mass-medias donnent de plus en plus d'importance aux problèmes de formation et d'éducation.

Nos sociétés sont devenues, selon l'expression de J. Dumazedier, des « sociétés éducatives » ; l'éducation permanente - à la fois formation professionnelle et formation personnelle - si elle n'est pas encore une réalité, apparaît néanmoins comme une nécessité et comme un besoin.

Ce sont ces questions qui faisaient l'objet des travaux du groupe 3 qui devait étudier, d'une part, la formation des retraités et personnes âgées (dans la mesure où ceux-ci ne peuvent bénéficier des ressources de la formation continue) et, d'autre part, la formation des personnes qui travaillent en relation avec les personnes âgées.

Toutefois, les participants du groupe 3 ont estimé qu'il convenait d'étudier séparément la formation des retraités, des bénévoles et des personnels, et le problème particulier de l'éducation au 3<sup>e</sup> âge.

Ainsi se sont constitués deux sous-groupes qui ont travaillé sur ces deux thèmes distincts, mais en suivant pourtant la même démarche.

En effet, l'éducation permanente deviendra quelque jour une réalité reconnue par la loi.

Mais dans le contexte économique actuel, on peut craindre que des dispositions légales, qui entraîneraient des dépenses importantes, ne puissent être adoptées dans l'immédiat.

C'est pourquoi les participants des deux sous-groupes ont estimé qu'il convenait plutôt de proposer une série de mesures pragmatiques réalisables à leurs yeux, dans le cadre du 9<sup>e</sup> Plan.

Mesures qui, d'ailleurs, ne valent pas seulement pour les retraités et personnes âgées, mais pour tous les hommes et toutes les femmes exclues jusqu'à présent de la formation et de l'éducation (femmes au foyer, actifs appartenant à de petites entreprises, etc.).

D'autre part, il est apparu aux deux sous-groupes que les problèmes de formation et d'éducation étaient dominés par la nécessité d'instituer un enseigne-

ment du déroulement total et global de la vie, dès les premiers niveaux de l'institution scolaire.

Ce rapport comprend donc deux parties suivies de propositions pour le 9<sup>e</sup> Plan et de listes de documents à consulter.

Malheureusement, la période trop brève de la préparation des Assises, n'a pas permis aux membres de la Commission d'aller plus loin dans les recommandations ; ils ont dû se limiter à quelques propositions qui, espèrent-ils, pourront être retenues par les Assises Nationales de mars 83.

## I Formation des Professionnels, Bénévoles, Retraités, Personnes âgées

### Introduction : pourquoi un bilan partiel ?

Les participants au sous-groupe « Formation des professionnels, bénévoles, retraités et personnes âgées » n'ont pu faire un bilan total, c'est-à-dire pour toutes les catégories de personnes susceptibles de travailler auprès de retraités et personnes âgées, de la formation dispensée sur le vieillissement, aussi bien en formation initiale, c'est-à-dire avant une pratique professionnelle, qu'en formation permanente.

Le groupe a restreint ses objectifs à :

1 - *L'analyse* des pratiques de formation en essayant plutôt de regrouper les personnels concernés, de la manière suivante :

1) les professionnels à statut défini qui bénéficient d'une formation initiale et qui peuvent participer à des sessions de formation permanente (exemple : assistants sociaux, infirmiers, médecins, psychologues, kinésithérapeutes, diététiciens...);

2) les professionnels qui n'ont pas de statut défini et ne bénéficient pas de formation initiale obligatoire (exemple : aides ménagères, directeurs d'établissement pour personnes âgées, coordonnateurs...), mais peuvent avoir recours à une formation en cours d'emploi, gérée par les services de formation permanente, sans que cela débouche sur une véritable qualification professionnelle :

3) les professionnels qui bénéficient d'une formation en cours d'emploi leur délivrant ensuite un statut professionnel (exemple : les aides-soignants pour l'hôpital ou les services de maintien à domicile) ;

4) les bénévoles parmi lesquels le groupe compte les élus, quelles que soient leurs fonctions et les administrateurs des grands organismes, les syndicalistes aussi ; très peu de personnes parmi tout ce groupe bénéficient d'une formation sur les questions du vieillissement ;

5) les retraités et personnes âgées.

Ces deux dernières catégories se recouvrent en partie, car les retraités et personnes âgées qui travaillent auprès de leurs pairs sont bénévoles, mais tous les bénévoles ne sont pas d'âge à être assimilés à des retraités.

6) À ces catégories de personnels, le groupe souhaite adjoindre les formateurs, tant en formation initiale qu'en formation permanente, car l'analyse de leur propre formation sur les questions du vieillissement ne peut être mise de côté.

7) Reste enfin tous les personnels de services généraux : comptables, hôtesse, lingères, secrétaires ; et ceux de « l'environnement » comme, par exemple, les contrôleurs de la SNCF.

2 - *La mise en évidence*, à partir des exemples des pratiques et non-pratiques de formation aux différents niveaux énoncés pour chacun des groupes catégorisés ci-dessus :

- du statut actuel de la gérontologie par rapport aux disciplines plus anciennes des sciences humaines ;
- des conséquences que cela entraîne sur les différents niveaux de formation ;
- des points de blocage institutionnels qui rendent moins efficaces les actions de formation.

Cette démarche d'analyse, groupe par groupe, et non profession par profession, paraît préférable en ce sens qu'elle est moins répétitive, donc plus économique, qu'elle permet plus rapidement d'avoir une vue d'ensemble.

3 - *Par conséquent, le groupe a élaboré des propositions et recommandations* d'ordre général, mais qui peuvent, sans difficulté, être concrétisées spécifiquement pour chaque profession ou groupe de personnes.

## 1 - ANALYSE DES PRATIQUES DE FORMATION

1) *Groupe constitué par des professionnels* ayant un statut défini (le plus souvent, par un diplôme national) faisant suite à une formation initiale.

• *Professions concernées* : Assistants-sociaux, animateurs, BEP sanitaires et sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, diététiciens, ergothérapeutes, infirmiers, médecins, orthophonistes, pharmaciens, psychologues, sociologues...

• *L'analyse des programmes officiels* des années d'étude de ces différents professionnels permet de remarquer que :

- certains cycles d'études comportent obligatoirement un enseignement sur le vieillissement : assistants sociaux ; infirmiers...

- d'autres, non ; exemple : psychologues, sociologues... Ceux-ci peuvent trouver un enseignement sur le vieillissement, qui reste optionnel, dans quelques lieux, et qui surtout n'est pas présent dans toutes les structures (universitaires ou autres) qui forment aux diplômes nationaux. Certaines universités, en liaison avec leurs services de formation continue, proposent un diplôme d'université en gérontologie sociale. Ils sont très différents les uns des autres ; pour le moment, aucun projet d'harmonisation entre eux n'existe

- pour les médecins, l'enseignement de la gériatrie et de la gérontologie n'existe dans les facultés de médecine françaises qu'à titre optionnel et sous forme d'un diplôme d'université.

Pourtant la nécessité d'un tel enseignement s'impose en toute logique, pour deux raisons :

a) notre société et les médecins se trouvent confrontés à un nombre important et croissant de personnes âgées qui leur posent des problèmes difficiles ;

b) la personne âgée est un sujet différent de l'adulte qu'il a été ; cette évidence confère à la gériatrie une spécificité certaine.

Bien connaître la personne âgée saine et malade constitue le but de l'enseignement en gériatrie - gérontologie qui doit aussi tirer les conséquences humaines et socio-économiques du vieillissement de l'individu et de la population, afin d'y faire face avec la plus grande efficacité possible.

• *La pratique enseignante* à partir des programmes officiels est très souvent en décalage par rapport à ce qui doit être fait, à cause :

- de l'étendue des programmes qui fait reléguer en fin d'année ce qui est rarement matière à examen ;

- d'un budget non élastique des écoles pour rémunérer les intervenants extérieurs à qui, trop souvent, incombe une bonne partie de cet enseignement ;

- de l'utilisation trop souvent de retraités, personnes âgées pour des « prestations - témoignages » sans qu'elles soient parties d'un ensemble à transmettre sur le vieillissement, ce qui les dénature et les dévalorise ;

- des stages pratiques, dans des institutions qui ne remplissent pas leur rôle de lieux de formation par absence fréquente de concertation entre ceux qui envoient les stagiaires et ceux qui les reçoivent ; en conséquence de quoi, les stagiaires sont soit utilisés comme « bouche-trou » sans accompagnement, soit relégués dans un coin, ce qui provoque assez souvent une augmentation, chez les stagiaires, de leurs mécanismes de défense vis-à-vis de la vieillesse.

2) *Groupe des professionnels qui n'ont pas de statut défini*, ni ne bénéficient de formation initiale obligatoire, avec possibilité de formation en cours d'emploi, sans statut défini à la fin de ces stages.

• *Professions concernées* : aides ménagères, auxiliaires de vie, déléguées sociales, directeurs d'établissements pour personnes âgées, coordonnateurs...

• *Le recrutement* de ces différents professionnels est des plus hétérogènes, laissé à la bonne volonté des organismes employeurs qui établissent leurs propres critères de sélectivité. Aucune base minimum de connaissance en gérontologie n'est exigible, même si pour les directeurs d'établissements, style foyer-logement, la pratique est d'employer beaucoup de personnes ayant le diplôme d'état d'infirmière.



- La formation suivie par ces différents groupes de personnes est trop souvent laissée au bon vouloir des intéressés. Sauf pour les coordonnateurs pour lesquels 9 jours de formation sur 2 ans sont obligatoires. Dans tous les cas, le groupe constate qu'avec ce style de stagiaires, il y a sans arrêt confusion de ce que doit être une formation initiale et la formation permanente, avec le plus souvent, des durées de formation courtes. Des exemples de formation longue, en cours d'emploi bien sûr, pour responsables d'établissement, faisant alterner pratique et stage « théorique » montrent tous les avantages que les formés comme les formateurs peuvent en tirer.

- *Le pourcentage de personnes* issues de ce groupe qui suivent un ou des stages de formation reste très faible. Il s'explique, en partie, par le fait qu'ils ne débouchent sur aucune reconnaissance officielle, statutaire. Dans ces conditions, les motivations à la formation se réduisent.

3) *Groupe de professionnels avec formation en cours d'emploi* leur délivrant un statut officiel.

- *Professions concernées* : aides-soignants en milieu hospitalier et dans les services extra-hospitaliers concourant au maintien à domicile.

- *La formation* de ce groupe fait ressortir un temps consacré au thème du vieillissement plus important que dans celle des infirmières (cf. les programmes officiels consultables) ; avec des disparités d'école à école dans l'application du programme assez étonnantes (cf. texte F.N.G. : « La Formation en Gérontologie. Approche et analyse de multiples situations rencontrées ». Fév. 83).

- Pour la catégorie nouvellement créée *d'aides-soignants à domicile*, le groupe constate que la formation dispensée ne prend pas assez en compte cette dimension « domicile », que trop souvent la référence reste le cadre hospitalier, ce qui, dans la pratique, amène des gestes inadéquats.

4) *Groupe des bénévoles*

- *Personnes concernées* : les bénévoles de moins de 60-65 ans, les élus, les administrateurs, les syndicalistes, les « décideurs »...

- *La plus grande diversité* est la règle en matière de formation pour ce groupe, pour lequel il est encore plus difficile que pour d'autres d'essayer de différencier formation initiale et formation permanente.

- *Cependant*, le groupe remarque avec intérêt que, de plus en plus, des associations recourant à des bénévoles (U.F.C.S. ; F.S.J.U. ; ...), les obligent petit à petit à se former.

- *Les « décideurs »*, par contre (toutes catégories confondues), restent les grands absents, non seulement des stages de formation, mais aussi de journées ou soirées informatives que certains centres organisent.

5) *Groupe des retraités et personnes âgées*

- *Actuellement*, une baisse de la demande de formation apparaît chez les retraités et personnes âgées, en liaison, semble-t-il, avec l'extinction des

contrats P.A.P. 15 (7<sup>e</sup> Plan) pendant la durée desquels bon nombre de retraités et personnes âgées ont pu et dû suivre des sessions de formation.

- *Certains retraités*, c'est-à-dire, seulement ceux qui sont affiliés au régime de la CNAVTS, peuvent voir une partie des frais de stage payés directement à l'organisme formateur par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CNAVTS ; ce, pour une durée maximum de 15 jours sur une période d'au moins 5 ans. Participation financière dont sont exclus tous les retraités des régimes spéciaux.

#### 6) *Groupe des formateurs*

- *Personnes concernées* : les enseignants des écoles professionnelles et des universités ; les formateurs de tous les centres qui proposent des stages de formation permanente ; les praticiens qui participent aux actions de formation.

- *Les enseignants des écoles professionnelles* font très peu souvent une démarche de formation personnelle en gérontologie ; ils préfèrent (cf. document F.N.G. « La Formation en Gérontologie ») faire appel pour tout ou partie du temps d'enseignement sur ce thème à des praticiens ou des retraités.

- *Les praticiens ou retraités*, s'ils peuvent parler de leur expérience, la raconter, ne savent pas toujours la transmettre. Un praticien n'est pas ipso facto, un pédagogue.

- *Les formateurs* des centres de formation permanente se sont pour la plupart institués eux-mêmes formateurs en gérontologie sans toujours posséder des connaissances de base ; ce qui permet de voir se développer le pire comme le meilleur. Très peu de ces formateurs font l'effort de se recycler en matière de connaissances gérontologiques et de réflexion sur ce qu'est vieillir.

#### 7) *Groupe des personnels des services généraux et de l'environnement*

- *Personnes concernées* : tout le personnel administratif des grands services (B.A.S. ou C.C.A.S. ; Caisses de retraites ; etc...) ; le personnel des maisons d'hébergement comme les secrétaires, les lingères, les cuisinières..., auxquels le groupe joint les personnels des services en contact avec le public (SNCF ; RATP ; PTT).

- *Le groupe constate* que ces personnes, à statuts disparates, ont un rôle important auprès des retraités et personnes âgées, et que *peu souvent*, elles peuvent suivre *des stages* pour prendre conscience de la spécificité de leur rôle.

- Par contre, *l'exemple des consignes* données aux contrôleurs SNCF dans l'abord de la personne âgée, dans un souci de réassurance, pour éviter tout sentiment de panique pour un billet qu'elle ne peut présenter sur le champ, par exemple, montre que des directives ou une sensibilisation renouvelée, faites auprès de nombreux professionnels en contact avec le public, donc avec des gens âgés, peuvent améliorer les relations sociales.

En ce qui concerne le financement des actions de formation, pour les personnes citées aux points 2, 4, 5, 6 et 7 essentiellement, le groupe constate la variété des sources, tant publiques que privées qui se sont mises petit à petit en place.

Par exemple, il semble que certains organismes financent des formations avec un principe équivalent à celui de la CNAVTS décrit plus haut.

Certains participants signalent qu'il existe une ligne budgétaire « Formation de Bénévoles » au ministère de la Solidarité nationale, que 4 associations travaillant avec des retraités et personnes âgées ont bénéficié de modestes subventions prises sur cette ligne budgétaire en 1982.

Par ailleurs, certains centres de formation, dont la liste est publiée dans le document « Vieillir en France » du Secrétariat d'État chargé des Personnes âgées, sont subventionnés par le ministère de la Solidarité nationale pour assurer les formations en 82 et 83 des coordonnateurs et autres professionnels, ce qui fait suite aux actions de formation obligatoires dans le cadre des contrats P. AP. 15 du 7<sup>e</sup> Plan.

## 2 - CONSEQUENCES DE CETTE « PARCELLISATION »

### *1 ) Peinture par touche parcellisée*

- À l'occasion des « Assises » préparées en Bretagne, des enfants d'écoles maternelles peignent « les grands-parents ». Les dessins peints montrent clairement qu'avant 6 ans, les enfants ont des idées, des images sur la vieillesse. Mais l'expérience reste ponctuelle, comme d'autres. Elles sont rarement prises dans un ensemble éducatif.

- À l'occasion d'une leçon sur le squelette, un enfant de CM1 (9 ans) demande à la maîtresse qui venait d'expliquer le rôle du cartilage dans la croissance, « pourquoi quand on est vieux, on devient plus petit ? ». À quoi l'institutrice répond par le tassement des disques, les petits « coussinets » qui diminuent, etc. Ici la question est sans nul doute influencée par la vie professionnelle d'un des parents de l'élève. Encore du parcellaire. Rien d'une volonté pédagogique d'enseigner le continuum de la vie.

- En classe de 5<sup>e</sup>, le programme de géographie comporte une leçon sur la démographie, taux de natalité, morbidité ; espérance de vie pour les pays riches et les pays pauvres. Exigence de programme intéressant, qui pourrait se développer et être reprise dans d'autres classes.

Les deux premiers exemples montrent que le domaine du vieillir n'est pas étranger aux enfants, même aux très jeunes. Mais peut-être fait-il « peur » aux adultes... D'où ces actions parcellaires, ponctuelles, une fois par an presque, comme pour se donner bonne conscience. Les enfants sont capables d'autre chose.

*2) L'émiettement rencontré, la disparité des pratiques renvoient au statut de la gérontologie - statut problématique qui peut s'énoncer ainsi :*

- la gérontologie est une discipline jeune en France. Elle a à peine 20 ans. Aussi, comme toute discipline nouvelle, doit-elle petit à petit se faire et trouver sa place.

- la gérontologie est une discipline qui provoque, plus que d'autres secteurs des sciences humaines, répulsion et fascination, à cause de ce qui la constitue : le vieillissement, la mort.

- la gérontologie, comme le secteur entier des sciences humaines, paraît moins rentable économiquement ; donc, elle n'est pas un secteur à investissement financier prioritaire.

### *3) Cet ensemble a les conséquences suivantes pour le secteur « formation » :*

- les formations proposées, initiales ou permanentes, mettent l'accent, soit sur l'aspect théorique, technique de la question (ex. : École de la Santé de Rennes), soit sur le « vécu » personnel des formés ; elles allient rarement, d'une façon harmonieuse, ces deux aspects. Ce qui, ensuite, produit des professionnels « déficients ».

- il y a souvent erreur chez les stagiaires sur ce que peut leur apporter la formation permanente, à cause de l'absence (même chez les professionnels à statut défini) de formation initiale correcte.

- les stages de formation permanente jouant souvent le rôle de formation initiale sont de trop courte durée pour permettre aux stagiaires d'acquérir un savoir, un savoir-faire, à défaut d'un savoir-être, pourtant souhaitable.

### *4) Certains éléments de l'environnement des actions de formation en limitent la portée :*

- le groupe constate que, pour au moins deux formations initiales avec diplôme à la clef, il n'y a pas de débouché professionnel. Aussi ces formations devraient-elles être présentées (et ce n'est pas toujours possible) comme un temps de préparation pour une autre formation. Elles ouvrent des portes pour d'autres formations. Elles ne débouchent pas directement sur un avenir professionnel. Il s'agit, pour le groupe, de la formation d'animateur faite dans les I.U.T., ainsi que des B.E.P. sanitaires et sociaux. Cette analyse a amené certaines associations (de retraités) accueillant ces élèves-stagiaires à, maintenant, les refuser pour ne pas cautionner des filières professionnelles inadaptées actuellement au marché du travail.

- la formation permanente, même si elle est un droit reconnu par la loi, n'est pas obligatoire (ni pour les salariés des entreprises de plus de 10 et de moins de 10 salariés, ni pour les bénévoles, ni pour les retraités et personnes âgées). Aussi, encore à l'heure actuelle, ne concerne-t-elle qu'un faible pourcentage des individus. Concrètement, cela signifie que, dans le secteur vieillesse, les personnes qui font l'effort de se former, sont souvent minoritaires au sein de leur institution, et de ce fait, se trouvent en décalage quand elles « rentrent » de leur formation : au « savoir » nouveau qu'elles souhaitent voir se concrétiser, l'institution oppose l'inertie des pratiques-habitudes.

- la pénurie en personnel pour certaines institutions, surtout dans les grands « V », est perçue comme un frein réel à la mise en pratique de ce qui est découvert dans les stages. Cette analyse, en termes de pénurie, est différente et ne doit pas être confondue avec certains discours qui se réfugient derrière l'argu-

ment de faibles effectifs en personnel pour ne pas remettre en cause les habitudes professionnelles, donc certaines images des gens âgés. D'autres, au contraire, s'appuient sur peu de personnel (il y a un seuil minimum en dessous duquel il ne faut pas descendre) pour travailler autrement, pour finalement offrir une autre idée de la vieillesse.

### 3 - PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

*1) Pour une « formation » sur le vieillissement dès l'école, diversifiée quant au contenu et aux méthodes pédagogiques*

Le groupe souhaite que les connaissances en matière gérontologique ne soient pas réservées à une minorité de personnes qui seraient des spécialistes de la chose. Il préfère articuler la somme et la qualité des connaissances autrement et propose que :

a) **dès l'école obligatoire**, les enseignants saisissent la moindre occasion, dans le cadre des « activités d'éveil » pour sensibiliser les enfants au cours total de la vie.

b) **dès le secondaire**, certains contenus de programmes (géographie, biologie...) peuvent comporter des notions de base sur le déroulement de la vie pour que l'enfant, quel que soit son âge, se situe lui-même et situe les autres personnes dans le processus continu qu'est la vie.

Les expériences-exemples racontées dans la « peinture par touche parcellisée » montrent qu'il est possible dès l'âge de l'école maternelle de parler ou de peindre des images de la vieillesse. Sans rendre obligatoire ces démarches, il paraît souhaitable au groupe que les enseignants, quel que soit le niveau scolaire où ils pratiquent, s'efforcent d'éveiller, de faire surgir, une parole, une expression sur ce qu'est grandir, vieillir, mourir. Dès le secondaire, les choses peuvent être plus systématiquement reprises sous forme d'enseignement.

Une sensibilisation généralisée (et supportée en partie par les structurés scolaires) sur le déroulement global de la vie est la base indispensable à toute formation au-delà du secondaire.

*2) Pour que des formations de nombreux professionnels comportent une connaissance du vieillissement comme partie intégrée au cours total de la vie*

Pour ce faire, le groupe propose que :

a) **dans l'enseignement supérieur universitaire**, les disciplines suivantes s'ouvrent à la gérontologie, en proposant à des niveaux qui peuvent varier suivant les disciplines des unités de valeur obligatoires sur ce thème non pris comme un tout fermé sur lui-même, mais toujours comme partie d'un ensemble.

Disciplines concernées : linguistique, psychologie, médecine, pharmacie, science de l'éducation, sociologie, urbanisme, philosophie.

Exemples :

- en psychologie, ne pas apprendre le vieillissement uniquement par son aspect déficitaire ou pathologique, puisque l'adolescence, par exemple, n'est pas vue seulement sous cet angle-là !

- en urbanisme, faire réfléchir les architectes ou futurs aménageurs de l'urbain, au rapport à l'espace qui se modifie tout au long de la vie, et aux conséquences pratiques que cela doit avoir.

- en linguistique, étudier aussi la syntaxe de personnes vieillissantes (pas toujours sur le versant pathologique) et pas seulement celle de l'enfant avant 5,6 ou 10 ans...

b) en ce qui concerne la **formation médicale**, la connaissance du sujet âgé dès le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle permet :

- *au point de vue humain*

- l'abord correct de la personne âgée

- le dépistage et le traitement convenable des maladies

- d'éviter ainsi la pathologie iatrogène, la psychiatrisation abusive, la grabatisation et la perte d'autonomie et ainsi favoriser le maintien à domicile

- *au point de vue social*

- d'envisager des structures d'accueil adaptées en privilégiant le maintien à domicile

- *au point de vue économique*

- de dépister et de traiter, de maintenir l'autonomie des personnes âgées, au moindre coût, c'est-à-dire en évitant toute investigation diagnostique, toute thérapeutique, voire toute hospitalisation inutile, abusive et quelquefois, même nuisible.

Aussi, dans le cycle normal des études médicales, la gériatrie-gérontologie doit trouver sa place lors de la formation, non seulement des médecins généralistes, mais aussi des médecins spécialistes confrontés à un nombre croissant de personnes âgées. Il serait souhaitable que les notions fondamentales soient envisagées dès les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, ainsi que la proposition de programme pour les étudiants en médecine, jointe en annexe (p. 91), le recommande.

c) dans l'enseignement supérieur réalisé par **les grandes écoles**, suivant le contenu des enseignements dispensés, que soient rendus obligatoires les différents axes du vieillissement, toujours dans une optique globalisante de l'individu ou des groupes sociaux.

d) dans l'enseignement réalisé par **les écoles professionnelles**, que les textes officiels concernant le vieillissement soient mieux respectés et moins souvent relégués en fin d'année ; d'autre part, que pour certaines écoles, l'enseignement soit revu et amélioré :

*Exemple* : modifier la formation dispensée à l'École de la Santé de Rennes qui forme de bons gestionnaires ou administratifs, mais trop souvent éloignés de la réalité quotidienne de la vie en établissement. Il suffit d'adjoindre des stages assez longs et véritablement formateurs (voir plus loin ce qui est proposé pour les stages) pour que cet aspect des choses devienne partie intégrante des années d'étude.

*Autre exemple* : les infirmières souhaitent le respect de l'esprit du nouveau programme de leurs études. Ils demandent aussi d'avoir la maîtrise de leur formation, c'est-à-dire que les responsables de la formation soient issus de leur profession (par exemple : cadre infirmier). En annexe, figure la liste de leurs propositions concrètes.

3) *Pour que tout agent, quel qu'il soit, quel que soit son âge, bénéficie d'une formation*

Aussi le groupe souhaite-t-il que toute personne, professionnelle, bénévole, retraitée ou personne âgée, bénéficie :

- a) • d'une **formation initiale** débouchant sur un statut clair pour les professionnels ; formation initiale plus ou moins longue suivant les professions, alliant connaissance théorique technique et réflexive en rapport avec l'exercice professionnel qui suivra. Formation initiale qui permet des passerelles entre plusieurs statuts réunis autour d'une formation « tronc commun » avec ensuite une spécialisation ; ce qui permet à l'individu de n'avoir qu'à suivre un nouveau temps de formation faible pour changer de statut professionnel au gré de son évolution personnelle ou au contact des réalités locales du marché du travail :

*Exemple* : le projet de formation avec un tronc commun pour les aides ménagères, les aides familiales et les auxiliaires de vie (voir le document qui vient d'être signé par les différents partenaires : « Formation des Aides à Domicile »).

- b) • d'une **formation obligatoire** et qui ne soit pas une simple sensibilisation, pour les bénévoles, retraités et personnes âgées qui désirent s'engager auprès d'autres personnes âgées, comportant là aussi une partie technique, théorique, et une partie plus réflexive sur le déroulement de la vie, le vieillissement, le sien et celui des autres.

Cette formation pourrait déboucher sous condition d'une durée assez longue et d'un contrôle souple (non scolaire) à la délivrance d'une « attestation d'aptitude à... » garantissant les compétences dans le secteur de stage. Le groupe, par cette pratique, souhaite voir ainsi éliminées les formations de trop courte durée, de même que l'idée répandue que « suivre un stage » c'est « être capable de... »

- Les organismes souhaitant délivrer les « attestations » devront faire la preuve de la validité des formations dispensées ou être agréés par un ministère pour les formations. L'exemple des agréments pour les unités du D.E.F.A. peut être utilisé.

Ce système permettrait en outre, pour les bénévoles qui souhaitent un jour devenir salariés, de faire reconnaître leurs acquis, la validation des formations suivies ne posant pas de problème.

c) • d'une **formation permanente** pour tout le monde, qui peut prendre deux formes :

- les stages « classiques » de mise à niveau des connaissances, de réflexion sur sa pratique ; les exemples abondent, les pièges à éviter aussi (consulter à ce sujet le document F.N.G. sur la Formation des professionnels, bénévoles travaillant auprès de personnes et les Actes du colloque sur ce thème des 1<sup>er</sup> et 2 février 82).

- souhaitée par une partie du groupe seulement, une formation sur le terrain, c'est-à-dire sur son lieu de travail, par un travail fait régulièrement avec les autres professionnels de l'institution avec une aide extérieure pour réfléchir, analyser et faire évoluer dans un projet défini globalement sa propre pratique.

*Principe général de formation valable pour les points 2 et 3 :*

*À quelque niveau que se passe la formation, dans quelque structure éducative que ce soit, l'enseignement sur le vieillissement doit allier deux aspects perçus trop souvent comme exclusifs l'un de l'autre :*

- *des connaissances théoriques, techniques, adaptées à chaque profession ou groupe ;*

- *et une réflexion sur ce qu'est individuellement et collectivement vieillir.*

4) *Pour une meilleure gestion du temps formation-éducation de la « Préparation à la Retraite »*

Le groupe souhaite que le droit à la Formation permanente de tout salarié prenne une expression particulière en ce qui concerne les stages classiquement appelés « Préparation à la Retraite ». Tout salarié doit pouvoir bénéficier de ce temps-informatif, temps-bilan professionnel et personnel, s'il le désire et *quand* il le désire. Ce n'est pas toujours au moment de l'arrêt de l'activité professionnelle, 1 an ou 3 ans avant qu'il peut le souhaiter. Ce peut être après. Aussi tout salarié doit pouvoir se voir ouvrir le droit de suivre un stage de ce style non seulement avant son départ, mais aussi pendant les 5 ans qui suivent son départ s'il ne l'a fait avant pour différentes raisons : manque de motivation, réticence... ce qui laisse latitude pour chacun de choisir le moment qui lui semble le plus propice pour ce travail de formation-éducation personnelle, ce droit rétroactif ouvert sur 5 ans après son départ de l'entreprise étant financé bien entendu toujours sur les cotisations Formation de son ancienne entreprise.

5) *Pour une formation des enseignants et des formateurs*

Le groupe souhaite que les formateurs acquièrent des connaissances en gérontologie. Aussi propose-t-il :



a) pour **les instituteurs**, dans leurs années d'études à l'École Normale : leur dispenser un enseignement sur le développement de l'être humain (psychique, sociologique, économique) tout au long de la vie ;

b) pour **les enseignants du secondaire** : leur donner des connaissances générales sur le cycle de vie et sur des points plus particuliers selon leurs grades et donc la ou les disciplines qu'ils auront à enseigner (suivant qu'ils sont **PEGC**, certifiés, licenciés...);

c) pour **les formateurs des écoles professionnelles** concernées : les former à tous les aspects de la gérontologie et pas seulement à celui qu'ils sont chargés d'enseigner, car cela leur donne une vue d'ensemble nécessaire pour une meilleure « gestion » de leur spécificité.

Les praticiens qui interviennent dans ces différentes écoles devant nécessairement rencontrer l'équipe enseignante pour une harmonisation et complémentarité entre les différentes interventions ;

d) pour **les formateurs en formation permanente** : il est nécessaire que les intervenants dans les stages « gérontologie » aient des bases solides dans les différents domaines de cette discipline ; et qu'ils se recyclent périodiquement par des contacts sur le terrain, pour ne pas être en décalage d'avec la réalité des groupes de retraités qui se modifie à cause de nouvelles générations qui arrivent à la retraite et des changements réglementaires dans différents domaines concernant ces groupes d'âge ; aussi (et cela est valable pour eux comme pour les enseignants des écoles professionnelles mentionnés en c) par une actualisation des connaissances théoriques et techniques apportées par le secteur de la recherche en gérontologie. Pour ce faire, des journées informatives, comme en ont les médecins (Entretiens de Bichat) peuvent être organisées, journées auxquelles les formateurs participeraient. Elles pourraient être régionalisées. Des journaux spécialisés sont aussi des supports à utiliser pour la diffusion des travaux de recherche. Un projet existe à la Fondation Nationale de Gérontologie de bulletin d'information documentaire multidisciplinaire faisant le lien entre chercheurs, formateurs, et praticiens.

#### *6) Pour une amélioration globale des formations initiale et permanente*

Le groupe souhaite proposer quelques principes généraux pour rendre plus efficace la formation initiale et permanente.

- a) • Elle ne doit pas concerner exclusivement les personnes en contact direct avec les retraités et personnes âgées. Elle doit aussi intéresser les élus, les administrateurs, syndicalistes, ou autres « décideurs » qui, par manque de formation, ou plus simplement d'information, trop souvent restreignent la portée des actions de formation. Ce phénomène très souvent ressenti provoque chez des stagiaires le sentiment que l'effort fourni pour aller se former et réfléchir à sa pratique ne sert à rien puisque les « décideurs » ne font pas eux-mêmes une démarche analogue.

La nécessité de se former dans les divers secteurs de la gérontologie n'est pas assez répandue chez les responsables syndicalistes, adminis-

trateurs, élus, ni même chez des bénévoles retraités. Le groupe souhaite donc qu'un travail d'incitation à la formation soit entrepris auprès de ces groupes (dont la liste énoncée plus haut n'est pas limitative). Cette incitation peut prendre plusieurs formes :

- journées ou soirées d'études où ces responsables peuvent participer ;
- réunions-forums ;
- Les stages pratiques ou sur le terrain qui jalonnent certaines formations initiales ou permanentes doivent permettre un véritable travail de formation qui ne peut avoir lieu si les responsables pédagogiques des stagiaires ne font pas l'effort de rencontrer sur les lieux de stage les praticiens accueillants. Ces stages pratiques se préparent et se négocient.

Certaines personnes du groupe souhaitent une prise en compte financière des « stages terrain » et proposent pour les structures accueillant des stagiaires soit :

- une indemnisation financière pour le temps passé à accompagner le stagiaire dans sa découverte du « terrain » ;
- une compensation, par une ouverture d'un crédit-formation pour l'un de ses personnels ; crédit variable suivant le nombre des stagiaires accueillis par année et la durée de chaque stage.

Les structures d'accueil gérées par un organisme public (exemple : club d'un B.A.S. ; Foyer-logement rattaché à un C.C.A.S.) ne peuvent être indemnisées financièrement. Par contre, elles peuvent demander pour leurs personnels un droit à la formation, en échange du service rendu, dans l'optique de la seconde alternative.

- Les lieux de stage en formation permanente doivent être très décentralisés, c'est-à-dire, ne pas se passer seulement dans le chef-lieu de département, mais aussi dans les petites villes. Seule condition pour :
  - permettre aux formateurs de connaître les structures d'où vont venir les stagiaires ;
  - faire s'inscrire aux stages des catégories de personnes qui vont plus difficilement loin de leur domicile : ruraux, femmes avec des enfants en bas âge, élus... ;
  - faire se rejoindre enseignement théorique et pratique et de ce fait, permettre aux stagiaires d'imaginer plus facilement des modifications ou infléchissements institutionnels ;
  - répondre à certaines attentes, à savoir, former le personnel d'une ou deux institutions voisines. À ce moment, c'est l'équipe pédagogique qui se déplace, non les formés.

- b) • Les personnels qui travaillent dans les différentes structures d'hébergement pour personnes âgées, souhaitent, pour une mise en pratique des notions apprises et découvertes dans les sessions de formation, l'arrêt

des constructions de grosses unités concentrationnaires, et, au contraire, le développement de petites unités, plus humaines, mieux adaptées à un travail avec chaque personne âgée.

7) *Pour financer les propositions énoncées jusqu'à présent*

- a) • Le groupe souhaite apporter des modifications, c'est-à-dire, étendre la règle de cotisations obligatoires, actuellement seulement pour les entreprises de plus de 10 salariés, à un fond formation, puisque dans le secteur vieillesse, comme dans d'autres évidemment, il y a des structures qui comportent moins de 10 salariés. Aussi propose-t-il de rendre obligatoire (1) les « cotisations-formation » pour toute entreprise de moins de 10 salariés à un taux, non de 1,1 %, mais de 0,5 % ce qui dans une gestion mutualisée des fonds collectés, rend supportable aux petites entreprises ces charges (puisque cela se pratique déjà de façon volontaire entre des petites entreprises et des organismes collecteurs de ces fonds) et permet à leurs salariés de voir pris en charge leurs frais de formation.

Pour ce qui concerne la part de 0,10 sur le 1,1 % gérée par les organismes collecteurs paritaires (accord de 21.9.82 entre le CNPF, les AGPME et les syndicats) pour financer les formations personnelles et non plus strictement professionnelles, elle pourrait ne pas être prise sur la masse des fonds versés au titre des 0,5 %. Les personnels des entreprises cotisants à 0,50 % ayant néanmoins droit à des formations personnelles sur les crédits « 0,10 » non utilisés dans l'exercice financier de l'année précédente.

- b) • En ce qui concerne le financement de la formation des retraités, le groupe souhaite voir étendre aux autres organismes de retraites le modèle mis sur pied par la Caisse Vieillesse (15 jours de formation sur 5 ans) avec, dans la mesure des moyens financiers disponibles, une augmentation du prix de journée de stage et du nombre de journées par an.
- c) • Pour les bénévoles de moins de 60 ans et pour les personnes âgées ne relevant pas d'un système énoncé au point précédent (exemple : conjoint non titulaire d'un titre personnel de pensions dans le système actuel de la CNAVTS), il paraît souhaitable que les frais pédagogiques de leurs stages de formation puissent être financés par certains ministères : Temps libre, Solidarité nationale, ou par les collectivités locales, régionales.

Autre « source » indirecte de financement pour les bénévoles, retraités et personnes âgées : les associations ou organismes qui les « emploient » si elles ont l'agrément « éducation populaire » peuvent bénéficier des structures éducatives (à des prix de location de salle défiant toute concurrence) gérées par les ministères Jeunesse et Sports et du Temps libre, ce qui réduit déjà le coût des stages de formation ;

*Par voie législative puisque c'est un texte de loi qui doit être modifié ; ou par circulaire.*

elles peuvent aussi obtenir des techniciens des délégations régionales et départementales de ces ministères, mis à la disposition de leur association pour former leurs personnels.

Ces possibilités restent peu utilisées, car souvent méconnues. Elles méritent d'être développées.

- d) • Enfin, une autre sorte de mutualisation des fonds formation peut être trouvée si le groupe stagiaire (en formation permanente) comprend des professionnels, des bénévoles, des retraités et personnes âgées, dans une proportion qui reste chaque fois à définir ; ce principe permet de faire payer moins cher les non-salariés (montant qui peut être pris en charge par l'association qui les emploie, laquelle cependant a un budget formation plus faible que les entreprises de salariés), le prix demandé aux salariés pris en charge financièrement par les organismes collecteurs de la « taxe-formation » servant à compenser. Pratique déjà en cours quant au principe : il suffit de regarder le prix des sessions, suivant que l'on s'y inscrit individuellement, par l'intermédiaire de son entreprise, que l'on est étudiant ou chômeur...
- e) • Les autres recommandations faites ne nous semblent pas devoir être accompagnées de propositions de financement particulier. Elles relèvent plus, semble-t-il, d'un ajustement budgétaire des institutions et services concernés.

Sauf en ce qui concerne le financement pour la réalisation du projet de bulletin de liaison entre chercheurs, formateurs et praticiens. Mais cette question est à débattre avec la commission 9 « Information - Communication ».

## ANNEXES

- Propositions de programme
  - pour les étudiants en médecine
  - pour les élèves infirmières
  - pour les élèves-diététiciens
- Liste des documents cités dans le texte et qui sont consultables

### PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

#### 1 - GÉRONTOLOGIE FONDAMENTALE

- Étude du vieillissement de la cellule et des grandes fonctions de l'organisme

##### *INTÉRÊT:*

- comprendre les phénomènes biologiques qui expliquent les aspects cliniques pratiques
- susciter des activités de recherche indispensables

#### 2- GÉRIATRIE CLINIQUE

- Vieillesse physiologique de différents appareils et leur conséquence permettant de définir « une personne âgée normale »

##### *INTÉRÊT :* - pratique et recherche épidémiologique

- Maladies et syndromes spécifiquement gériatriques
- Particularités thérapeutiques :
  - pharmacologie
  - pathologie iatrogène
  - réadaptation fonctionnelle et sociale

## *NOTIONS GÉNÉRALES*

- Polypathologies qui posent :
  - un problème diagnostic
  - la priorité du traitement des affections mettant en cause la perte d'autonomie
- Triple démarche :
  - somatique
  - psychologique
  - socio-économique
- Conservation ou restitution de l'autonomie somatique et sociale

### *3 - PSYCHOLOGIE ET PSYCHIATRIE*

- Psychiatrie de la personne âgée
- Psychologie de la personne âgée en fonction des conséquences du vieillissement somatique et du système nerveux et des facteurs socio-économiques

### *4 - ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES*

- Aspects démographiques
- Aspects sociaux
- Aspects sanitaires
- Aspects économiques : ressources et coût des personnes âgées
- Politiques de la vieillesse dans le cadre de la société

## FORMATION INITIALE

### *ÉTUDIANTS EN MÉDECINE*

#### *1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles :*

- Sensibilisation aux grands problèmes de santé publique posés par les personnes âgées
- Gériologie fondamentale à intégrer dans les différents enseignements des sciences fondamentales

3<sup>e</sup> cycle :

- Formation du généraliste : enseignement obligatoire sur 2 à 3 ans (100 à 150 heures de cours)
- Formation des spécialistes :
  - formation complémentaire optionnelle ou obligatoire à la médecine interne
  - formation complémentaire pour les différentes spécialités
- Diplôme d'université pour les généralistes installés

### *FORMATION PERMANENTE ENSUITE*

Quelques précisions que l'ANFIDE\* désire apporter par rapport à la profession d'infirmières diplômées d'état

L'ANFIDE souhaite :

- 1) Éviter la multiplication des spécialités :  
la formation des IDE. est valable dans tous les secteurs d'activités.
- 2) Conserver la maîtrise des formations :  
celle-ci étant assurée par les infirmières, le choix des objectifs et des moyens restant de leur ressort exclusif.
- 3) Respecter l'esprit du nouveau programme des IDE. dans la réalisation des buts définis.
- 4) Développer des structures à domicile dont les intervenants auront la fonction correspondant à leur qualification.

## LA PROFESSION DE DIÉTÉTICIEN ET L'APPROCHE DES PROBLÈMES CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES

- Deux diplômes délivrés par l'État sanctionnent les études des diététiciens :
  - B.T.S. en Diététique créé en 1951
  - D.U.T. Biologie Appliquée - Option Diététique en 1971

Ces deux filières, plus néfastes que propices à la formation des diététiciens, sont bâties sur des programmes d'études très voisins dans la mesure où les

!\*)ANFIDE. Association Nationale Française des Infirmiers et Infirmières diplômés et Elèves.

D.U.T. devaient progressivement se substituer aux B.T.S. aux termes de la loi ; or les deux formations ont subsisté, et l'un des vœux de notre organisme est une unification en un seul et unique diplôme.

Lors de la 1<sup>re</sup> année d'étude, l'alimentation et la ration des personnes âgées en bonne santé sont abordées sur un plan nutritionnel, psychologique, à l'échelon individuel et collectif.

En 2<sup>e</sup> année, on entreprend plus spécifiquement l'étude des différentes maladies d'où les problèmes plus particuliers touchant les personnes âgées.

Les étudiants font des stages en collectivités de bien-portants et de malades.

- Dans le cadre de nos assises nationales, nous avons à plusieurs reprises travaillé sur des thèmes se rapportant au 3<sup>e</sup> âge :

- Au cours de formation continue et recyclage, nous avons également consacré une session à ce problème.

- Actuellement, notre organisme met au point l'organisation de séminaires de formation en Santé Publique et Prévention, avec des méthodes de pédagogie active et des moyens audiovisuels, et le 3<sup>e</sup> âge est programmé à ce stade.

- Une de nos collègues a entrepris très récemment une étude sur l'acceptation ou le rejet des nouveaux produits alimentaires par les vieillards.

- Dans les commissions de travail de l'Education nationale où nous avons siégé, nous avons énormément insisté, avec la demande de l'allongement des études en 3 ans, sur la nécessité d'inclure un programme beaucoup plus complet sur tout ce qui touche la personne âgée : meilleure approche, stages plus longs et plus diversifiés, etc.

## DOCUMENTS CONSULTABLES ET CITÉS DANS LE RAPPORT :

- Enquête auprès d'organismes de Formation de personnels ou de bénévoles s'occupant de personnes âgées - Fondation Nationale de Gérontologie - 1982

- Actes du Colloque National sur la Formation des personnels et bénévoles s'occupant de personnes âgées. Fondation Nationale de Gérontologie, 1<sup>er</sup> et 2 février 1982

- La Formation en Gérontologie ; approche et analyse des multiples situations rencontrées - Fondation Nationale de Gérontologie - février 1983

- Formation des « Aides à Domicile » ; Synthèse des travaux du groupe Formation - février 1983



## II - L'EDUCATION AU 3<sup>e</sup> AGE

### - INTRODUCTION

#### *UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU*

Le développement de l'éducation des personnes âgées dans les universités du 3<sup>e</sup> Âge, mais aussi dans certains organismes : clubs et associations de retraités, constitue un des phénomènes marquants de cette fin de siècle.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des hommes et des femmes âgés, de façon collective, commencent, poursuivent ou reprennent des activités éducatives. Car, si le phénomène a toujours existé sur le plan individuel, il était, jusqu'à présent, limité à une fraction cultivée et généralement aisée de la population. Ce qui est nouveau, c'est qu'il devienne un phénomène de société.

### 1 - L'ASPECT EDUCATIF

#### *DES INSTITUTIONS NOUVELLES*

Ainsi sont nées des institutions nouvelles : les universités du 3<sup>e</sup> Âge qui, en 8 ou 9 ans, se sont répandues en France et dans le monde, avec des formes extrêmement variées, dans la mesure où il s'agit d'institutions spontanées. On en compte une soixantaine en France, dont certaines regroupent plusieurs milliers d'étudiants-retraités.

Mais il faut aussi mentionner le développement des clubs, d'abord lieux de réunion sécurisants, qui jouent maintenant un rôle éducatif de plus en plus important, soit en organisant des cours, soit en faisant revivre des formes de culture souvent oubliées, en créant des ateliers de mémoire collective, en participant à l'installation de Musées de Traditions Populaires...

#### *LE DÉFI ÉDUCATIF DU TROISIÈME AGE*

Le fait est d'autant plus surprenant que rien, ni dans les textes, ni dans les institutions, n'avait été prévu pour assurer l'éducation du 3<sup>e</sup> Âge.

C'est qu'en effet, les stéréotypes en vigueur voulaient que, passé un certain âge, tout apprentissage soit impossible. C'est aussi que, inconsciemment ou

non, l'objectif de l'éducation était de former les enfants, les adolescents, les étudiants, en vue de leur participation à la production. La gratuité de l'éducation est, en quelque sorte, une avance faite par la société pour permettre l'adaptation et la participation des jeunes au travail.

Et, lorsque l'accélération de l'Histoire a obligé les travailleurs à une réadaptation permanente, la loi du 16 juillet 1971 a prolongé l'institution scolaire et universitaire par la formation professionnelle permanente.

Ainsi les personnes âgées, par leur action, ont contribué à dissiper les stéréotypes en montrant qu'il est possible d'apprendre à tout âge et que même, parfois, on apprend mieux au 3<sup>e</sup> Âge qu'aux autres âges de la vie. Car le fait d'apprendre est moins une question d'âge que de motivation.

De plus, les personnes âgées ont démontré que l'éducation n'était pas nécessairement, ni seulement, préparation au travail, que c'était là une perversion propre aux sociétés industrielles. Elles ont rappelé que l'éducation est d'abord enrichissement de la personne, formation de l'être humain, avec sa propre participation.

Enfin, en créant des institutions éducatives, elles ont mis en place un véritable système d'éducation permanente, car les Universités du 3<sup>e</sup> Âge deviennent peu à peu des Universités Inter-Ages, ouvertes à tous.

### *COMMENT EXPLIQUER CE BESOIN D'APPRENDRE AU 3<sup>e</sup> AGE*

Ce besoin nouveau s'explique, en fait, par la conjonction de deux courants.

D'une part, l'évolution des sociétés industrielles, le renouvellement rapide des connaissances, le développement de l'instruction, la stimulation des mass-medias ont, peu à peu, fait de nos sociétés des « sociétés éducatives », dans lesquelles l'éducation est devenue une dimension de la vie qui ne peut être limitée à une période de l'existence, mais doit s'étendre à l'existence entière, retraite comprise.

D'autre part, l'extraordinaire évolution du monde des retraités depuis une dizaine d'années a modifié les façons de penser et de vivre la retraite. Évolution liée à l'accroissement du nombre des retraités et à l'allongement du temps de la retraite, mais aussi à l'amélioration de la santé des personnes âgées, à l'élévation de leur niveau de vie et de leur niveau culturel.

### *FORMATION DU 3<sup>e</sup> AGE ET EDUCATION PERMANENTE*

Le projet éducatif que sont ainsi conduits à promouvoir les retraités s'inscrit dans la réalité globale de l'éducation permanente. Les retraités ne sauraient donc en être, par une proposition unique, les seuls bénéficiaires. Ils sont avec d'autres plus jeunes et diversement situés, soucieux de formation personnelle adaptée à leur condition sociale propre.

Cependant, les effets combinés de la cessation d'activité professionnelle, de modifications dans l'univers socio-affectif, de la baisse fréquente du niveau de

revenu, de l'influence de certains des caractères du vieillissement tendent à créer autour de l'âge de la retraite un réseau de conditions spécifiques que la psychopédagogie des adultes doit prendre en compte.

Il convient donc, dans le cadre de l'ouverture et de l'élargissement de l'accès des institutions éducatives aux retraités et personnes âgées :

1°) de réserver à ce public potentiellement majoritaire (parmi tous les candidats à une éducation permanente non professionnelle) une place privilégiée dans les institutions, par des quotas de représentation suffisants dans les conseils d'administration, et la provision de groupes de soutien et d'activités spécifiques aux retraités à côté de l'ensemble des activités ouvertes à tous.

2°) de veiller à ne pas généraliser la séparation des groupes d'âge dans les activités et les institutions éducatives lorsque le contenu de enseignement et les méthodes utilisées peuvent traduire un projet de formation négocié en commun par tous les participants quel que soit leur âge.

3°) d'être attentif dans la formation proposée, à l'acquis de vie résultant de l'hétérogénéité des situations socio-professionnelles antérieures.

## 2 - L'ASPECT ECONOMIQUE

### *LES DIFFICULTÉS*

Malheureusement, ce mouvement d'éducation permanente est freiné parce que ce type d'enseignement, n'étant pas prévu par la loi, ne peut être assuré gratuitement. Si les U.3 bénéficient de l'appui logistique des universités et de subventions de collectivités locales et de Caisses de Retraite, leur action et leur développement restent subordonnés à l'octroi ou au renouvellement de ces subventions. Quant aux clubs et associations, leur situation est encore plus difficile parce qu'ils ne bénéficient d'aucune aide dans ce domaine.

Il faut donc obtenir de la collectivité la prise en charge de l'éducation au 3<sup>e</sup> Âge, conformément à la Recommandation 45 du Plan International d'Action établi par l'Assemblée Mondiale de l'ONU, à Vienne, qui affirme que « l'éducation doit être accessible à tous sans discrimination d'âge et que les politiques d'enseignement doivent traduire le principe du droit des personnes âgées à l'éducation, en prévoyant l'allocation des ressources nécessaires... »

Conformément aussi au point 10 du programme de F. MITTERRAND (discours d'Alfortville) demandant que « les personnes âgées bénéficient des fonds de la formation continue jusqu'ici réservés aux actifs ».

### *COMMENT FINANCER L'EDUCATION PERMANENTE*

La prise en charge de l'éducation permanente suscitera des critiques et des réserves, surtout en cette période de difficultés économiques. Elle risque d'apparaître comme une charge nouvelle pour les entreprises et un alourdissement des dépenses de l'État.

Elle suppose, en fait, la participation des entreprises, des Caisses de Retraite, des Mutuelles, de l'État.

1) - Pour **les entreprises**, malgré les difficultés présentes en ce qui concerne les actions de formation personnelle des actifs, leur rôle ne peut se limiter à la seule formation professionnelle, ni s'arrêter au moment de la retraite où il n'y a plus de formation professionnelle. Les retraités d'une entreprise qui ont contribué - quand ils étaient actifs - au financement de la formation continue, doivent continuer à en bénéficier, la retraite venue.

On peut d'ailleurs imaginer un système mixte de financement, associant les fonds de la formation continue et les ressources des Comités d'Entreprise, qui devraient prévoir dans leurs activités culturelles, l'éducation des retraités de leur entreprise.

Ces mesures seraient comme toutes les autres, des mesures progressives, réalisées par étapes successives.

2) - En ce qui concerne **les Caisses de Retraite**, déjà, çà et là, on note un effort en faveur de l'éducation des retraités, sous la forme de subventions à des Universités du 3<sup>e</sup> Âge. Il serait normal que le budget social des Caisses de Retraite comprenne, outre l'organisation de voyages et de séjours et la création de centres de vacances et de loisirs, une participation à l'éducation de leurs adhérents.

À cette formation pourraient être associées les mutuelles professionnelles, comme c'est déjà le cas pour certaines mutuelles qui favorisent l'action éducative de leurs clubs.

3) - En ce qui concerne **l'État**, il semble normal que les Pouvoirs Publics prennent en considération, tant au plan national qu'au plan régional, le problème de l'éducation permanente que tous les Gouvernements devront, tôt ou tard, prendre en charge. Ne pas attendre d'être poussé par l'événement serait, de la part d'un Gouvernement, une preuve de réalisme politique.

D'autre part, c'est une mesure de justice, puisque le financement de l'éducation au 3<sup>e</sup> Âge devrait constituer la contrepartie de l'activité éducative, sociale et politique (Associations de 1901) *bénévole* des retraités. Car les retraités sont, en fait, victimes d'une double injustice, puisque, d'une part ils assurent, de façon inégale, les frais de leur éducation et qu'ensuite, certains exercent des fonctions bénévoles qui constituent, dans le cadre de l'économie sociale, un bénéfice important pour la société.

De plus, le nombre croissant de personnes âgées, l'inutilité sociale à laquelle on les condamne et qui les fait apparaître comme une lourde charge pour les actifs, risquent de causer des tensions graves, de nature à entraîner des déséquilibres qui pourraient peser lourdement sur l'avenir de nos sociétés. Permettre aux personnes âgées de jouer un rôle utile dans la société, en assurant que leur éducation devrait être une obligation nationale qui permettrait de restituer l'apport culturel et social du 3<sup>e</sup> Âge et contribuerait ainsi à l'équilibre de la société.

Dans un premier temps, la reconnaissance officielle des Universités du 3<sup>e</sup> Âge par le ministère de l'Éducation nationale et, par suite, l'attribution de moyens d'enseignement, de moyens administratifs, de secrétariat, d'équipement matériel approprié, notamment de moyens audiovisuels et informatiques, constitueraient un pas important dans la voie de la prise en charge de l'éducation du 3<sup>e</sup> Âge par la collectivité.

D'autre part, il faudrait prévoir des modes de financement venant d'autres ministères.

4) - Dans le cadre individuel de formation selon lequel « tout travailleur a droit de s'ouvrir à la culture et à la vie sociale », il serait normal d'entendre la notion de « travailleur » au sens large et d'y inclure la notion de travailleur ayant cessé son activité au moment de son entrée à la retraite : **les F.A.F (Fonds d'Assurance Formation)** devraient établir un quota pour le financement de la formation des personnes âgées.

La création d'un « comité de coordination » des questions relatives au congé individuel de formation, qui a eu lieu en décembre 82, avait pour mission d'agréer les F.A.F déjà existants et éventuellement tous les nouveaux organismes paritaires créés et de coordonner la politique du congé individuel. Le financement de la formation pour les personnes âgées devrait être un quota du montant « congé individuel ».

Il serait souhaitable que ces dispositions soient étendues aux personnes âgées issues d'entreprises non assujetties à la taxe à la formation ou qui n'ont jamais travaillé.

D'autre part, en ce qui concerne les bénéficiaires de congés individuels de longue durée qui retarderaient leur départ à la retraite, les Caisses de Retraite pourraient utiliser les sommes ainsi dégagées pour financer des formations de personnes âgées.

### *DÉPENSE OU ECONOMIE ?*

En fait, permettre aux personnes âgées d'avoir des activités éducatives représente pour la collectivité, non pas une charge, mais une économie importante.

C'est en effet le moyen d'accroître la contribution des personnes âgées à la vie de la société, mais aussi de réduire la consommation médicale et pharmaceutique du 3<sup>e</sup> Âge.

En effet, le rejet dont sont victimes les personnes âgées les entraîne souvent à se réfugier dans la maladie. Leur rendre un rôle, leur permettre de se projeter dans l'avenir, de participer à la vie éducative, culturelle, sociale, politique de la nation, c'est retarder les accidents du vieillissement et alléger, par suite les dépenses de la collectivité.

De plus, il est un domaine où le rôle des retraités pourrait s'accroître considérablement, c'est celui de l'information professionnelle, dans un certain nombre de cas.

En effet, de par leurs activités tout au long de leur vie de travailleurs, les personnes âgées sont riches d'expériences et de savoirs qui représentent un véritable potentiel d'information sur les métiers et emplois, leurs caractéristiques et conditions d'exercice, les entreprises, leur organisation et leur ambiance.

De tels potentiels pourraient être utilement « consultés » par les générations plus jeunes en particulier aux périodes-charnières où elles sont amenées à faire des choix professionnels (orientation initiale, reconversion éventuelle) et à les mettre en œuvre (recherche d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi).

L'appareil éducatif, les institutions spécialisées en matière d'information et d'orientation professionnelle et en particulier les institutions publiques (centres d'information et d'orientation de l'Éducation nationale, Agence Nationale pour l'Emploi, etc.) devraient avoir le souci de provoquer et d'organiser cette rencontre des générations dans un domaine aussi important.

### 3 - UN PROGRAMME D'ACTION

D'où les mesures suivantes :

#### *A - PRINCIPES GÉNÉRAUX*

Il importe que soit affirmé que l'action des Services Universitaires de Formation continue, des GRETA et autres organismes habilités de Formation, ne se limite pas à la seule formation professionnelle, mais qu'elle s'étend aussi à la formation personnelle, qu'elle ne s'adresse pas seulement aux actifs et à ceux qui sont susceptibles d'entrer, ou de rentrer dans la production, mais qu'elle concerne tous les hommes et toutes les femmes qui souhaitent poursuivre leur formation personnelle.

2) - Il importe également d'affirmer que l'éducation concerne toute la vie et que personne ne peut en être exclu, en raison de son âge ou de son lieu d'habitation, ce qui signifie qu'il faut donner aux Clubs et aux Associations de Retraités la possibilité de passer des conventions avec les Services Universitaires de Formation Continue, les GRETA ou autres organismes habilités, pour que soient assurés les enseignements souhaités par les personnes âgées.

3) - Il est aussi essentiel que l'éducation du 3<sup>e</sup> Âge ne se limite pas aux U.3A et aux Clubs et Associations de Retraités. Elle devrait être étendue par les organismes de formation indiqués en D.I.I., à tous les lieux où vivent les personnes âgées et notamment aux Maisons de Retraite, Centres Gériatriques,- Établissements de Moyen et Long Séjour, etc.

Des expériences ont montré que les activités éducatives améliorent sensiblement la vie et la santé des pensionnaires de ces établissements.

4) - Il importe enfin d'associer les étudiants à l'organisation, à la gestion et à l'enseignement de ces Centres éducatifs, qu'il s'agisse d'U.3A, de Clubs ou d'Établissements de soins.

5) - D'autre part, on constate souvent, lors du passage brusque de la vie active à la retraite, des problèmes psychologiques parfois traumatisants, mettant en cause le retraité et son entourage (perturbations de la vie du couple, des rapports familiaux et de voisinage, sensation d'insécurité...).

Ces situations seraient évitées si une éducation de préparation à la retraite était systématiquement donnée aux travailleurs dans les dernières années de leur vie professionnelle.

Cette préparation - dont le programme devra être axé sur l'épanouissement de la personne et l'incitation à un agrandissement du champ de recherche dans l'utilisation des loisirs— sera donnée, lorsque ce sera possible, dans l'entreprise. Dans les autres cas, elle sera donnée dans le cadre des U.3A ou autres centres éducatifs par des personnels formés pour ce genre de travail et des organismes habilités.

On pourrait inclure ces dispositions dans le cadre des nouveaux droits des travailleurs.

Dans le même ordre d'idée, il pourrait être envisagé, au cours de la dernière année de vie professionnelle, une réduction progressive du temps de travail permettant au futur retraité, s'il est volontaire pour le faire, d'organiser son avenir tout en lui donnant la possibilité de former le nouveau travailleur appelé à le remplacer.

Les institutions en contact avec les futurs retraités, et notamment l'ANPE et les Caisses de Retraites, devraient pouvoir jouer auprès de ceux-ci un utile rôle d'information et de sensibilisation sur l'intérêt que présente pour eux une éducation de préparation à la retraite.

## *B - L'ENSEIGNEMENT ET LES ENSEIGNANTS*

1) - Quelle que soit l'institution éducative : U.3A, ou Club, ou toute autre institution d'éducation permanente qui pourrait naître et se développer dans l'avenir, il est nécessaire qu'elle s'ouvre à toutes les générations comme à toutes les catégories sociales et à toutes les réalités de vie urbaine ou rurale, comme c'est déjà le cas pour la plupart des U.3A devenues des Universités Inter-Ages.

2) - Il est nécessaire aussi que les matières enseignées ne soient pas imposées de l'extérieur, mais établies à la demande des intéressés et que l'accent soit mis sur des formes nouvelles d'auto-éducation collective, où les étudiants mettent en commun leurs connaissances.

3) - En ce qui concerne les enseignants, on ne saurait se limiter aux personnels de l'Education nationale ; il faut aussi faire appel aux spécialistes et représentants de tous les domaines concernés : Santé, Temps libre, Culture, etc.

4) - Il est nécessaire aussi, pour qu'un dialogue véritable s'instaure entre enseignants et enseignés, que tous ceux qui animent ces enseignements reçoivent une formation de gérontologie éducative.

5) - Enfin, il faut faire appel aux retraités et aux personnes âgées pour assurer l'enseignement de ces Centres, comme le conseille la Résolution du Plan International d'Action de Vienne.

À ce sujet, le Sous-groupe « Education » a été heureux d'apprendre la sortie du décret qui met fin à l'interdiction d'enseigner aux professionnels ou spécialistes de plus de 65 ans.

### *c LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES*

1) - Les difficultés en matière d'éducation des personnes âgées, comme dans tous les problèmes les concernant, étant liées à la survivance d'un certain nombre de stéréotypes, il apparaît nécessaire d'instituer un enseignement relatif aux problèmes de vieillissement, à tous les niveaux scolaires et universitaires.

Il est aussi nécessaire de faire participer les personnes âgées à cet enseignement et d'organiser systématiquement des rencontres entre jeunes et personnes âgées dans le cadre de l'institution scolaire.

2) - Il serait souhaitable aussi que soient progressivement créés dans les Universités des « Instituts du Développement Humain » (ou de « l'Avance en Âge ») auxquels collaborent étudiants, enseignants, chercheurs, personnes âgées, représentants de toutes les disciplines concernées par l'avance en âge, ce qui donnerait une impulsion nouvelle à la Gérontologie et à l'Education.

De la même façon, il est nécessaire qu'une concertation s'établisse entre Sciences de l'Education et Gérontologie.

3) Enfin, il faudrait prévoir, dans le cadre de ces instituts, des séminaires de réflexion qui regrouperaient étudiants, enseignants, chercheurs, personnes âgées, afin d'étudier les problèmes qui se posent à notre société en mutation :

- passage d'une société industrielle à une société post-industrielle,
- passage d'une société dont les valeurs sont fondées sur le travail rémunéré à une société dont les valeurs sont celles du Temps libre,
- recherche d'un nouvel art de vivre pour des hommes soucieux de leur accomplissement personnel, tout autant que de leur participation au travail productif,
- nécessité enfin, d'une nouvelle organisation de la vie qui, à tous les âges, associe ces trois dimensions de la vie que sont l'éducation, l'activité sociale ou professionnelle et le loisir.

1<sup>er</sup> février 1983



## Résumé des **PROPOSITIONS POUR LE 9<sup>e</sup> PLAN** issues du rapport « **L'ÉDUCATION AU 3<sup>e</sup> ÂGE** »

### *Mesures générales*

- 1) Obtenir que les dispositions des lois de 1971 et de 1978 sur la formation continue ne soient plus limitées aux seuls actifs et permettent d'assurer des actions de formation professionnelle et de formation personnelle.
- 2) Faire reconnaître les Universités du 3<sup>e</sup> Âge par le ministère de l'Éducation Nationale.
- 3) Introduire des actions éducatives dans les Centres Gériatriques, les Maisons de Retraite, les Établissements de Moyen et Long Séjour.
- 4) Associer les étudiants retraités à l'organisation, à la gestion et à l'enseignement de tous les Centres Éducatifs.
- 5) Ouvrir les Centres d'Éducation Permanente à toutes les générations.
- 6) Ouvrir toutes les disciplines des Universités aux retraités.
- 7) Prévoir systématiquement une préparation éducative à la retraite tendant à l'épanouissement de la personne et aidant chaque individu à la fixation des objectifs de sa future vie de retraité en respectant sa liberté de choix.
- 8) Le financement de ces mesures devrait être assuré de façon progressive, par les entreprises, les Caisses de Retraite, l'État et les Collectivités territoriales.

### *Mesures propres à l'enseignement et aux enseignants*

- 9) Faire appel aux enseignants, mais aussi aux spécialistes et aux représentants de toutes les disciplines concernées par l'avance en âge : Santé, Culture, Temps libre, etc.
- 10) Faire également appel aux retraités pour assurer l'Enseignement.
- 11) Donner à ceux qui enseignent une formation de gérontologie éducative.

### *Mesures concernant l'avance en âge*

- 12) Instituer un enseignement relatif aux problèmes de l'avance en âge, à tous les niveaux de l'institution scolaire.
- 13) Créer dans les Universités des « Instituts de Développement Humain » (ou de « l'Avance en Âge »), y organiser des séminaires de réflexion sur les problèmes relatifs à l'avance en âge, groupant étudiants, enseignants, chercheurs, personnes âgées.

1<sup>er</sup> février 1983

### Liste des documents à consulter :

- 1 - « Les Droits du Troisième Âge » - article de P. BRASSEUL dans « Le Monde » du 17/10/1978.
- 2 - « L'Enseignement au Troisième Âge, un phénomène nouveau » - Numéro spécial de FORMA 10 en 1978.
- 3 - Gérontologie et Société - N° 13 : Education Permanente en 1980.
- 4 - Premières Assises Nationales des Universités du 3<sup>e</sup> Âge - en 1981.
- 5 - « Retraite et Formation » par P. CARRE - en 1981.  
- « Les Étudiants du 3<sup>e</sup> Âge au Club M.G.E.N. » - Enquête de Maximilienne LEVET-GAUTRAT en 1982.

# **Groupe N° 4**

## **Recherche**

**Rapporteurs : C. Attias-Donfut  
A.M. Guillemard**

## COMPOSITION DU BUREAU

**Président «**

Professeur Henri CHOSSAT

*F.N.C.R.P.A. Féd. Nat. Clubs Ruraux Pers. Âgées.*

**Rapporteurs :**

Mme Claudine ATTIAS-DONFUT

*Centre d'Étude des Mouvements Sociaux*

Mme Anne-Marie GUILLEMARD

*C.N.A.V.T.S.*

## MEMBRES DU GROUPE :

ARBOUSSE Bastide	<i>Sociologue</i>
ATTIAS-DONFUT Claudine	<i>Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS)</i>
BENOIT-LAPIERRE Nicole	<i>Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)</i>
BOURDELAIS Patrice	
BOYER Laurence	<i>Union Nationale des Offices de Personnes Âgées (UNOPA)</i>
BURGUIERE Evelyne	<i>Ministère Recherche - Industrie</i>
CHOUSSAT Henri	<i>Fédération Nationale des Clubs Ruraux de Personnes Âgées (FNCRPA)</i>
CLEMENT Fernand	<i>Fédération Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
COLLOT Claudette	<i>Centre de Liaison, d'Étude, l'information et de Recherche sur les Problèmes des Personnes Âgées (CLEIRPPA)</i>
CRIBIER Françoise	<i>Laboratoire Géo-Humaine</i>
DELAGE Bernard	<i>Office Aquitain de Recherches, d'Études, d'information et de Liaison sur les Problèmes de Personnes Âgées (OAREIL)</i>
EMERIAU (M.)	<i>Centre Hospitalier Universitaire Bordeaux</i>
FONTAINE Anne	<i>Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
FORETTE Françoise	<i>Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
GARROS Bertrand	<i>Observatoire Régional de Santé (ORS)</i>
GAULLIER Xavier	<i>Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)</i>
GATT (M.)	<i>Office des Personnes âgées de Besançon</i>
GAUTRAT Maximilienne	<i>Université Paris X</i>
GUILLEMARD Anne-Marie	<i>Centre d'Étude des Mouvements Sociaux (CEMS)</i>

ISRAËL (Mme)	<i>Centre Hospitalier Universitaire Grenoble</i>
LAVILLE Antoine	<i>Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)</i>
LESAGE P. (M.)	<i>Club des Retraités Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN)</i>
LISLE Edmond	<i>Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)</i>
LEROUX Robert	<i>Hôpital de Vierzon</i>
MANCHERON Maurice	<i>Fédération Nationale des Clubs Ruraux de Personnes Âgées (FNCRPA)</i>
MEUNIER Christine	
NOGREL Charlie	<i>Ministère de la Santé</i>
PAILLAT Paul	<i>Institut National d'Études Démographiques (INED)</i>
de PENANSTER (M.)	<i>Direction Générale de la Santé</i>
PENNEC Simone	<i>Université Bretagne Occidentale</i>
POHIER Jacques	<i>Psycho-Sociologue</i>
POITRENAUD Jean	<i>Centre de Gérontologie Claude-Bernard</i>
REBOUL Louis	<i>Mairie de Roissy-en-Brie</i>
SALIOU Germaine	<i>Union Confédérale Retraités CGT</i>
SINGER-KEREL Jeanne	<i>Mission Recherche Experimentation Santé-Solidarité (MIRE)</i>
VILAIN Claude	<i>Comité Français d'Éducation pour la Santé (CFES)</i>
Vital Bernard	<i>Association pour le Mieux-Être des Retraités</i>

## SOMMAIRE :

<b>INTRODUCTION</b> .....	p. 110
<b>I BILAN DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES</b> .....	p. 112
1. Les sources du bilan.....	p. 112
2. Constat National .....	p. 113
3. Éléments d'indication sur l'état de la recherche au niveau régional .....	p. 114
4. État des recherches de gérontologie sociale en Bretagne, p.	119
<b>II LA RECHERCHE EN GÉRONTOLOGIE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE</b> .....	p. 122
1. La recherche biologique.....	p. 122
2. La recherche clinique.....	p. 123
3. La recherche thérapeutique.....	p. 124
4. La recherche gérontologique épidémiologique .....	p. 124
<b>III STRUCTURE ET FINANCEMENT DE LA RECHERCHE</b> p.	125
1. Le bilan .....	p. 125
2. Les recommandations .....	p. 128
<b>IV LA DEMANDE SOCIALE DE RECHERCHE</b> .....	p. 133
1. Point de vue des institutions, des professionnels et des personnes âgées .....	p. 133
2. Suggestions de recherche formulées par les chercheurs, p.	142
<b>CONCLUSION</b> .....	p. 143
<b>ANNEXE : équipes de recherches en sciences humaines et publiques, par organismes</b> .....	p. 145

## INTRODUCTION

La recherche dans le champ du vieillissement (1) est multi-disciplinaire. L'étendue et la complexité de ce champ ont conduit le groupe de travail à délimiter les ses objectifs et à préciser les catégories de problèmes à traiter.

C'est ainsi qu'il a été exclu de traiter du contenu de telles ou telles recherches, des connaissances acquises, des orientations théoriques. Seule a été retenue l'analyse de la recherche elle-même en tant qu'activité définie par ses objectifs, ses professionnels, ses structures, son financement.

Cependant, parallèlement à ce rapport, sont publiés des ouvrages traitant quant à eux du contenu et il y est fait référence ici.

La pluralité de disciplines scientifiques impliquées dans ce champ se regroupe en deux grands ensembles nettement distincts : celui des sciences humaines et sociales, et celui des sciences biologiques médicales.

Partant de ces observations, la Commission a décidé de les intégrer, tous deux, dans ses travaux pour couvrir l'ensemble de la recherche.

L'objectif final étant de formuler des propositions pour orienter le développement de la recherche tant en ce qui concerne les thèmes à privilégier qu'en ce qui concerne les modes d'organisation, les structures et le financement de la recherche, la démarche première a consisté à se référer à un bilan le plus complet possible de l'état actuel de la recherche en France dans le domaine de la vieillesse et du vieillissement.

Deux sous-groupes de travail ont été constitués, l'un chargé de la recherche en sciences sociales et humaines, l'autre, de la recherche biologique et médicale.

En même temps s'est imposée la nécessité de traiter spécifiquement des questions de structures et de financements de la recherche, ce qui a été confié à un troisième sous-groupe.

Pour compléter ces travaux, il est apparu important de prendre en compte les besoins en recherche qui se manifestent à tous les niveaux, de la part des

(1) Un certain nombre de membres du groupe ont préféré le terme de « recherche sur le vieillissement » à celui de « gérontologie », pour deux raisons : • la notion de gérontologie implique l'existence d'une discipline englobante, ce qui n'est pas le cas dans la réalité - elle confine les problèmes à l'étude des populations au détriment de l'analyse des processus.



acteurs sociaux, et un dernier sous-groupe s'est formé pour analyser ce qu'on peut appeler « la demande sociale » adressée à la recherche.

C'est autour des conclusions des travaux de ces quatre sous-groupes que s'articule ce rapport :

- 1 - « La recherche en sciences sociales et humaines », rapporteur : Madame Claudine ATTIAS-DONFUT,  
- « La recherche biologique et médicale », rapporteur : Madame le Docteur Françoise FORETTE,
- 2 - « Les structures et financements de la recherche », Madame Anne-Marie GUILLEMARD,
- 3 - « La demande sociale de recherche », Madame Claudette COLLET, Madame M. LEVET-GAUTRAT.

## I - BILAN DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

### 1 - LES SOURCES DU BILAN

Le guide documentaire, publié à la Documentation Française en 1981 (1), établit un bilan des recherches dans les sciences humaines et sociales. Quoique non totalement exhaustif, il apporte une connaissance approfondie et détaillée de la bibliographie dans ce domaine ; il présente les principaux thèmes de recherche, analysés selon un grand nombre d'équipes de chercheurs travaillant dans ce champ.

Le lecteur peut donc se reporter utilement à ce guide pour une vision plus précise de ce qui a été réalisé dans ce domaine jusqu'en fin 1980.

Cet ouvrage n'inclut cependant pas tous les aspects de la recherche : la psychologie expérimentale n'y figure pas ; de même, le nouveau courant de la gérontologie psychanalytique n'est pas mentionné. De plus, les données datent de fin 1980, et de ce fait, elles ne rendent pas compte des plus récents travaux. C'est pourquoi le sous-groupe s'est livré au dépouillement d'autres matériaux sur les recherches actuelles afin d'en présenter une synthèse capable d'apporter une vision complémentaire de cet ouvrage, quoique beaucoup plus superficielle.

Les documents dépouillés ont été mis à la disposition du sous-groupe par la Fondation Nationale de Gérontologie.

Il s'agit, en premier lieu, des documents du colloque « Vieillesse et sciences humaines » organisé en novembre 1981 par le ministère de la Solidarité nationale, la Fondation Nationale de Gérontologie et le Centre National de la Recherche Scientifique, qui a réuni, pour la première fois, chercheurs divers par leur discipline et leur statut, et décideurs multiples (Ministères de la Recherche, de la Solidarité nationale, du Travail, de la Santé, du Temps libre... Commissariat Général du Plan, Caisses Nationales d'Assurance Maladie et Vieillesse, Caisses de retraites diverses, etc.). Douze disciplines des Sciences Humaines étaient représentées : sociologie, démographie, économie, ergonomie, histoire, géographie, psychologie, psychologie sociale et économique, psychanalyse, philosophie, ethnologie, santé publique.

Quelque 70 chercheurs ont bien voulu répondre avant le colloque à un questionnaire portant sur leurs travaux récents et leurs projets, sur les orientations

(1) « Pour connaître les personnes âgées et comprendre le vieillissement », Solange Caillet, Maité Ely, Anne Fontaine, 1981, Documentation Française.

prioritaires de la recherche à promouvoir, sur l'organisation de la recherche et ses améliorations.

Ce sont les réponses à ces questionnaires, ainsi que les actes du colloque qui ont été consultés.

De plus, ont été prises en compte les réponses à l'appel d'offres lancé par la Fondation Nationale de Gérontologie à la demande du Secrétariat d'État chargé des Personnes âgées, qui ont permis de découvrir l'existence d'autres chercheurs et d'autres travaux dans ce domaine.

Cette expérience révèle bien le caractère lacunaire de l'information sur le recherche et de sa diffusion.

À ce sujet, le groupe s'est interrogé sur les activités régionales de recherche : la majorité des travaux connus ont une portée nationale et se font à Paris. Le constat est probablement biaisé par la sous-information concernant les recherches régionales. Il a donc été décidé de procéder d'une part, à un petit sondage auprès des Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale et de quelques organismes et associations susceptibles d'être impliqués dans des études ou des recherches de gérontologie ; d'autre part, à une monographie régionale. Cette dernière a été faite dans la région de Bretagne, elle apporte le témoignage de l'intérêt régional pour la recherche ; elle montre à la fois l'existence d'un potentiel de recherche et les difficultés qui entravent son actualisation.

## 2- CONSTAT NATIONAL

Les observations qui avaient été faites lors du colloque de novembre 1981 : « Vieillesse, vieillesse et sciences humaines », méritent d'être reprises en préambule à ce constat, car elles expriment bien le malaise de la recherche dans le domaine.

« Les participants ont d'abord constaté que les recherches dans ce domaine étaient récentes en France à la différence d'autres pays, qu'elles étaient peu nombreuses, dispersées et ponctuelles, qu'elles n'avaient traité que de la vieillesse (et non du vieillissement) (1) et surtout de la vieillesse comme problème social.

Ils ont enregistré et analysé le phénomène croissant de la vieillesse et du vieillissement en France à l'heure actuelle, qu'il s'agisse des problèmes de santé des personnes du grand âge ou des salariés vieillissants, de plus en plus touchés par les transformations de la vie professionnelle (progrès technologique, organisation du travail, chômage, pré-retraite, avancement de l'âge de la retraite...).

Les participants ont aussi insisté sur les conséquences du vieillissement de la population, qui restent à étudier. Note a été prise que la vieillesse et le vieillissement, aussi bien que la recherche concernant ces questions, sont à un tour-

(1) Ce constat mérite d'être nuancé. Quelques travaux de sociologie traitent des processus, par exemple les processus sociaux déterminant les inégalités sociales. D'autre part les travaux de psychologie sociale traitent souvent de processus de vieillissement et en particulier de vieillissement différentiel.

nant. Le milieu des chercheurs et décideurs souhaite que l'importance de ce domaine soit reconnue dans le monde de la recherche et que les moyens nécessaires à son étude lui soient accordés ».

On dénombre plus d'une centaine de chercheurs, concernés plus ou moins exclusivement par ce domaine, et relevant d'une douzaine de disciplines. La discipline la plus représentée est la sociologie qui regroupe plus du tiers des chercheurs. Viennent ensuite la psychologie avec moins d'un cinquième, puis l'économie et la psychosociologie avec chacune moins d'un dixième. La démographie, l'histoire et l'anthropologie sont, en nombre, plus faiblement représentées ; les autres disciplines, géographie, psychanalyse, linguistique, urbanisme le sont moins encore.

60 % des chercheurs sont localisés dans la région parisienne. Le nombre des chercheurs n'est cependant pas superposable au volume des travaux, bien qu'on retrouve dans l'inventaire et la classification des sujets de recherches, effectuées ou en cours, une dominance de la sociologie et de la psychologie.

Les thèmes répertoriés d'après le dépouillement des documents disponibles apportent quelques indications sur les sujets d'investigation, leurs poids respectifs, mais ne permettent guère de conclure sur le contenu des travaux, leur qualité, leur importance scientifique.

Ces thèmes ont été regroupés et classés dans le tableau suivant, avec en regard, le pourcentage qu'ils représentent par rapport aux études faites et en cours, répertoriées à travers ces mêmes documents.

Le tableau est certes incomplet, car tiré d'un matériel incomplet. De plus, le regroupement des études en thèmes a été basé sur leurs titres et non sur une connaissance de leur contenu réel. Ce listage de thèmes n'a donc qu'une valeur indicative.

### 3 - ÉLÉMENTS D'INDICATION SUR L'ÉTAT DE LA RECHERCHE À NIVEAU RÉGIONAL

Les onze réponses d'associations nationales ou régionales et les onze réponses de Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale au questionnaire qui leur a été adressé, dans le cadre de l'étude menée par le groupe, ne peuvent être prises qu'à titre strictement indicatif, comme exemples d'activités menées dans les régions, dans le domaine de la recherche en sciences sociales du vieillissement.

Elles revêtent, en revanche, que si bien souvent la recherche n'existe pas en tant que telle, il existe néanmoins des études ou des réflexions suscitées par des actions concrètes, des expériences sur le terrain dont certaines témoignent d'une recherche préalable.

Nous distinguerons dans le bilan de ces réponses, les études proprement dites et les expériences sur le terrain.

**RÉPONSES A UN QUESTIONNAIRE ADRESSE  
AUX CHERCHEURS EN GÉRONTOLOGIE (1)**

DISCIPLINES	ÉTUDES	
	FAITES (2)	EN COURS (3)
<p align="center">THÈMES GÉNÉRAUX</p> <p><b>SOCIOLOGIE</b> Aspects politiques et institutionnels (filières, formation, emploi...). Représentations, images de la vieillesse - Processus de vieillissement (vieillesse différentiel, inégalités, déterminants...) - Études de populations particulières, monographies... - Relations intergénérationnelles...</p>	17,6%	18,6%
<p><b>ASPECTS DE VIE SOCIALE</b> Institutions - Rapports avec les services sociaux - Habitat - Animations, loisirs, éducation...</p>	10,0 %	4,9%
<p><b>PSYCHOLOGIE</b> Technique (instruments, méthodes) - Besoins, motivations, vécu, adaptation, sexualité... - Fonctions intellectuelles (mesure, déficits) - Applications (thérapies, évaluation...) - Processus mentaux psychologiques/autres domaines...</p>	29,6 %	20,6 %
<p><b>MEDICO-SOCIALE ET SANTÉ PUBLIQUE</b> Risques (invalidité, demande...) - Mesure de la dépendance (besoins, indicateurs...) - Maintien à domicile (centres de jour...) - Consommation de santé, de services sociaux - Politiques, institutions, évaluation des structures...</p>	15 %	28,4 %
<p><b>DÉMOGRAPHIE</b> Description de structures - Incidence des modifications de structures...</p>	2,0%	3,9%
<p><b>ECONOMIE</b> Consommation, Coûts (généralités, économies) - Coûts (études particulières)...</p>	7,6%	1,0%
<p><b>AUTRES</b> Histoire - Psychophysiologie et physiologie - Ergonomie - Anthropologie culturelle - Géographie sociale - Littérature comparée - Philosophie - Documentation - Informatique - Linguistique...</p>	6,0%	9,8 %

(1) Questionnaire diffusé en vue du colloque organisé par la Fondation Nationale de Gérontologie, en novembre 1981.

(2) Études faites : 199 réponses.

(3) Études en cours : 102 réponses.

a) *Réponses des associations*

1) *Études mentionnées\** (pour trois associations)

- « Les orientations actuelles de la politique de la vieillesse » (document T.E.R.P.A., octobre 1982)
- « La Mutualité Sociale Agricole et les personnes dépendantes » (F.N.C.R.P.A., Mutualité Sociale Agricole, 1982)
- Enquête « sur les logements des personnes âgées en Indre-et-Loire » (Association Départementale de la Sarthe avec l'aide de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Sarthe, 1981)
- « Le vieillissement de la campagne française » (Travaux I.N.E.D., 1980)
- « Conditions de vie et ressources des retraités agricoles » (Étude I.N.E.D., 1981)
- « L'action sanitaire et sociale favorisant le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural (mémoire collectif du C.N.E.S.S., XIX<sup>e</sup> promotion, juin 1981).

Malgré les réserves importantes que ce type de dépouillement impose, il reflète cependant certaines caractéristiques de la recherche : inégale implication dans diverses disciplines, importance des sujets proches des préoccupations d'action sociale et de politique de la vieillesse, études centrées sur la vieillesse et très peu sur le vieillissement. On peut, en outre, remarquer la tendance à l'accroissement des études liées au médicosocial, aux problèmes de la dépendance (rubrique venant en tête des pourcentages des « études en cours »).

Ce constat est à mettre en parallèle avec la préoccupation grandissante pour le grand âge dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. Notons, enfin, la proportion relativement élevée des études de psychologie. Il s'agit en majorité d'études de psychologie expérimentale. La psychologie clinique est bien moins représentée.

Un tableau analogue a été établi à partir des propositions de thèmes considérés comme prioritaires par les chercheurs. Il est reproduit plus loin. La comparaison entre les deux tableaux est révélatrice du décalage qui existe entre d'une part, les travaux réalisés, souvent soumis aux contraintes institutionnelles et financières et d'autre part, les suggestions des chercheurs qui présentent beaucoup plus de diversité, d'innovation et de préoccupation théorique que ce qui ressort des thèmes effectivement traités. La comparaison entre les deux tableaux montre également une orientation plus nette du second en faveur de l'étude des processus de vieillissement, et non plus essentiellement des recherches limitées au champ de la vieillesse.

\* : seules seront citées les études récentes.

(1) Dans ces cas : les organismes de recherche ont sollicité la collaboration de la mutualité sociale agricole et de la Fédération nationale des clubs ruraux.

- « Enquête sur les besoins spécifiques des commerçants âgés : possibilités de retraite à 60 ans ; problèmes de la vente de fonds de commerce liée au non-cumul emploi/retraite ; difficultés dues à la cessation totale de l'activité ; priorité donnée aux droits de l'épouse... (Caisse de Compensation de l'Organisation Autonome Nationale de l'industrie et du Commerce, 1982).

## 2) *Expériences (ou enquêtes) sur le terrain (deux associations)*

- Recherche/action en gérontologie sociale conduite dans des clubs de personnes âgées de la région en matière de santé et de prévention à la maladie,

- Programme détaillé d'animation et d'humanisation pour des établissements et services publics et privés des personnes âgées.

## b) *Réponses des Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale*

### 1 - *Études (quatre régions)*

- Bilan du P.A.P. 15 avec monographies de secteur
- Étude du vieillissement différentiel en milieu professionnel
- Vieillesse des travailleurs handicapés
- Action Sociale pour les personnes âgées de la région
- Étude sur l'état de santé et de dépendance des personnes âgées dans les hospices et les maisons de retraite en vue de leur orientation en hébergement social, en action de cure médicale ou en long séjour
- Étude sur la vie des pensionnaires en hospices et en maisons de retraite
- Étude sur le fonctionnement des logements-foyers
- Étude sur les besoins des personnes âgées en établissement ; à leur domicile.

### 2 - *Enquêtes (deux régions)*

- Enquête épidémiologique sur la population des hospices
- Enquête pour un programme d'éducation sanitaire des personnes âgées
- Enquête pour un premier bilan de la mise en place de la politique en faveur des personnes âgées depuis la circulaire du 7 avril.

## c) - *Conclusion*

Il se dégage de l'ensemble des réponses émanant aussi bien des Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale, que des associations, que même dans les cas où des études spécifiques sont déclarées absentes, la recherche est une préoccupation toujours présente, explicite ou implicite.

Il se manifeste une certaine tendance parmi ceux qu'on appelle « les gens de terrain » à être des partenaires de recherches sur leur propre terrain ou à mener eux-mêmes des recherches. Ils sont conscients du capital de connaissances particulier qu'ils tirent de leur pratique et qu'il serait précieux de rentabiliser, dans le cadre de recherches les impliquant.

ÉTUDES RÉALISÉES	CHERCHEURS ET/OU UNITÉ DE RECHERCHE	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vieillesse démographique de la Bretagne 1978</li> <li>- Conditions de vie personnes âgées à Brest 1978</li> <li>- La mort quotidienne en Bretagne 1980</li> <li>- « La vieillesse ouvrière - Retraités du milieu nantais » 1982</li> <li>- Identités vie de travail et vie de retraite en milieu rural 1982</li> <li>- « Les personnes hébergées dans les institutions publiques d'Ile- et-Vilaine : socio-démographie, autonomie et soins dispensés » 1981</li> <li>- Santé et Environnement : étude d'un hôpital rural (80 % personnes âgées) 1981</li> <li>- Les équipements sanitaires et sociaux pour personnes âgées en Bretagne 1982</li> </ul>	<p>Article de l'Observatoire Régional de l'INSEE</p> <p>Pré-enquête de l'Université du 3<sup>e</sup> Âge, Université de Brest</p> <p>Thèse doctorat d'État à l'Histoire Université Poitiers</p> <p>Thèse 3<sup>e</sup> cycle. Sociologie</p> <p>DEA. Psycho-sociologie</p> <p>École Nationale de la Santé Publique</p> <p>Association privée d'études sociologiques</p> <p>Cartes établies par la CRAM</p>	<p>?</p> <p>Hôpital de Douarnenez</p>

ÉTUDES EN COURS		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Politique de la vieillesse à l'échelle d'un département - Finistère -</li> <li>- La Politique de l'aide-ménagère aux personnes âgées en Loire-Atlantique.</li> <li>- Instruments d'évaluation de la dépendance des personnes âgées et construction d'indicateurs synthétiques. (Prolongement des études 1981-1982).</li> <li>- Analyse critique des documents et textes, relatifs à la santé et aux médicaments, destinés aux personnes âgées.</li> </ul>	<p>Thèse 3<sup>e</sup> cycle. Sociologie</p> <p>Université de Nantes. Centre Économie des besoins sociaux</p> <p>École Nationale de la Santé Publique-</p> <p>Médecins</p>	<p>Commissariat Général au Plan</p> <p>Comité de Promotion de la Santé</p>



ÉTUDES EN PROJET sous réserve de l'obtention	des financements.	
- Conditions de vie des plus de 65 ans à domicile - 18 communes du pays de Redon - - Médicaments et personnes âgées à domicile. - Entrée en établissement. 25 entretiens.	École Nationale de la Santé Publique  Université de Brest (Pharmacologie et sociologie) CEAS St-Brieux	Comité de Promotion de la Santé Comité de Promotion de la Santé DDASS Morbihan

D'autre part, cet aperçu sur les régions permet de remarquer que lorsque la recherche existe, elle découle le plus souvent de la réalité directe du terrain pour lequel elle est conçue en retour, et dont elle franchit rarement les frontières : d'où son peu d'écho, au-delà.

Un travail de recensement systématique de coordination et d'assistance technique s'impose donc à ce niveau, mais la recherche régionale ne se limite pas aux recherches-actions ou aux études « de terrain ». Elle peut et doit élargir ses capacités d'investigation, au même titre que la recherche parisienne et nationale. La monographie suivante pose ces questions dans le contexte breton.

#### 4 - ÉTAT DES RECHERCHES DE GÉRONTOLOGIE EN BRETAGNE (\*)

Le recensement national des recherches en gérontologie ayant laissé apparaître la Bretagne comme un terrain vierge, tout au moins pour les études récentes et en cours, nous avons voulu vous assurer de cet état.

Compte tenu du temps disponible, nous avons choisi de réaliser un « survol » de la question, par une investigation téléphonique. Ce n'est donc pas un travail exhaustif, qui est présenté ici, moins l'amorce d'un inventaire plus systématique que nous souhaitons poursuivre sur le plan régional.

Nous avons cherché à contacter :

- Les chercheurs et unités de recherche possibles : Universités, École Nationale de la Santé Publique, Observatoire Régional de l'INSEE,
- les centres de financement (qui peuvent aussi comprendre des chercheurs) Établissement Public Régional, les D.R.A.S.S. et D.D.A.S.S., les Caisses de Retraite, les C.I.D.P.A., les Mairies des plus grandes villes, les Offices de personnes âgées...

Dans tous les entretiens, il était demandé aux interlocuteurs s'ils avaient réalisé une étude, mais également, s'ils avaient connaissance de recherches en gérontologie menées dans la région.

(\*) Texte de Simone PENNEC, Université de Bretagne Occidentale.

Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Toutes sources d'informations confondues, voici les résultats de ce premier relevé.

Et là où on est fort préoccupé des questions posées par les personnes âgées on estime prioritaires les équipements et les actions d'urgence plus que les recherches.

Il s'agit pour nous d'évoquer quelques éléments contribuant à la réflexion plutôt que de proposer une véritable analyse - ceci pour relativiser nos propos.

Pour conclure, revenons sur le tableau tracé plus haut.

- **Les financements** ne sont pas légion. Un seul financement national qui semble être le plus important. Au niveau régional, le Comité de Promotion de la Santé s'oriente vers le financement de projets axés sur les personnes âgées.

Plusieurs recherches sont menées par des chercheurs isolés dans le cadre de D.E.A. ou de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle. Ces chercheurs n'ont pas de financement particulier et leur sujet est donc déterminé par un intérêt personnel.

- **Les Universitaires** : économistes, sociologues, médecins constituent la majorité des personnes menant des recherches.

Enfin, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie comme l'INSEE ont réalisé certains travaux à partir de leur potentiel propre.

De ces remarques, nous devons retenir l'existence de personnes intéressées par les recherches en Gérontologie, mais affrontées tant à des difficultés de financement qu'à un isolement préjudiciable pour une recherche de qualité.

Afin d'éviter d'accentuer le développement inégal des recherches en Gérontologie sur l'ensemble du territoire national, il semble utile d'envisager des mesures de décentralisation des crédits de recherches conjointement à des « parrainages » d'équipes de recherches et à des possibilités de détachement de postes d'universitaires ou de praticiens.

Ce tableau ne tient pas compte des études et mémoires de type monographique ou « bilan de stage ». Ces documents s'ils peuvent paraître sans intérêt aux détenteurs des canons de la recherche fondamentale sont, dans certains cas, sources d'informations non négligeables, surtout au regard de l'absence de recherches plus approfondies dans la région.

Nous avons noté un développement des travaux de mémoire, comme des séminaires et des sujets de stages relatifs aux personnes âgées dans diverses écoles ou filières universitaires telles que certaines écoles d'assistants sociaux, d'infirmières, et les sections d'administration économique et sociale des Universités. Mais il s'agit d'un développement très inégal d'une école à l'autre, d'une université à l'autre.

Par contre, l'École Nationale de la Santé Publique semble accroître tout particulièrement ses activités d'enseignement et d'étude sur cette population.

On peut toutefois regretter que ces réalisations semblent largement ignorées, y compris dans la ville même où est située l'école. Ceci n'est malheureusement pas vrai uniquement pour l'École Nationale de la Santé Publique. Ceux qu'on peut considérer comme des partenaires dans le domaine de la vieillesse semblent peu connaître ce que fait son voisin, tout au moins lorsqu'il s'agit d'études.

Au petit nombre d'études réalisées, il nous faut donc ajouter l'absence de diffusion des résultats, mais ceci n'est pas spécifique à la région.

Par contre, si l'âge commence à interpeller, plus ou moins rapidement, certains établissements d'enseignement et de recherche ainsi que certaines administrations, il ne semble pas prioritaire aux organismes nationaux décentralisés, ni aux établissements régionaux qui, soit attendent des demandes renouvelées d'études sur le sujet, soit estiment que les personnes âgées relèvent du social qui lui-même relève des instances départementales.

## II - LA RECHERCHE EN GÉRONTOLOGIE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE

Le Colloque National organisé par la Fondation Nationale de gérontologie le 17 juin 1982 sur la recherche en gérontologie biologique, clinique et épidémiologique a donné lieu à l'établissement d'un important document qui présente le bilan des recherches dans ce domaine et recense les publications. Différents chercheurs ont contribué à ce travail. Il a été achevé en février 1983, de façon à pouvoir être publié et diffusé dans le cadre des Assises Nationales des retraités et personnes âgées. Nous reproduisons ici l'introduction du Docteur Françoise FORETTE, Directeur de la Fondation Nationale de Gérontologie, qui présente le contenu de ce rapport en invitant le lecteur à se référer à cette publication (1).

### *La recherche en gérontologie médicale en France*

« La recherche en gérontologie, qu'elle soit biologique, clinique, thérapeutique ou épidémiologique, est en plein essor en dépit de moyens très disparates et parfois très difficiles à identifier.

#### 1. La recherche biologique

est la mieux insérée au sein des circuits classiques de la recherche (INSERM, CNRS...). Le rapport d'Yves COURTOIS permet de dénombrer 31 équipes regroupant plus d'une centaine de chercheurs travaillant dans le domaine du vieillissement. La majorité d'entre elles n'appartient pas à un milieu spécifiquement gérontologique. On peut observer ainsi que 8 Unités INSERM (U49, 118, 127, 131, 134, 181, 184, 249) ont largement publié dans le domaine du vieillissement ; une seule d'entre elles, cependant (U 118), peut être considérée comme exclusivement consacrée à ce thème.

Au sein de l'INSERM, deux A.T.P. avaient été lancées sur un thème gérontologique : l'ATP 75 37 sur les mécanismes cellulaires et moléculaires du vieillissement, l'ATP 77 83 sur les mécanismes du vieillissement.

De même, le vieillissement est inclus au sein de plusieurs actions de la D.G.R.S.T. Au C.N.R.S., plusieurs sections (biologie cellulaire, pathologie expérimentale et comparée) s'intéressent à ces thèmes de recherche.

(1) Rapport sur la recherche en gérontologie biologique, clinique et épidémiologique, Fondation Nationale de Gérontologie, février 1983, 152 pages.

On peut donc conclure du rapport d'Yves COURTOIS que la recherche biologique est normalement insérée dans les circuits de la recherche et qu'elle bénéficie donc du financement classique de ces circuits. Le revers de la médaille est la compétition très difficile avec les « grandes » disciplines (cancérologie, immunologie), ce qui explique le très faible nombre de chercheurs (quatre ou cinq) recrutés de 1974 à 1982 à l'INSERM ou au CNRS au titre de la gérontologie.

Il est évident qu'il faut faire un grand effort de promotion des moyens alloués aux thèmes, équipes ou chercheurs se consacrant à la gérontologie fondamentale. Mais le système est en place.

## 2. La recherche clinique

est dans une situation totalement différente. En plein développement, reconnue sur le plan international dans certains domaines, plus « jeune » dans d'autres, elle évolue totalement en dehors des circuits classiques. Le rapport de R. LANOE identifie une quinzaine d'équipes regroupant, là encore, une centaine de chercheurs.

Si la plupart se consacrent à une recherche exclusivement gérontologique dans le cadre de leur activité clinique, d'autres au contraire, appartenant à d'autres disciplines, n'y participent que de façon occasionnelle. Certaines équipes sont regroupées au sein de gros centres tels que celui d'IVRY, de GRENOBLE, NANCY...

Plus de la moitié des chercheurs sont non universitaires, car statutairement « hors CHU ». Or, ces centres (souvent artificiellement non universitaires) sont ceux qui regroupent les très larges populations de patients, c'est-à-dire, souvent le meilleur « matériel » de recherche.

Sur les 120 auteurs de travaux, 14 seulement font état d'un financement quelconque et ces « privilégiés » appartiennent en règle générale à l'INSERM ou à l'Université. Cette recherche clinique est donc pauvre en moyens, très liée à l'activité quotidienne des services, mais permet cependant l'analyse très riche de très larges séries de malades. Elle s'essouffle cependant dans ce domaine en raison de la nécessité de l'informatisation qui ne peut se résoudre sans « vrais » moyens.

Si tous les domaines de la médecine interne sont abordés, les travaux à thèmes cardiovasculaires et ostéo-articulaires sont les plus nombreux. Tous ces travaux ont le haut intérêt de fournir des données sur les tranches d'âge supérieures à 60 ans, totalement négligées par les études faites chez l'adulte en médecine interne ou dans d'autres disciplines.

Deux thèmes apparaissent de même spécifiques à la recherche clinique en gérontologie : les études sur les structures de soins et la perte d'autonomie qui ne sont faites, en ce qui concerne les personnes âgées, que dans les « milieux » gérontologiques.

Un thème enfin apparaît prioritaire : « la démence sénile », mais dont il ne faut pas dissimuler qu'il requerra des moyens lourds. Le groupe de travail

réuni par R. HUGONOT à la Fondation Nationale de Gérontologie, tentera de faire le point dans ce domaine.

Au total, cette recherche clinique se développe de façon rapide et nécessaire, car souvent spécifique. Elle mérite d'autres moyens et très certainement une insertion dans des circuits plus classiques. La création entre autres, de nouvelles unités INSERM dans les gros centres gérontologiques universitaires, unités spécifiquement consacrées à l'étude de vieillissement, à Paris et en Province, apparaît souhaitable et urgente.

### 3 - La recherche thérapeutique

est très active dans 3 axes, ainsi que le montre le rapport de J.F. HENRY :

- l'étude des modifications avec l'âge du métabolisme et de la pharmacocinétique des médicaments,
- l'étude de l'effet thérapeutique et de la tolérance chez le sujet âgé, de certains médicaments,
- les grands essais thérapeutiques contrôlés permettant d'étudier la réduction de la morbidité par la correction pharmacologique d'un facteur de risques (ex. EWPHE).

Une dizaine d'équipes en France travaille dans ce domaine dont les travaux sont reconnus sur le plan international. L'étude de EWPHE est d'ailleurs un excellent exemple de collaboration internationale efficace. La majorité de ces recherches est faite en étroite collaboration avec l'industrie qui en assure prioritairement le fonctionnement. C'est donc une recherche privilégiée sur le plan du financement qui, sans être «orthodoxe» au sens de ces circuits classiques, est extrêmement efficace.

### 4. La recherche gérontologique épidémiologique

a un statut intermédiaire. Très vivante et en progression constante, ainsi que le montre le rapport de Bernard FORETTE, elle intéresse une vingtaine d'équipes en France, soit une soixantaine de chercheurs.

Certaines de ces équipes appartiennent aux filières normales de la Recherche (INSERM U118, U164, Division d'Économie Médicale du CREDOC) ; d'autres sont universitaires ou purement hospitalières.

Là encore, les sources de financement sont très inégalement réparties. Les équipes universitaires vont « à la pêche » de contrats divers (INSERM, Conseils scientifiques des centres hospitalo-universitaires...). Les équipes purement hospitalières fonctionnent le plus souvent grâce aux « Associations de Services » en règle générale alimentées par l'industrie.

### **III - STRUCTURE ET FINANCEMENT DE LA RECHERCHE**

Le groupe a exprimé son regret de constater que la plupart des grands organismes publics de la recherche n'étaient pas représentés en tant que tels au sein du groupe recherche. Cette situation illustre parfaitement le peu d'intérêt des grands organismes de recherche à l'égard du vieillissement, qui a été dénoncé dans le bilan de la recherche dressé dans les deux premières parties de ce rapport.

Il a tenté de pallier ces absences en procédant à des auditions. Le groupe a ainsi entendu Monsieur Lucien BRAMS, pour la Mission Interministérielle Recherche-Expérimentation (MIRE), Monsieur Edmond LISLE pour le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), Monsieur Michel CONAN au titre de la responsabilité qu'il a assumée dans l'action concertée sur les problèmes urbains, menée dans le cadre de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique.

#### **1. LE BILAN**

L'examen par le groupe du fonctionnement institutionnel de la recherche sur le vieillissement en France l'a conduit à constater l'absence de conditions intellectuelles et structurelles favorables au développement d'un réel potentiel de recherche dans ce domaine. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'on a enregistré, depuis une dizaine d'années, le développement en France de recherches sur ce thème. En dépit du caractère tardif et limité de ce développement comparé à de nombreux autres pays (en particulier anglo-saxons), il n'en est pas pour autant négligeable. Cette recherche, à travers certains chercheurs ou certaines équipes, est reconnue au niveau international.

Le bilan du fonctionnement institutionnel de la recherche sur le vieillissement débouche sur le constat de quatre lacunes fondamentales qui, parce qu'elles se renforcent et sont cumulatives, n'ont pas permis le déploiement d'une recherche suffisamment forte et dynamique sur ce thème, à la mesure de la demande sociale qui se porte sur ce secteur et des problèmes de société qui y surgissent.

Les thèmes étudiés par ces équipes sont spécifiques à la gérontologie, qu'il s'agisse d'études générales sur le vieillissement (normes, environnement et terrains, conséquences, aspects particuliers...) ou d'enquêtes sur les besoins, les

soins, les services ou la consommation médicale. Là encore, ces travaux fournissent des données essentielles sur les tranches d'âge supérieures à 60 ans, données le plus souvent absentes des séries faites chez l'adulte. Ils seront indispensables pour préciser les besoins de santé de la population âgée, en identifier des indicateurs et définir une politique sanitaire et sociale.

En conclusion, il faut noter que l'on dispose en France d'une soixantaine d'équipes regroupant deux à trois centaines de chercheurs travaillant de façon occasionnelle ou permanente, en gérontologie fondamentale, clinique ou épidémiologique. Il s'agit d'une recherche en plein essor, mais dont le développement se fait de façon anarchique de par l'insuffisance des structures d'accueil classiques et la précarité des moyens.

Il est bien évident que les problèmes socio-sanitaires posés par la poussée démographique des personnes de plus de 60 ans, par l'augmentation considérable de la population de plus de 80 ans qui va doubler d'ici l'an 2000, imposent que des mesures soient prises pour promouvoir la recherche dans un domaine jusque là totalement négligé par les pouvoirs publics et les autorités compétentes en la matière ».

a) - *Absence quasi totale de prise en compte par les instances officielles de programmation de la recherche du thème du vieillissement ou de la vieillesse.*

Les principaux organes de programmation publique de la recherche, existants entre 1970 et 1981 : CORDES, DGRST, CNRS, INSERM, n'ont pas inclus le thème du vieillissement dans leurs appels d'offres ou programmes. Les quelques chercheurs qui ont travaillé dans le champ du vieillissement avec des financements provenant de cette source ont dû se livrer à un certain nombre de contorsions de problématiques et compter sur leur réputation pour obtenir leurs crédits.

Le premier appel d'offres, à faire une place explicitement à la vieillesse, fut celui portant sur les politiques sociales, organisé il y a un an par le Commissariat Général du Plan.

L'absence de prise en compte du thème du vieillissement au sein de ce qui représente les canaux les plus larges du financement de la recherche en France, a livré la recherche sur les problèmes de la vieillesse à des sources de financement plus précaires et largement placées sous la dépendance directe des administrateurs de l'action sociale. Les produits de la recherche ne sont pas sans en porter la marque.

b) - *Une recherche directement soumise aux demandes de recherches très finalisées des administrations publiques et privées intervenant dans le champ de l'action sociale.*

Plus que des recherches, les travaux financés ont été le plus souvent des études directement articulées aux intérêts particuliers des financeurs, quand on ne les a pas réduits à des tâches d'ingénierie sociale aptes à produire des recettes, ce qui, dans la plupart des cas, n'a pu produire que désillusions de part et d'autre, se soldant par une désaffection pour la recherche de ces mêmes financeurs.



Cette logique du financement d'études de courte durée a souvent contraint la recherche sur le vieillissement à adapter ses projets au langage de la demande administrative sans que la latitude lui soit donnée de reformuler en termes scientifiques la demande de connaissance qui lui était adressée.

Ainsi, les demandes d'évaluation des services rendus ou de description des caractéristiques de leur clientèle qui ont représenté une grosse masse des demandes de recherche dans le secteur ont souvent, faute de pouvoir être reformulées par le chercheur, conforté l'image de la vieillesse comme population cible homogène, à part, ayant une nature, des caractéristiques et des besoins propres, image qui conforte d'ailleurs le découpage administratif. Une telle perspective interdit en même temps tout progrès dans la connaissance scientifique des problèmes de la vieillesse puisqu'elle l'isole dans un monde à part au lieu de la considérer comme le produit d'une structure sociale, d'une histoire de vie spécifique, d'une dynamique du vieillissement.

Cette réduction de l'analyse du vieillissement à la vieillesse ne nous semble d'ailleurs pas étrangère à un autre des traits qui nous semble caractériser l'état de la recherche gérontologique.

*c) - Les différentes disciplines constituées ont constamment marqué une grande indifférence à l'égard des recherches menées dans ce champ, dont le statut est demeuré marginal à quelques exceptions près.*

Cette indifférence est sans doute liée au caractère très finalisé qu'a revêtu, pour l'essentiel, ce champ de recherche et, en conséquence, à sa connexion très faible avec la recherche fondamentale. Ce champ de recherche n'apparaît pas porteur d'un renouvellement des perspectives théoriques des disciplines.

Il est donc perçu comme marginal et essentiellement à visée praticienne. Le désintérêt de la communauté scientifique auto-entretient, bien entendu, tout le cercle que nous venons de décrire (faible pénétration dans les instances officielles de financement de la recherche de ce thème...).

*d) - Absence d'un milieu scientifique en matière d'analyse du vieillissement.*

Le fonctionnement de la recherche s'est traduit par un émiettement du milieu et a interdit toute constitution d'un réseau de chercheurs sur ce thème, réseau qui constitue pourtant une des conditions intellectuelles premières pour le développement d'un champ nouveau de recherche.

On observe, en effet, une dispersion et une extrême diversité des lieux de production de la recherche ; comparée à d'autres thèmes de recherches, la gérontologie se caractérise par le très petit nombre de chercheurs insérés dans de grands organismes publics de recherche. Cette situation rend extrêmement difficile la communication nécessaire entre chercheurs, voire même l'interconnaissance. D'autant qu'elle s'accompagne souvent d'une précarité des statuts de ces chercheurs hors grands organismes.

De plus, la dépendance directe des chercheurs à l'égard des administrations qui financent n'a pas permis, le plus souvent, d'imposer une large diffusion des

résultats de recherche qui sont soustraits, tant au jugement du réseau de chercheurs - ce qui est nuisible au bon fonctionnement d'un champ scientifique - qu'à la demande de connaissance portée par les autres partenaires de l'action sociale.

Le mode de financement de la recherche adopté n'a pratiquement pas pris en compte les besoins en *infrastructure* dont un domaine jeune doit bénéficier pour se développer. En particulier, la recherche sur le vieillissement a cruellement manqué de fonds documentaires importants.

À cet égard, l'effort fait par la Fondation Nationale de Gérontologie devrait être soutenu et étendu, et des institutions relais de documentation de recherche devraient être instaurées dans chaque département et région.

Enfin, on ne peut concevoir la constitution d'un milieu scientifique sans songer à son recrutement et donc à la formation de jeunes chercheurs.

Cet aspect a été, jusqu'à présent, presque totalement négligé. Le bilan que le groupe a tenté des formations universitaires à la recherche (niveau D.E.A.), a montré que seules quelques universités offrent un séminaire sur la gérontologie à leurs étudiants en D.E.A. (Grenoble II, Lyon II, Paris VI, Paris VII, Strasbourg, Toulouse III). De plus, ce bilan a révélé qu'il n'existait pas en France une formation systématique à la recherche dans ce domaine, comprenant un ensemble cohérent d'actions de formation.

## 2. LES RECOMMANDATIONS

Le bilan établi a mis l'accent sur les conditions structurelles et intellectuelles qui ont fait défaut pour un essor décisif de la recherche française sur le vieillissement.

Le groupe a, dans ses recommandations, insisté sur les transformations structurelles qu'il lui semblait nécessaire d'envisager pour développer la recherche dans ce domaine. Ainsi, un simple accroissement en volume du financement de la recherche, même s'il est souhaitable, se révélerait insuffisant pour espérer bâtir un réel potentiel de recherche dans ce secteur.

En matière d'objectifs, deux préoccupations principales devraient animer une réforme du fonctionnement de la recherche sur le vieillissement.

a) - *Favoriser la constitution d'une communauté scientifique sur les problèmes du vieillissement.*

L'évaluation réciproque et le débat entre chercheurs sont le ressort spécifique du fonctionnement d'un champ scientifique. L'émiettement du milieu de recherche n'a pas permis la constitution d'une telle communauté ; des contrats de recherche de courte durée n'ont pas accordé les moyens nécessaires en temps et en financement pour une telle construction. Les sociétés de gérontologie n'ont pas non plus joué ce rôle du moins pour les sciences sociales, qui y occupent une place marginale.

Le caractère fondamental du travail de constitution de cette communauté pour le développement ultérieur du champ de recherche, implique que lui soit consacrée régulièrement une part du financement. Celui-ci serait utilisé en frais de mission pour des réunions de travail entre chercheurs rassemblant Provinciaux et Parisiens (la gérontologie ne fait pas exception dans la recherche française et elle est surtout localisée en région parisienne. Cf Bilan/Répartition des Unités de Recherches à partir du fichier dont dispose la Fondation Nationale de Gérontologie).

L'établissement d'une communication entre chercheurs doit s'accompagner d'une plus grande visibilité des produits de la recherche. Tout contrat de recherche devrait prévoir le financement d'un rapport et sa large *diffusion*.

Cette tâche d'animation du milieu de la recherche est suffisamment lourde pour que l'on puisse envisager de la confier à une instance qui aurait la charge de la développer et qui serait dotée des moyens matériels et humains nécessaires pour la mener à bien.

La constitution de cette communauté ne pourra en outre être réalisée avec succès que si elle prend en compte les trois impératifs suivants : pas de « forçage » interdisciplinaire ; formation à la recherche sur le vieillissement ; développement d'une infrastructure documentaire.

### **1) - Disciplinarité et interdisciplinarité**

S'il est vrai que l'interdisciplinarité a été dans l'histoire récente de toutes les sciences un instrument de percées théoriques décisives, il est également amplement démontré que le « forçage » *interdisciplinaire a peu de vertus scientifiques*. Ce sont souvent les projets les moins assurés de leurs hypothèses qui ont tendu à voiler leur inconsistance théorique sous ce label ou encore ceux qui dissimulaient (mal) l'impérialisme d'une discipline.

On peut, sans prendre de risques sérieux, décréter a priori qu'un champ de recherche doit être abordé interdisciplinairement. C'est à la démarche de la connaissance d'ouvrir des espaces entre disciplines qui mettent à jour de nouveaux systèmes d'intelligibilité que le découpage entre disciplines interdisait de percevoir. La fécondité théorique de l'hypothèse doit valider et soutenir la recherche interdisciplinaire qui ne peut jamais être une finalité en soi de la recherche, ni a fortiori une formalité pour obtenir un financement.

Il résulte de ces remarques que les communautés scientifiques à constituer doivent l'être dans le respect des frontières disciplinaires, mais aussi dans le souci de ne pas instaurer de cloisonnements insurmontables entre elles.

### **2) - Formation à la recherche**

Celle-ci suppose, à la fois, la constitution d'équipes stables qui puissent offrir l'encadrement aux jeunes chercheurs et la mise en place de D.E.A. dans le cadre universitaire qui offrent pour différentes disciplines une formation approfondie à la recherche sur le vieillissement. La *création de ces enseignements* supposerait également la *création de chaires universitaires* dans ce domaine.

Il n'existe à notre connaissance que quatre chaires de gérontologie clinique pour la France entière et aucune chaire de sciences sociales du vieillissement. Enfin, l'allocation de bourses de troisième cycle sur le thème du vieillissement serait un élément important d'une politique de recrutement et de formation dans ce secteur.

### 3) - Infrastructure documentaire

Il ne peut y avoir de recherche sans la constitution de fonds documentaires. Un effort important est indispensable sur ce plan.

#### b) - *Développer une coordination de la recherche sur le vieillissement*

L'éclatement du milieu scientifique dans ce domaine en équipes fragmentaires, et parfois provisoires, travaillant, le plus souvent, sur des recherches strictement finalisées, appelle un effort considérable de coordination de la programmation de la recherche en même temps qu'un développement de son financement.

Toutefois, cette programmation de la recherche devra respecter trois principes :

- 1) - Seule la communauté scientifique est à même de traduire en objectifs de connaissance des activités qui font problème et que la société lui demande d'analyser.

La programmation ne peut être menée directement par la tutelle politico-administrative. *L'instance de coordination doit être une instance de médiation entre la demande sociale de recherche et sa retraduction scientifique.* Les auditions ont d'ailleurs montré que les administrations n'ont pas une vision claire de leur demande de recherche. Ce n'est souvent qu'après de multiples concertations entre fonctionnaires, ou responsables de l'action sociale et chercheurs que les demandes de recherche des administrations publiques ou privées s'énoncent avec plus de clarté.

Ces remarques font apparaître les limites d'un guidage technocratique de la recherche. Elles conduisent aussi à recommander que la rédaction des appels d'offres comme l'évaluation et la sélection des réponses, soient effectuées par des comités composés exclusivement de chercheurs et de responsables de l'Administration de la recherche et conduites selon des critères scientifiques. Les récentes désillusions qu'a suscitées l'appel d'offres réalisé par la Fonction nationale de Gérontologie illustrent l'impératif d'une retraduction scientifique de la demande sociale de recherche et la nécessaire autonomie de la structure qui en est chargée.

- 2) - La politique contractuelle doit être soucieuse de la nécessaire articulation de la recherche finalisée et fondamentale. Les deux types de démarche de recherche doivent s'appuyer l'un sur l'autre ; il en résulte que la durée des contrats de recherche doit être, autant que possible, pluri-annuelle de manière à ce que la recherche entreprise puisse répondre à la fois à une attente sociale précise et s'articuler à la logique du

développement interne d'une discipline. Il y a nécessité de *prendre en charge*, en plus de la recherche répondant directement à la demande sociale de connaissance, *la part irréductible et autodéterminée de la recherche fondamentale*.

- 3) - Cette liaison nécessaire recherche fondamentale/recherche appliquée, implique que l'instance de programmation de la recherche sur le vieillissement *articule son action à la politique scientifique des grands organismes publics* : INSERM, CNRS, Universités.

c) - *Pour la création d'un institut du vieillissement ou d'un comité de recherche sur le vieillissement.*

### 1) Vocations

Il a semblé au groupe que la création d'une structure spécifique ayant vocation à animer la communauté scientifique et à coordonner la recherche dans le champ du vieillissement serait sans doute le meilleur moyen de mettre en œuvre les recommandations du groupe. L'exemple de la recherche urbaine qui s'est déployée en France, de 1970 à 1980, pour l'essentiel sous l'effet d'une politique incitative dynamique menée par une équipe scientifique dans le cadre de la DGRST, prêche pour la création d'une structure se consacrant à la recherche sur le vieillissement, quel qu'en soit le nom (Institut, Comité). Également, la non-prise en compte par « la mission interministérielle Recherche- Expérimentation (MIRE), des problèmes du vieillissement dans son programme d'appel d'offres, a convaincu le groupe de la nécessité d'une instance propre de coordination et de programmation et de financement dans le champ de la recherche sur le vieillissement. Faute d'une telle structure, le financement risque de demeurer sporadique et le thème du vieillissement rester le parent pauvre des instances de programmation de la recherche. (1)

Enfin, si la création, en cours, d'une commission thématique, dans le cadre de la section sciences humaines du CNRS, « Parenté, âges de la vie, relations entre les sexes », ouvre des perspectives de développement intéressantes, celles-ci ne s'en trouveraient que renforcées par la présence d'un soutien institutionnel plus dynamique pour la recherche sur le vieillissement.

Outre les deux vocations qui viennent d'être définies plus haut ; constitution d'une communauté scientifique et coordination de la recherche en concertation avec les chercheurs d'une part, et les demandeurs de recherche de l'autre, une telle structure pourrait également s'attacher au développement de moyens d'observation plus lourds tels que les enquêtes longitudinales, ainsi que favoriser les comparaisons internationales dans un domaine qui est demeuré, jusqu'à présent, particulièrement hexagonal.

(1) Certains membres du groupe estiment que la Fondation nationale de gérontologie a vocation pour remplir ce rôle même si elle n'en a pas encore les moyens. Elle offre déjà une structure d'accueil non contraignante aux partenaires sociaux, aux scientifiques et aux praticiens.

## **2) Composition**

Cet institut ne comprendrait pas, dans l'esprit du groupe, de postes de chercheurs. Il serait investi d'une mission de programmation, de financement et d'animation, mais ne serait pas un lieu de production de la recherche. Sa composition pourrait s'inspirer de celle qui a prévalu dans le cadre de la mission de la recherche urbaine, dont le succès en matière de financement et d'impulsion de la recherche fondamentale n'est plus à démontrer. Cet institut serait composé d'une petite équipe de chercheurs se consacrant pour un temps à l'administration de la recherche et de fonctionnaires s'engageant eux aussi dans ce domaine. Il jouerait un rôle permanent de médiation entre les demandeurs de recherche et les chercheurs, assurant la concertation entre ces deux groupes, coordonnant la demande, animant la communauté des chercheurs, ceci en constante articulation avec les grands organismes publics de recherche. L'équipe ainsi composée pourrait être associée à un conseil scientifique constitué selon une procédure démocratique.

### III - LA DEMANDE SOCIALE DE RECHERCHE

#### 1. POINT DE VUE DES INSTITUTIONS, DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES ÂGÉES

La demande sociale de recherche est l'expression socialisée d'un besoin de connaissance, générée souvent par des situations perçues comme problématiques. L'expression de ces demandes émane de différentes catégories :

- les pouvoirs publics et les collectivités,
- les associations et les syndicats,
- les institutions,
- les personnes âgées.

La demande sociale ne peut se réduire à la seule demande institutionnelle qui est la plus fréquente ; il existe d'autres demandes qui ne trouvent pas l'occasion de s'exprimer et qui, de plus, bien souvent n'en ont pas les moyens.

De ce point de vue, deux catégories de demandes sont particulièrement intéressantes pour avoir une connaissance plus précise de la demande sociale de recherche dans le domaine du vieillissement : les personnes âgées elles-mêmes et les gens de terrain.

À partir de cette analyse, notre investigation a englobé

- les Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale,
- les associations représentatives de personnes âgées et les membres associés du C.L.E.I.R.P.P.A.,
- les personnes âgées et les gens de terrain (tels que : les aides ménagères, les intervenants à domicile, les coordonnateurs).

#### *A - Recueil des données*

Un questionnaire court a été élaboré afin de connaître les programmes d'études et de recherches en cours, les projets envisagés et les recherches qui sont prioritaires.

Ce questionnaire a été adressé par les groupes aux Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale (D.R.A.S.S.) ainsi qu'aux associations et aux membres associés du C.L.E.I.R.P.P.A. Le secrétariat d'État a fait figurer dans une de ses circulaires destinées aux responsables de la préparation des

Assises, les deux questions portant sur les projets et les priorités de la recherche dans le domaine des personnes âgées.

En ce qui concerne les gens de terrain, nous avons procédé par contacts personnels. Des personnes âgées ont été interrogées dans le cadre d'une association d'étudiants du 3<sup>e</sup> Âge. En ce qui concerne les chercheurs, le travail avait déjà été fait dans l'enquête menée par la Fondation Nationale de Gérontologie en vue du colloque de novembre 1981.

*B - Analyse des données recueillies.*

Nous ne nous intéressons ici qu'aux réponses portant sur les projets et les priorités.

## **1) - PROJETS**

*a) - des D.R.A.S.S.*

- des études concernant le maintien à domicile : les besoins des personnes âgées demeurant chez elles ; les différentes formes du maintien à domicile, ses obstacles, ses coûts ; les problèmes des personnes âgées dans les villes nouvelles et les quartiers en voie de rénovation ;
- des études concernant la population âgée : celle hébergée en foyer-logement, celle en attente d'admission en maison de retraite ;
- l'élaboration d'une carte de long et moyen séjour ;
- des études concernant les activités culturelles des personnes âgées ;
- des études sur la cessation anticipée d'activité professionnelle.

*b) - des associations représentatives*

Aucune parmi celles nous ayant répondu n'a mentionné de projets de recherche.

## **2) -PRIORITÉS (1)**

*a) - pour les D.R.A.S.S.*

Ce sont essentiellement les problèmes liés au grand âge qui constituent la préoccupation majeure :

- o hébergement temporaire ; unités d'hébergement de quartier ;
- les limites du maintien à domicile pour le grand âge ;
- le devenir des handicapés âgés ;

*(1) C'est à dessein que nous avons laissé les demandes d'études redondantes pour montrer l'intérêt que les différentes institutions y portent.*



- comment préserver la dignité de la personne dans les établissements ;
- les personnes âgées en établissements psychiatriques ;
- la démence sénile ;
- par ailleurs, des études sur les ressources des personnes âgées ;
- le rôle des Universités du 3<sup>e</sup> Âge ;
- le rôle des divers centres de formation ;
- la prévention des handicaps du vieillissement.

*b) - pour les Associations*

- recherche sur le vieillissement d'un point de vue économique et social, compte tenu de l'abaissement de l'âge de la retraite ;
- âge de la retraite et activité. Comment concevoir une nouvelle répartition du temps libre dans la vie ;
- la santé des pré-retraités (aspect épidémiologique) liée par exemple au stress ;
- étude sur le problème des personnes âgées en milieu psychiatrique ;
- psychiatrie et vieillissement - La démence sénile - Les alternatives à l'hôpital psychiatrique ;
- étude sur les maisons à « taille humaine » à implanter dans les villes et non dans les banlieues lointaines ;
- études diverses sur le problème du grand âge :
  - \* que proposer aux personnes du grand âge encore autonomes ?
  - \* structures d'accueil ou services de maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes,
  - \* animation à domicile ou en établissements des personnes âgées dépendantes.
- les familles ayant des personnes âgées devenues handicapées : comment faire face à leurs problèmes d'isolement ?
- mort du vieillard : une fatalité dans l'abandon thérapeutique et psychologique ;
- recherche fondamentale sur le souhait et le désir de la personne âgée (analyse de type psychanalytique comme cela a pu être fait pour l'enfant) ;
- la personne âgée utilisatrice de la télématique pour l'information sociale et culturelle ;

- analyse des blocages qui nuisent à l'application de la politique en faveur des retraités et personnes âgées définie par les circulaires ;

- recherches portant sur l'animation des personnes âgées.

*c) - pour les gens de terrain*

- les aides ménagères : leur formation, en particulier dans le domaine de la psychologie de la personne âgée ;

- un coordonnateur : une étude sur la notion de risque et l'impact de cette notion dans les différentes décisions que prend la personne âgée : rester chez, elle ou aller en maison de retraite ; mode de chauffage, alimentation, loisirs, restrictions en fonction de cette notion dans les sorties, déplacements, activités, etc.

- un responsable de club : de quels types d'aide ont besoin les associations de bénévoles ?

*d) — pour les membres de la commission*

Une demande de recherche a été formulée dans le cadre de la Commission : étudier les causes et les remèdes de la dénatalité, facteur de vieillissement de la population.

### **3) - EXPRESSION DES PERSONNES ÂGÉES**

Celles-ci s'expriment en termes de besoins et d'actions sans aucune référence à des projets de recherche, ni à une priorité dans la mise en œuvre de ces recherches. Nous nous sommes donc efforcés de traduire les propos des personnes âgées consultées en termes de demandes de recherche. L'analyse des besoins qu'elles formulent conduit aux études et recherches suivantes :

- étude des modalités de mise en œuvre de la retraite progressive (dénonciation des méfaits de la retraite-couperet) ;

- étude de la diversité des situations des petits commerçants et artisans âgés, ainsi que de celle des femmes seules ;

- étude sur les possibilités d'activités bénévoles et conviviales ne nuisant pas aux chômeurs ;

- étude sur l'aménagement de la Cité tenant compte des handicaps dus à l'âge ; pour une nouvelle conception de la Cité en faveur des enfants, des handicapés et des gens âgés, et non des voitures ;

- étude sur l'aménagement des transports en commun pour les rendre accessibles aux personnes âgées le plus longtemps possible.

(1) C'est à dessein que nous avons laissé les demandes d'études redondantes pour montrer l'intérêt que les différentes institutions y portent.

DISCIPLINES	THÈMES GÉNÉRAUX	Nombre de réponses
<b>SOCIOLOGIE</b> 4 1 réponses : 23,2 % de l'ensemble des réponses	<i>Aspects politiques et institutionnels :</i> - formation - pré-retraite - appréhension des enjeux sociaux - analyse de grands phénomènes sociales	4 fois 2 fois 1 fois 1 fois
	<i>Représentation, image de la vieillesse :</i> - statut et rôle des personnes âgées - représentation de la vieillesse - vécu de la vieillesse - nouveaux partages des rôles dans une société qui a vieilli - déceler les blocages de l'évolution du statut des personnes âgées	8 fois 3 fois 2 fois 1 fois 1 fois 1 fois
	<i>Processus de vieillissement :</i> - processus de vieillissement - isolement/solitude - articulation du vieillissement indivi- duel et du vieillissement social - vieillissement différentiel selon les his- toires de vie - relation mouvements cultu- rels/dynamique individuelle du vieil- lissement - facteurs sociaux du vieillissement indi- viduel - étudier les ruptures : retraite, veuvage, invalidité - transformation des rapports sociaux et évolution des modes d'avance en âge, - Dynamismes positifs du vieillissement	8 fois 4 fois 4 fois 3 fois 1 fois 1 fois 1 fois 1 fois 1 fois 1 fois
	<i>Études de populations particulières,            monographies</i> <i>Relations intergénérationnelles :</i> - cohabitation - solidarité sociale	17 fois 1 fois 1 fois 1 fois
		2 fois

	<p><i>Methodologie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- systématisation, homogénéisation du recueil des informations</li> <li>- forger des outils de travail</li> <li>- méthodologie</li> </ul>	<p>3 fois 1 fois 1 fois</p>	
<p><b>VIE SOCIALE</b></p> <p>12 réponses ; 6,8 % de l'ensemble des réponses</p>	<p><i>Institutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vie en institution</li> <li>- Transformer les centres d'hébergement en lieux de vie</li> <li>- aménagement des structures d'accueil temporaires</li> <li>- institutions et alternative</li> </ul>	<p>5 fois</p> <p>2 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois 1 fois</p>	
	<p><i>Habitat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat</li> <li>- téléalarme automatique</li> </ul>	<p>5 fois</p> <p>3 fois 1 fois</p>	
	<p><i>Animation, loisirs, éducation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vie du 4<sup>e</sup> âge</li> <li>- recherches appliquées à des objectifs pratiques</li> <li>- besoins éducatifs des personnes âgées</li> </ul>	<p>4 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois 1 fois</p>	
	<p>PSYCHOLOGIE</p> <p>13 réponses, 7.3 % de l'ensemble des réponses</p>	<p><i>Besoin, motivation, vécu, adaptation, sexualité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attentes spécifiques des personnes âgées vis-à-vis des services d'aide médicale et sociale</li> <li>- environnement humain du vieillard</li> <li>- développer les possibilités d'ajustement</li> </ul>	<p>3 fois</p> <p>1 fois 1 fois</p> <p>1 fois</p>
		<p><i>Applications (thérapies, évaluation) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévention des troubles des fonctions intellectuelles</li> <li>- impact des nouvelles formes de participation sociale chez les jeunes retraités</li> <li>- attitudes et conduites du personnel dans les institutions pour personnes âgées</li> </ul>	<p>3 fois</p> <p>3 fois 1 fois</p> <p>1 fois</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attitudes et comportements vis-à-vis des personnes âgées</li> <li>- chercher la logique du regard social pour en briser les effets négatifs</li> </ul>	<p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
	<p><i>Processus mentaux (imaginaire, personnalité...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise de conscience de son propre vieillissement et définition de son existence en fonction de cet état de fait</li> <li>- représentation et pratique du temps</li> </ul>	<p>7 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
	<p><i>Relations, facteurs psychologiques/autres domaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- liaisons individu-environnement</li> </ul>	<p>2 fois</p> <p>1 fois</p>
<p><b>MÉDICO-SOCIALE et SANTÉ PUBLIQUE</b></p> <p>39 réponses ; 22 % de l'ensemble des réponses</p>	<p><i>Risques (invalidité, demande...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépendance-facteurs de risques d'incapacité</li> <li>- évaluation des besoins</li> <li>- déterminer les populations « cibles »</li> <li>- extension de la prévention en direction des familles</li> <li>- prévention</li> <li>- conditions d'un vieillissement meilleur</li> </ul>	<p>3 fois</p> <p>2 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
	<p><i>Mesure de la dépendance (besoins, indicateurs...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échelles de dépendance</li> </ul>	<p>9 fois</p> <p>2 fois</p>
	<p><i>Maintien à domicile (centres de jour...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien à domicile</li> <li>- le grand âge</li> <li>- , aide aux plus défavorisés</li> </ul>	<p>5 fois</p> <p>2 fois</p> <p>1 fois</p>
		<p>8 fois</p>
	<p><i>Politiques, institutions, évaluation des structures...) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation des diverses structures et politique</li> <li>- revue de diverses politiques sanitaires et sociales</li> <li>- centres d'hébergement</li> <li>- adéquation des prestations et établissements</li> </ul>	<p>8 fois</p> <p>4 fois</p> <p>2 fois</p> <p>2 fois</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- santé publique et vieillissement</li> <li>- études approfondies différentielles pour dégager une politique <ul style="list-style-type: none"> <li>- politique s'attaquant aux causes et non aux effets des déterminants sociaux</li> <li>- plan coordonné d'action</li> </ul> </li> </ul>	<p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
		20 fois
<b>DEMOGRA- PHIE</b>  6 réponses ; 3,4 % de l'ensemble des réponses	<i>Description de structures :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informations statistiques à partir des masses documentaires non exploitées</li> <li>- vieillissement démographique</li> <li>- études monographiques</li> </ul>	<p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
		3 fois
	<i>Incidence des modifications de structures :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conséquences du vieillissement de la population</li> <li>- modifications des rapports sociaux</li> </ul>	<p>2 fois</p> <p>1 fois</p>
		3 fois
<b>ECONOMIE</b>  5 réponses ; 2,8 % de l'ensemble des réponses	<i>Consommation :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marchés du 3<sup>e</sup> Âge</li> </ul> <i>Coûts (généralités, économies...) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conséquences économiques du vieillissement</li> <li>- cohérence des observations</li> <li>- multiplier les sources d'informations</li> </ul>	<p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p> <p>1 fois</p>
		3 fois
	<i>Coûts (études particulières) :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- politique des Caisses de Retraite</li> </ul>	1 fois
<b>DIVERS</b>  46 réponses ; 26.6 % de l'ensemble des réponses	<i>Études basées sur la vie de travail</i>	9 fois
	<i>S'intéresser aux « futurs âgés »</i>	5 fois
	<i>Définir les concepts</i>	4 fois
	<i>Définir le champs</i>	4 fois
	<i>Coordination, articulation des recherches</i>	4 fois
	<i>Coordination, études pluridisciplinaires</i>	4 fois
<i>Études longitudinales</i>	4 fois	
<i>Études centrées sur les femmes</i>	3 fois	
		33 fois

<i>Autres :</i>	
- régimes de retraite (coordination des statistiques)	2 fois
- création d'un institut spécialisé	2 fois
- problème des enseignants-chercheurs	2 fois
- concilier secret médical et informations	1 fois
- utilisation des méthodes biographiques	1 fois
- recherches fondamentales et non recherches appliquées	1 fois
- le cycle de vie, point de vue théorique et opérationnel	1 fois
	10 fois

### C- CONCLUSIONS

La demande sociale de recherche est un champ trop vaste pour être exploré dans un laps de temps aussi court que celui dont nous avons disposé. Les résultats dont nous faisons état ne sont le fruit que de quelques approches restées très fragmentaires.

Les entretiens que nous avons pu avoir avec des personnes âgées ont fait ressortir qu'en dehors des besoins qui concernent le déroulement de la vie quotidienne et les soins médicaux, l'attente fondamentale concerne la place et le rôle que les personnes âgées pourraient jouer dans la société.

Un des problèmes majeurs que nous avons pu cerner est la difficulté que rencontre la demande sociale pour s'exprimer. Dans ce domaine, nous pensons que l'effort de sensibilisation que représentent la préparation et la tenue des Assises ne pourra porter ses fruits que si le travail commencé à cette occasion est poursuivi et conduit systématiquement :

- comment donner les moyens à la demande sociale pour s'exprimer ?
- comment la susciter ? comment l'entendre et la traduire ?
- comment associer les gens de terrain et les chercheurs ?
- comment associer les personnes âgées à la recherche ?

Il est apparu, au cours de notre démarche, le souhait que les résultats des recherches soient largement diffusés et que des moyens soient donnés pour qu'une telle diffusion soit réalisée.

La diffusion des résultats nous paraît un des moyens efficaces de susciter cette demande.

Enfin, il est clair que la demande de recherche de simples particuliers reste sans voix, faute d'oreille pour l'entendre. Il appartiendra aux Assises d'être à la fois cette voix et cette oreille.

## 1 - SUGGESTIONS DE RECHERCHE FORMULÉES PAR LES CHERCHEURS

Les très nombreuses suggestions de « priorité » de recherche formulées dans les réponses à partir d'un questionnaire adressé, en septembre 1981, par la Fondation Nationale de Gérontologie, aux chercheurs travaillant dans ce domaine, sont regroupées dans le tableau ci-dessous selon les champs disciplinaires.

Deux remarques en guise de conclusion de ce bilan sommaire de la demande sociale :

- le décalage (malgré quelques regroupements) entre les préoccupations des acteurs et celui des observateurs (les chercheurs) révèle la difficile communication entre les uns et les autres. Le problème toujours aigu des relations entre recherche et action n'a été qu'effleuré dans les travaux du groupe, faute de temps et aussi à cause de sa composition déséquilibrée. Les administrations, tout comme les grands organismes de recherche, n'y étaient pas représentés.

- Un grand nombre de thèmes de recherches souhaitées a été dégagé. Il ne nous paraît pas souhaitable de les réduire en une liste limitée de priorités. Il nous semble, au contraire, préférable de proposer que la diversité des thèmes de recherche et des approches soit encouragée au maximum et qu'il soit davantage tenu compte des propositions des chercheurs dans les instances de programmation et de financement de la recherche.



## CONCLUSION

Pour la première fois, une place est faite à la recherche sur le vieillissement dans une concertation nationale engagée avec les retraités et personnes âgées. C'est là un signe encourageant dont on espère qu'il prélude à une véritable action prolongée pour le développement et l'enrichissement de la recherche en ce domaine.

Des moyens, en structures, financements et chercheurs, sont nécessaires. Ce n'est qu'à ces conditions que la recherche pourra effectivement jouer le rôle d'orientation et d'évaluation critique des actions, nécessaire à une politique lucide de la vieillesse. Certes, en ce domaine, les résultats des recherches nécessitent une reformulation pour être traduits en objectifs d'action et en prises de décision.

Il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent fonder leur pertinence sur les éléments de connaissance des réalités humaines et sociales acquis par la recherche. Celle-ci en constitue une dimension nécessaire à l'action dont il serait coûteux de faire l'économie.

Des recommandations ont été faites dans les différentes parties de ce rapport. Elles sont d'autant plus nombreuses que les différents constats ont montré les lacunes de la recherche, les limites auxquelles elle est contrainte dans ses sujets d'investigation, dans sa portée théorique, la carence des structures nécessaires à son essor, le manque de moyens et de latitude des chercheurs.

Sans reprendre les recommandations énoncées dans les pages précédentes, appelons-en les principales orientations :

- assurer un financement cohérent de la recherche sur le vieillissement et sa prise en compte par les organes de programmation publique de la recherche ;
- promouvoir la régionalisation de la recherche et en favoriser les échanges interrégionaux ;
- constituer une communauté scientifique sur les problèmes du vieillissement ;
- mettre en place une formation approfondie à la recherche sur le vieillissement (création d'enseignements, de bourses de 3<sup>e</sup> cycle...) ;
- développer l'infrastructure documentaire ;
- créer un institut ou un comité du vieillissement, chargé de coordonner et d'impulser la recherche en ce domaine ;
- donner les moyens d'expression à toutes les composantes de la demande sociale ;

- associer les gens du terrain, ainsi que les personnes âgées, à la recherche ;
- inciter d'autres champs de recherche (la famille, le travail...) ; ainsi que d'autres disciplines (histoire, économie, biologie...) ; à inclure plus résolument la problématique du vieillissement et de la vieillesse dans leurs préoccupations ;
- élargir le champ de recherches sur la vieillesse par la promotion d'études qui l'incluent dans les processus de vieillissement, la situent dans le contexte de la société globale, et l'articulent avec les autres domaines de la réalité sociale ;
- favoriser les recherches théoriques sans lesquelles les recherches appliquées n'ont pas de support et ne répondent pas à leur objectif ; il ne s'agit pas d'opposer le « théorique » au « pratique », mais de les articuler dans une dynamique de recherche.

Equipes de recherche en sciences humaines et santé publique par organismes

	disciplines
1. Assistance Publique (Paris) Hôpital Charles Foix Ivry	épidémiologie psychologie clinique
2. Consultation Gérontologie Ste-Périne	épidémiologie psychologie clinique
2. Association de Gérontologie, 13 <sup>e</sup> arrondissement (Paris)	psychologie sociologie
3. Association internationale de Gérontologie Psychanalytique (Paris)	psycho-psychanalyse
6. Centre d'Études Sociologiques et travaux de Recherches appliquées (Paris)	sociologie
7. Centre de Gérontologie Claude Bernard (Paris)	psychologie
10. Centre Lorrain de Gérontologie Sociale (Pont-à-Mousson)	sociologie
8. Centre de Liaison, d'Études, d'information, de Recherche pour les Problèmes des personnes âgées - CLEIRPPA (Paris)	sociologie
9. Centre de Prévention CESPAS (Grenoble)	épidémiologie
4. Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs salariés - Études et recherche (Paris)	sociologie
5. Caisse Nationale de Retraite des ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics (Cagnes-s-Mer)	sociologie
1. Centre National de la Recherche Scientifique CNRS	
- Paris : Centre d'Études Sociologiques : Âges et Société, équipé de sociologie des Loisirs, Santé et Société	
- Paris : Centre d'Études des Mouvements Sociaux	sociologie sociologie
- Paris : Centre de Sociologie de l'Education et Culture	sociologie
- Paris : CETSAS	sociologie
Paris ; Centre de Recherches Historiques	histoire
Paris : Équipe de Géographie sociale et Gérontologie	géographie
Paris : Institut de sociologie urbaine	sociologie
- Aix-en-Provence : Lab. d'Econ. et de Stat. du Travail Lab. de Psychologie	sociologie, psychologie

- Lille : Centre de Rech. Econ. Soc. et de Gestion	sociologie, économie
- Marseille : Centre d'Étude des changements et innovations sociales	sociologie
- Montpellier : ER 225	ethnologie
- Toulouse : Inst. des Sc. Soc.	sociologie
Conservatoire National des Arts et Métiers (Paris). Lab. de psycho-physiologie du Travail	psycho-physiologie
CREDOC (Paris)	économie médicale
École Pratique de service Social (Paris)	ethnologie-psy- chanalyse
Fondation d'Études et de Recherches sur le vieillissement (Paris)	
Fondation Nationale de Gérontologie (Paris)	démogr. psychol. sociol.
GERAC (Paris)	architect.
G.I.S. des Hospices Civils (Lyon)	écon.
Groupe de Recherche et d'Études en aménagement (La Cadière/83)	éthnologie
Institut Lyonnais de gérontologie (Lyon)	psychologie
Institut National d'Études Démographiques - INED (Paris)	démographie
Institut National de la Statistique et d'Études Economiques. INSEE	écon.
Institut National de la recherche médicale	
-Paris: U 118	psycho-épidém.
- Paris : U 240	sociologie
- Le Vésinet : U 164	épidémiologie
-Villejuif :U 170	épidémiologie
Institut Régional de Formation des Travailleurs Sociaux (Hte-Normandie. Poitiers)	sociologie
Office Aquitain de Recherche, d'Étude, d'information, de Liaison sur les problèmes des personnes âgées - OAREIL (Bordeaux)	sociologie - psychologie
OREAM Lorraine (Nancy)	sociologie
Service à domicile 17 <sup>e</sup> Arrt (Paris)	sociologie
Union Nationale HLM/CREPAH (Paris)	sociologie

<b>Universités</b>	
- Aix-en-Provence : Centre Rég. d'Histoire	
- Amiens : Institut Formation Continue	
- Bobigny : UER médicale	histoire sociologie
- Brest : Centre Formation Continue. Université Bretagne occ.	sociologie sociologie
- Dijon : Service Univ. Formation Continue	
- Grenoble : CHU - Groupe Études Gérologie	psychologie épidémiologie
Université des Sciences Sociales/CPDG	philosophie, sociologie
U.E.R. Sciences Economiques	écon.
Institut d'Adam E.S.	sociologie
Lille I : Institut de Sociologie	sociologie
UER Géographie (Villeneuve-d'Arscq)	géographie
Limoges : Faculté de Droit et Sciences économiques	économie
Lyon : UER Sciences et Géographie	géographie
II : I.R.I.S.H.	psycho-sociologie
Marseille : Université de Provence - Laboratoire Psychologique-physiologie	psychologie
Nancy : CHU Brabois	psychologie, épidémiologie
Nice : Lab. de Psychologie	psychologie
Institut de Recherche Interv. Éd. Soc.	sociologie
Centre d'Étude de la vie quotidienne	psychologie
Paris I : Lab. Econ. Sociale	Économie
Paris V : UER Sciences Sociales	sociologie/ anthrop.
UER Médecine	Epidém.
Lab. de Psychologie économique	psycho-écon.
UER de Psychologie	psychologie
Paris VI : UER Médecine	épidémiologie
Paris VII : Lab. de psychologie	psychologie
Paris VIII : Institut d'Urbanisme	urbanisme
Paris X : UER de Psychologie	psychologie- sociologie
UER de Sciences Economiques	économie

Achévé d'imprimer sur les presses  
de l'imprimerie La Haye-Mureaux  
1<sup>er</sup> Semestre 1983  
Dépôt légal n° 18280

# RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

## I - LE PARCOURS DES ÂGES

- 1 - Passage à la retraite et ressources
- 2 - Solidarité des âges, relations entre générations
- 3 - Formation
- 4 - Recherche

## II - LA VIE DANS LA CITÉ

- 5 - Vie quotidienne, population, habitat  
cadre de vie, consommation
- 6 - Temps libre
- 7 - Représentation et participation, relations  
avec l'Administration
- 8 - Sécurité quotidienne
- 9 - Information et communication
- 10 - Aspects internationaux

## III - AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

- 11 - Prévention du vieillissement et  
préservation de l'autonomie
- 12 - Perte de l'autonomie et dépendance

SECRETARIAT D'ETAT CHARGÉ DES PERSONNES ÂGÉES  
Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale

61, RUE DUTOT, 75732 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : (1) 539.25.75  
TÉLEX ENSUPB 204 632 F FRANCE - TÉLÉCOPIEUR : (1) 567.28.07

---